

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon.

Marion Bertrand.

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur des universités – Enssib.

Remerciements

Je tiens à remercier M. Dominique Varry, qui m'a aidée à réaliser ce mémoire avec beaucoup de patience et de bienveillance. Ses conseils et ses enseignements m'ont été très précieux.

Je remercie aussi le service informatique de l'Enssib, pour son aide... salvatrice.

Résumé :

Anthyme-Denis Cohon est un personnage oublié de l'histoire de France. Pourtant, il fut en son temps un prédicateur reconnu, un défenseur et un proche conseiller de Mazarin, en particulier pendant les heures sombres de la Fronde. Le présent mémoire s'intéresse moins au prédicateur qu'au libelliste : en effet, la Fronde se caractérise par une littérature particulière de pamphlets, les mazarinades. Qu'est-ce qu'une mazarinade ? En quoi les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon sont-elles à la fois typiques de la Fronde et profondément originales ? Quels sont leurs intérêts pour l'historien du livre et de la littérature aujourd'hui ? Telles sont les principales questions auxquelles tente de répondre ce mémoire.

Descripteurs :

Anthyme-Denis Cohon ; mazarinades ; Fronde ; éloquence de la chaire.

Abstract : in the seventeenth century, Anthyme-Denis Cohon was a famous preacher, a councillor and a friend of cardinal Mazarin, in particular for the Fronde. This thesis is dedicated to his pamphleteer's activities for the Fronde. Indeed, the Fronde is characterized by an original literature of pamphlets, called mazarinades. What is a mazarinade ? Why are Anthyme-Denis Cohon's mazarinades invaluable for literature and book historians today ? These are the main questions this work will try to answer.

Keywords :Anthyme-Denis Cohon, Fronde, mazarinades, religious and political eloquence.

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION	9
Curieuses et précieuses mazarinades : des sources pour comprendre l'histoire de la Fronde.	9
<i>Des textes à replacer dans un contexte particulier.</i>	9
<i>« Les Muses guerrières » : les mazarinades.</i>	17
Anthyme-Denis Cohon : un singulier auteur de Mazarinades.	22
<i>Un illustre inconnu.</i>	22
<i>Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon.</i>	22
UNE « CRÉATURE DE RICHELIEU », UN AMI ET COLLABORATEUR DE MAZARIN.	25
« Plus puissant que l'Allemagne et que l'Espagne réunies », et pourtant	25
<i>Une naissance sujette à controverse.</i>	25
<i>De la chandelle à la chaire.</i>	25
<i>La réussite par le travail.</i>	27
<i>La rencontre décisive avec Richelieu.</i>	28
Une créature de Richelieu.	28
<i>Ce que Denis-Anthyme Cohon doit à son protecteur.</i>	28
<i>Cohon au service de Richelieu.</i>	33
Un proche de Mazarin.	34
<i>Unis par des intérêts réciproques.</i>	34
<i>Rapprochés par des personnalités semblables.</i>	36
<i>Des partisans politiques.</i>	36
<i>L'évêque au service du Cardinal.</i>	37
L'HISTOIRE MOUVEMENTÉE DES MAZARINADES D'ANTHYME-DENIS COHON : APPROCHE MATÉRIELLE.	39
Description	39
<i>Description générale.</i>	39
<i>Comparaison des mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon avec quelques unes de ses adversaires.</i>	41
<i>La description des pamphlets étudiés est récapitulée en annexe 1. Un tableau descriptif de chaque mazarinade a en outre été réalisé (annexes 3 à 23).</i>	41
De la presse à la rue : élaboration, impression, distribution des Mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon et comparaisons avec les pamphlets frondeurs.	56
<i>Une chronologie particulière : une production réactive.</i>	57
<i>La question des auteurs.</i>	62

<i>La question des imprimeurs</i>	67
<i>La diffusion des mazarinades</i>	84
DES CURIOSITÉS LITTÉRAIRES	89
Etude littéraire des mazarinades d’Anthyme-Denis Cohon	89
<i>Un modèle de pièce « soutenue et raisonnée » : Les Sentimens d’un fidelle sviet du Roy. Svr l’arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651</i>	89
<i>L’originalité des mazarinades d’Anthyme-Denis Cohon : éloquence de la chaire au XVII^e siècle</i>	96
Retentissement des mazarinades d’Anthyme-Denis Cohon	104
<i>Un écho paradoxal</i>	104
<i>Les pamphlets de Cohon ont-ils changé le cours de la Fronde ?</i>	112
CONCLUSION	121
L’intérêt des mazarinades d’Anthyme-Denis Cohon	121
Cohon remercié, honoré... et oublié	122
SOURCES	127
Journaux et mémoires	127
Sources imprimées contemporaines de la Fronde	128
Mazarinades anonymes	129
Mazarinades dont l’auteur est identifié	132
Mazarinades d’ Anthyme-Denis Cohon	133
<i>Mazarinades originales d’Anthyme-Denis Cohon</i>	133
<i>Contrefaçons de Lis & fais et A qui aime la verité</i>	134
Discours d’Anthyme-Denis Cohon	134
BIBLIOGRAPHIE	135
Instruments de travail	135
Ouvrages généraux	136
<i>Contexte politique, économique et social</i>	136
<i>La situation de l’imprimerie</i>	136
<i>La vie littéraire au XVII^{ème} siècle et le sermon</i>	137
Ouvrages particuliers	137
<i>Les mazarinades</i>	137
<i>Anthyme-Denis Cohon</i>	138

INTRODUCTION

Récemment, il était possible de lire dans un article publié sur le site *Polémia*¹, à propos de l'engouement des médias français pour les tribulations fiscales d'un acteur célèbre : « Cet épisode de la société médiatique française est tellement burlesque que nous prenons la liberté de faire suivre cette tribune d'une mazarinade reçue d'un correspondant qui, lui aussi, traite cette affaire avec beaucoup d'humour. ». La « mazarinade » en question consiste en quelques vers de mirliton, se moquant du Premier ministre actuel et de l'acteur concerné.

L'emploi du terme « mazarinade » est surprenant, car inhabituel aujourd'hui. Aussi, est-il à manier avec d'autant plus de précaution. En effet, les mazarinades ne sont pas un genre littéraire, mais forment au contraire un corpus de textes original, sans équivalent. Et c'est ce qui les rend intéressantes : les mazarinades sont des curiosités littéraires, qui n'ont existé que dans un contexte donné, entre 1648 et 1653, pendant la Fronde. C'est donc sur la Fronde qu'il convient d'abord de se pencher, pour comprendre ce que sont les mazarinades, et constater que l'emploi du mot aujourd'hui ne peut guère être justifié.

CURIEUSES ET PRECIEUSES MAZARINADES : DES SOURCES POUR COMPRENDRE L'HISTOIRE DE LA FRONDE.

Des textes à replacer dans un contexte particulier.

La Fronde est un mouvement de révolte dirigé contre le cardinal Mazarin et contre la reine régente Anne d'Autriche, entre 1648 et 1653, révolte qui a mis à rude épreuve l'autorité royale. Une définition aussi sommaire masque la complexité de cette période caractérisée par une extrême instabilité. Les rapports de force, les alliances se font et se défont à un rythme effréné. Les intérêts personnels se mêlent aux revendications politiques, économiques et sociales. La Fronde est ainsi un véritable casse-tête pour les historiens. Aussi, faut-il d'abord en cerner du mieux possible les principaux acteurs, puis les causes majeures, pour tenter d'envisager l'enchaînement des événements.

Les protagonistes.

1. Si la Fronde se caractérise par une littérature particulière de pamphlets, les mazarinades, c'est parce que leur cible privilégiée est **le cardinal Mazarin**.

Jules Mazarin (ou Giulio Mazzarini ou Mazzarino) a été choisi par la Reine, à la mort de Richelieu, comme président du Conseil de régence et Principal

¹ « Depardieu est devenu russe : pas fous ces gaulois », *Polémia*, 13/01/2013 (disponible sur le site : <<http://archives.polemia.com/article.php?id=5397>>), (consulté le 14/05/2013).

ministre, « à la stupéfaction générale » ; en effet, d'après M. Pernot², l'évêque de Beauvais ou le duc de Beaufort étaient pressentis pour le poste. La personnalité de Mazarin est controversée : « Romain de nation et de naissance relativement modeste, il a réussi à devenir le Premier ministre du roi de France avec une autorité plus étendue que celle de son prédécesseur Richelieu »³. Les historiens s'accordent pour reconnaître en lui un politique et un diplomate habile, grand connaisseur des affaires européennes (au détriment des affaires françaises, au début de son ministériat⁴), doté d'une intelligence profonde, et d'une « puissance de travail hors du commun, mise tout entière au service de la grandeur monarchique »⁵. Pourtant, ce sont davantage ses travers qui sont aujourd'hui retenus, en particulier son avidité et son ambition démesurées : « Sa cupidité et son népotisme, bien réels, ont été dénoncés, satirisés, et vilipendés de toutes les manières, mais n'offrent rien d'original à une époque où tous les dirigeants politiques font fortune grâce à l'exercice du pouvoir et ne manquent pas de faire pleuvoir sur leurs parents et sur leurs fidèles les charges et les dignités les plus lucratives »⁶. M. Pernot avance également la raison des origines étrangères de Mazarin pour expliquer la mauvaise réputation qui semble poursuivre le Cardinal ministre : « la xénophobie de ses contemporains, relayée par celle des historiens postérieurs, ne lui a jamais pardonné ses origines italiennes »⁷. Les Frondeurs ont en effet réclamé dès 1649 que Mazarin soit chassé et que plus jamais un étranger ne puisse gouverner la France. Mazarin est ainsi le personnage central de la Fronde, celui qui va servir de bouc-émissaire à un royaume en crise.

2. L'opposition vilipende le Ministre, et non **Anne d'Autriche**, ni le futur Roi, jusqu'en 1652.

En effet, les Frondeurs dissocient le Roi et la Reine régente du Principal ministre. H. Carrier écrit : « Comment les contemporains pouvaient-ils concilier une telle dévotion au Roi avec cette continuelle résistance aux volontés royales qui caractérise précisément la Fronde ? Il suffisait pour cela de s'abriter derrière un sophisme, de dissocier le souverain de son ministre et de prétendre que tout le mal venait de ce dernier, de son incapacité, de ses malversations, voire de ses fourberies et trahisons, alors que le Roi et la Reine n'avaient que de bonnes intentions »⁸. La Fronde n'est pas un mouvement de contestation de la monarchie en tant que telle, mais d'une certaine forme de monarchie, à savoir l'absolutisme de droit divin.

² Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.23.

³ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.23.

⁴ « D'une intelligence pénétrante, apte à analyser tous les replis d'une situation complexe, il a acquis, au service du Pape puis de Louis XIII, une connaissance approfondie des affaires européennes. Il connaît beaucoup moins bien les rouages institutionnels du royaume de France, par exemple le rôle et la puissance des parlements, ce qui va le conduire à commettre des maladresses », Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.25-26.

⁵ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.26.

⁶ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.26.

⁷ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.23.

⁸ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, p.29-30.

3. La contestation est menée dès la fin de l'année 1648 par le **Parlement de Paris**, le plus puissant des treize Parlements du royaume de France créés par Louis XIII.

Le Parlement possède des attributions judiciaires (celles de juger les causes en appel ou les causes très graves en première instance) et des attributions politiques : il peut en particulier modifier ou retarder les édits royaux, et c'est encore lui qui enregistre une déclaration définissant le pouvoir des régentes en 1643. Mais le Parlement n'est pas tout-puissant : le dernier mot revient toujours au Roi. Sous le ministériat de Mazarin, son rôle tend à s'affaiblir, au profit de commissaires et d'intendants directement nommés par le Principal ministre pour aider le Roi (et la Régente) à gouverner : l'ancien système s'efface progressivement, alors que s'affirme celui de la monarchie absolue de droit divin. Amorcé sous Richelieu, le changement se radicalise avec Mazarin, et inquiète les parlementaires.

4. Une partie de la noblesse vient aussi grossir les rangs des Frondeurs, à partir de 1650, en particulier.

Rien n'est moins simple. Les principaux chefs frondeurs (au début ou à la fin de la révolte) sont **princes de sang** : il s'agit du prince de Condé (Louis II de Bourbon, fils de Henri II de Bourbon, précédent prince de Condé), de son frère le prince de Conti (Armand de Bourbon), du duc de Beaufort (fils de César de Vendôme, lui-même fils bâtard de Henri IV), et enfin du duc d'Orléans (Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, oncle de Louis XIV, et lieutenant général du royaume). Parmi eux, Conti et le duc de Beaufort sont des Frondeurs de la première heure, contrairement à Condé et au duc d'Orléans. Le premier ne se rallie à la Fronde qu'en 1650 (un an après avoir mené le siège de Paris contre les Frondeurs !). La position du second n'apparaît jamais bien claire : le duc d'Orléans « incarnait dans sa personne hésitante une capitale tiraillée entre la violence de Condé et la haine du Mazarin, un royaume déchiré entre un immense désir de paix et une aversion non moins forte pour le despotisme »⁹.

5. La Fronde implique encore **toutes les catégories de la population parisienne**.

Aucune de ces catégories ne peut être considérée comme acquise à une cause ; quand bien même cela serait, les changements de camp sont la règle. H. Carrier analyse dans *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*,¹⁰ l'implication des différents « ordres » de la société française du XVII^e siècle :

- Le **clergé séculier** (c'est-à-dire n'appartenant à aucun ordre ou institut religieux) est en majorité frondeur ; en revanche le clergé régulier (appartenant à un ordre) demeure fidèle au Roi.
- Partagée entre la tentation de se dégager de la tutelle de plus en plus pesante de l'Etat et la fidélité au Roi, **la noblesse de classe** (« de

⁹ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, p.71.

¹⁰ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.477-569.

création royale ») bascule dans la Fronde des Princes en 1650, puis s'en désolidarise en 1652.

- **La robe** (« A mi-chemin entre la bourgeoisie et la noblesse ») est elle aussi excessivement versatile : « la fermeté, la fidélité à une ligne de conduite, la persévérance et l'esprit de suite si nécessaires à l'action politique sont des vertus aristocratiques [cette affirmation est à nuancer], qui s'opposent à la versatilité, l'instabilité et l'inconstance des compagnies. [...] La tempête déclenchée le 13 mars [1649] contre l'accord signé à Rueil¹¹ illustre bien l'émotivité incontrôlée qui commande aux heures les plus graves l'attitude et les votes du Parlement, aux moments qui justement exigeraient le plus de sang-froid et de fermeté de jugement »¹².
- Il en est de même pour **la bourgeoisie** : lors de la journée des barricades (1648), les bourgeois soutiennent le peuple contre Mazarin ; puis, craignant la sanction royale et inquiets pour leur commerce, ils s'en retournent progressivement au parti de la Cour. L'attitude de cette catégorie très hétérogène pendant la Fronde sera étudiée plus en détail en troisième partie.
- **Le menu peuple de Paris** est une poudrière, qui effraie la robe et la noblesse : Naudé écrit dès 1642 à Mazarin que « la force gist dans le peuple, & partout où il se treuve [sic] en nombre suffisant, il peut aussi venir à bout de tout ce qu'il entreprendra »¹³. Les chefs des partis en ont conscience, et tentent de manipuler à leur avantage l'opinion populaire, avec plus ou moins de bonheur : en cas d'insuccès, c'est toujours l'inconstance du peuple que ces chefs accusent. « Le recours au peuple n'apparaît pas seulement aléatoire et incertain à plusieurs pamphlétaires, mais carrément dangereux, parce que c'est une force incontrôlable, dont la maîtrise risque à tout instant d'échapper à ceux-là mêmes qui l'ont mise en branle, et qu'avec le peuple, on s'expose sans cesse à jouer les apprentis sorciers »¹⁴.
- **Les paysans**, enfin, sont moins les acteurs que les victimes collatérales de la lutte entre les armées frondeuses et royales.

La versatilité des Frondeurs, leur désunion, leur incapacité à s'unir durablement, ont entraîné l'échec de la rébellion : dès 1651, aucune ville n'est plus sûre pour aucun parti ; la révolte commence à se déliter au profit de l'autorité royale.

¹¹ La paix de Rueil (11 mars 1649).

¹² Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.532-533.

¹³ *Mémoire confidentiel adressé à Mazarin par Gabriel Naudé après la mort de Richelieu publié d'après le manuscrit autographe et inédit par Alfred Franklin de la Bibliothèque Mazarine*, Paris, Librairie L. Willem, 1870, p.43. (disponible sur le site <http://books.google.fr/books/about/M%C3%A9moire_confidentiel_adress%C3%A9_%C3%A0_Mazari.html?hl=&id=154FAAAAQAAJ>), (consulté le 1/06/2013).

¹⁴ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.132.

La Fronde est ainsi un mouvement fondamentalement brouillon. En démêler les causes principales n'est pas chose aisée.

Les causes.

Les bornes chronologiques retenues pour la Fronde sont 1648 et 1653 : pourtant, c'est Richelieu qui a semé les graines de la révolte. Dès 1630, le mécontentement gronde, les maladies et les disettes frappent les campagnes, qui sont déjà le théâtre de révoltes paysannes, en particulier contre le poids croissant des impôts, devenu insoutenable pour une population moins nombreuse et affaiblie. La politique de centralisation de Richelieu engendre en outre une contestation nobiliaire : les complots et les conjurations se multiplient contre le Cardinal ministre. Mazarin est l'héritier de la pensée et de la politique de son prédécesseur direct. Il accentue le processus de centralisation : « Les contemporains avaient l'impression d'avoir vécu autrefois, avant Richelieu, dans un système politique différent où toutes sortes de corps intermédiaires – Parlements, Etats provinciaux, gouverneurs, noblesse de Cour ou des provinces, assemblées du Clergé – venaient tempérer l'autorité monarchique et participaient à leur manière à la conduite des affaires publiques [...]. C'est ce savant édifice empiriquement construit au fil des siècles, cet habile compromis entre les exigences d'un pouvoir central fort et les légitimes revendications des divers ordres et des différentes provinces qui s'est trouvé ruiné en quelques décennies par la montée d'un nouveau type de monarchie, autoritaire, centralisée, en un mot tyrannique »¹⁵. En politique étrangère, Mazarin poursuit la guerre contre l'Espagne engagée depuis 1635 : or cette guerre coûte cher. Richelieu a durement taxé le monde paysan dans les années 1640, Mazarin met à contribution les riches Parisiens. Entre 1644 et 1648, les taxes se multiplient dans la capitale : le toisé (taxe qui pèse sur les maisons construites sans autorisation à Paris), taxe sur les aisés, édit du tarif (augmentation du droit d'entrée des marchandises dans Paris). S'ajoutent à cela, le recours aux emprunts forcés et l'aggravation du retard de paiement des quartiers (rentes trimestrielles). Les parlementaires sont les cibles privilégiées de cette hausse de la fiscalité. Il faut enfin noter que la Fronde se nourrit elle-même des ambitions personnelles des protagonistes : celle de Condé est à l'origine de la Fronde des Princes ; Gondî, futur cardinal de Retz, s'engage dans la révolte après que Mazarin a refusé de le soutenir auprès du Pape pour lui faire obtenir son chapeau de cardinal. S'y ajoutent les intérêts particuliers des Parlementaires, qu'il serait trop long de détailler au cas par cas. La hausse des taxes, le rejet de l'absolutisme de droit divin qui contrarie leurs ambitions, expliquent que les parlementaires soient à l'origine du déclenchement de la contestation en août 1648.

Les causes de la Fronde sont multiples et enchevêtrées, ses acteurs inconstants. Les événements eux-mêmes forment une sorte de nébuleuse, plutôt qu'une histoire linéaire. Trois périodes sont habituellement distinguées : la Fronde

¹⁵ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.161-162.

parlementaire (1648-1649), puis la Fronde des Princes (1650-1651), enfin, la Fronde provinciale (1648-1653). En fait, plutôt que de périodes, il serait plus juste de parler de mouvements, étroitement imbriqués les uns dans les autres.

Les évènements.

Il est difficile de déterminer le jour exact du début de la révolte : celle-ci commence aux alentours de la mi-janvier de l'an de Dieu 1648. L'intendant des finances Particelli d'Emery souhaite imposer de nouvelles taxes aux parlementaires et aux riches habitants de la capitale ; ces édits fiscaux sont enregistrés en présence du futur Roi et de la Reine régente le 15 janvier, au cours d'un lit de justice¹⁶. Le Parlement n'a donc dans un premier temps pas d'autre choix que de les accepter. Dès le 13 mai, pourtant, les cours souveraines (le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des aides et le Grand Conseil) se réunissent, afin d'élaborer l'arrêt d'Union, c'est-à-dire un programme de réclamations à l'adresse d'Anne d'Autriche et de Mazarin. La situation semble alors s'inverser : « contraints par la crise financière »¹⁷, la Reine et le Cardinal ministre doivent se plier aux revendications des Cours. La Fronde parlementaire vient de commencer.

Le 26 août, afin de reprendre le contrôle de la situation, Mazarin fait arrêter deux parlementaires éminemment frondeurs, le conseiller Broussel et le président Potier de Blancmesnil : la population parisienne, acquise à leur cause, manifeste son désaccord et empêche les troupes royales chargées de l'ordre, de pénétrer dans la ville, au moyen de barricades. Le bras de fer dure trois jours (ce sont les journées des barricades : 26-27-28 août 1648), au terme desquels les Frondeurs obtiennent gain de cause. Broussel et Blancmesnil sont libérés, les réclamations de l'arrêt d'Union acceptées de mauvaise grâce par Anne d'Autriche. Le Parlement a fait preuve d'une audace intolérable pour l'autorité royale, d'autant plus que celle-ci, depuis le ministériat de Richelieu, tend à devenir absolue. La rupture entre le Gouvernement et le Parlement est consommée dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649 : la Reine, ses deux fils, le duc d'Orléans et Mazarin quittent Paris en cachette pour gagner Saint-Germain-en-Laye, avec la ferme intention de revenir et de mettre au pas la capitale *manu militari*. Mazarin organise le siège de Paris : les voies d'accès sont coupées, afin d'affamer la ville. Les troupes royales sont menées par Condé. Le Parlement est à la tête de la rébellion dans la capitale. Le blocus s'éternise : au début du mois de mars, la population parisienne est à bout de résistance, tandis que le Parlement n'a plus les moyens d'entretenir des armées pour soutenir le siège. Les négociations, qui n'ont jamais réellement cessé entre la Cour et le Parlement, deviennent officielles lors de la conférence de Rueil (du 4 au 11 mars 1649). La paix de Rueil est proclamée le 11 mars : la Fronde parlementaire s'achève le 1^{er} avril 1649, d'après M. Pernot¹⁸.

¹⁶ Un lit de justice est une séance particulière au Parlement, au cours de laquelle le Roi est personnellement présent, en général pour imposer sa volonté aux magistrats.

¹⁷ Duccini, Hélène, *Histoire de la France au XVII^e siècle*, p.73.

¹⁸ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.137.

La situation de la Cour est alors loin d'être confortable : la paix de Rueil est un camouflet pour Anne d'Autriche et Mazarin, car la plupart des Frondeurs ont été amnistiés, quand ils n'ont pas obtenu satisfaction pour leurs ambitions personnelles¹⁹. De plus, le prince de Condé, dont le soutien a été décisif pendant le blocus de Paris, se fait de plus en plus exigeant, s'estimant lésé du commandement des armées confié au comte d'Harcourt. Son ambition soutenue par la noblesse, fait craindre un coup d'Etat à la Reine et à son Principal ministre. Pour contrer la menace, le Gouvernement, avec l'appui du Parlement qui ne veut pas que Condé lui ravisse le pouvoir acquis pendant la Fronde parlementaire, fait arrêter et détenir les Princes (le duc de Longueville, le prince de Conti et le prince de Condé), à partir du 18 janvier 1650. Le coup de force est remarquable mais peu efficace : en effet, les Princes emprisonnés peuvent compter sur le soutien de leurs alliés, y compris en dehors de Paris. Aussi la Cour doit-elle passer une grande partie de l'année 1650 sur les routes de France, à la reconquête des provinces séditeuses. Ces expéditions ont trois objectifs selon M. Pernot : « Elles se proposent d'abord de réduire les foyers de guerre civile qui se sont allumés ici ou là, principalement à Bordeaux. Elles veulent ensuite réchauffer le loyalisme des Français, en leur montrant le roi qui va sur ses douze ans ». La Cour s'arrête d'abord en Normandie, puis en Bourgogne, où les vellétés de révolte sont relativement faciles à étouffer. Il n'en est pas de même en Guyenne, où la paix est difficilement obtenue. Mais les expéditions doivent enfin et surtout permettre « à la régente et à son ministre d'échapper aux pressions et aux intrigues de la vieille Fronde²⁰, restée dans la capitale avec Gaston d'Orléans, et de retrouver en province l'autorité qu'ils ont perdue à Paris ».

En effet, pendant que Mazarin négocie en province, les tractations vont bon train à Paris pour réaliser l'alliance de la Fronde des parlementaires avec la jeune Fronde, alliance souhaitée par le parti des Princes²¹, afin de faire libérer ces derniers. Le basculement de Gaston d'Orléans, manipulé par Gondy, dans la rébellion scelle l'union. Le duc d'Orléans fait alors pression sur Anne d'Autriche pour que celle-ci renvoie Mazarin. La Cour subit une double humiliation : le Cardinal ministre est contraint à l'exil le 6 février 1651. De leur côté, la Reine et ses fils sont pris en otage par le Parlement les 8 et 9 février : le 8, la Reine doit se résoudre à accepter la libération des Princes ; le 9, craignant que la famille royale ne s'enfuit à Saint-Germain-en-Laye comme en 1649, le Parlement fait fermer les portes de la capitale. La Fronde des Princes se termine officiellement le 13 février, avec la libération de Conti, de Longueville et de Condé, et l'entrée triomphale de Condé à Paris. La situation est catastrophique pour la Cour. Mais il faut encore une fois rappeler que les alliances entre partis pendant la Fronde ne sont que de circonstance, et de très courte durée.

¹⁹ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.138-139.

²⁰ L'expression « vieille Fronde » désigne les parlementaires frondeurs en 1649, et toujours menaçants après la signature de la paix de Rueil. La vieille Fronde précède la Fronde princière ou jeune Fronde.

²¹ C'est-à-dire, les alliés de Conti, de Condé et du duc de Longueville.

La dernière phase de la Fronde commence alors que Louis XIV atteint sa majorité²², le 7 septembre 1651, devenant ainsi pleinement roi : devant sa volonté, tout et tous doivent s'incliner. La majorité du Roi entraîne un renouvellement du personnel politique, qui favorise les ennemis de Condé plutôt que ses alliés ; Mazarin est en outre rappelé à la Cour. L'ambition démesurée du Prince et sa haute estime de lui-même, ne tolèrent pas ce double affront : il choisit de ne pas prêter allégeance à Louis XIV, et de faire valoir sa qualité de prince de sang pour revendiquer le pouvoir. Une guerre civile s'engage alors entre les fidèles de Condé et ceux de la Cour, à partir de 1652, qui se solde par l'échec et l'exil de Condé. En effet, d'une part, la noblesse et les cours souveraines, hostiles à Mazarin, n'en sont pas moins fidèles à la monarchie : elles répugnent donc à prendre le parti du Prince contre le Roi. L'union des deux Frondes vole en éclats. Le Parlement se rapproche lentement de la Cour, d'autant que Mazarin accepte de partir en exil une seconde fois (quelques mois après avoir été rappelé, témoignage de l'instabilité de la vie politique pendant la Fronde !), suivant la volonté de Louis XIV, pour apaiser les esprits les plus hostiles, et favoriser la réunion du Gouvernement et des parlementaires (ce nouvel exil n'a rien de commun avec celui de 1651 : Mazarin part alors que l'autorité royale est en passe d'être totalement restaurée. Il s'agit donc d'une concession temporaire, et non d'une capitulation). D'autre part, les Parisiens, bourgeois et petit peuple, commencent à se détacher du parti de Condé : le retour du Roi à Paris apparaît en effet comme le seul moyen de rétablir la prospérité économique et sociale. Les moissons désastreuses de l'année 1651 et les ravages des armées en province ont provoqué une montée affolante des prix des denrées alimentaires, entraînant une nouvelle disette. Par ailleurs, le Prince croit pouvoir imposer ses volontés par la violence, comme lors de la journée des Pailles du 4 juillet 1652²³ : M. Pernot parle de « terreur condéenne ». Terni par cette violence, le prestige du Prince l'est encore par ses multiples revers militaires au cours de l'année 1652, en particulier en Guyenne, pourtant fief de la révolte condéenne. Privé de ses anciens soutiens et d'une bonne partie de son armée, décimée lors de l'assaut de Paris par les troupes royales le 1^{er} juillet 1652, abandonné par la population parisienne réclamant le retour de son souverain, Condé finit par quitter Paris le 13 octobre pour se retirer en Champagne. Le Roi fait une entrée triomphale dans la capitale le 21 octobre.

La monarchie prend alors sa revanche sur le Parlement : bien qu'une amnistie générale soit proclamée en faveur des parlementaires (hormis un petit nombre d'entre eux), ceux-ci se voient interdire « de prendre à l'avenir aucune connaissance des affaires de l'Etat et des finances », selon les volontés de Louis XIV, énoncées le 22 octobre. En province, les révoltes s'éteignent petit à petit, faute de chefs et de partis cohérents, en 1653.

²² La majorité est pour le Roi fixée à l'âge de treize ans.

²³ Le 4 juillet 1652, des émeutiers recrutés par Condé massacrent des notables chargés de réfléchir à des moyens de rétablir l'ordre dans Paris, et donc soupçonnés d'être acquis à la cause mazarine.

« Les Muses guerrières » : les mazarinades.

L'expression « Muses guerrières » est empruntée à l'étude de H. Carrier sur la production littéraire de la Fronde²⁴. Le terme « Muses » semble signifier ici « poésie propre à une nation, à une région » (selon le portail lexical du CNRTL²⁵). En effet, les mazarinades sont une invention française, qui plus est, propres à une période donnée de l'histoire de France. Il s'agit en outre d'une catégorie singulière du genre pamphlétaire. Comment les définir ?

Une définition problématique.

Les mazarinades sont une invention postérieure au début de la Fronde. Le terme ne naît qu'en 1649, dans un triolet du poète Marigny : « Le premier emploi que nous en connaissons se trouve dans un triolet de Marigny sur l'échec du siège de Cambrai en juillet 1649 [...]. Le sens est clair : Mazarinade [...], c'est un tour de farceur, une facétie de bateleur, une singerie de bouffon. [...] et c'est de ce sens de facétie ou d'attrape de farceur qu'on est passé à celui de mauvais tour, de combine, de fourberie du ministre »²⁶. M. Pernot écrit encore : « Le terme existe dès 1649, avec le sens péjoratif de tour de passe-passe, combine destinée à tromper, bien digne de la fourberie italienne généreusement prêtée à Mazarin. »²⁷. Mais c'est Scarron, en 1651, qui donne au mot « mazarinade » le sens qui est aujourd'hui retenu : « Si Scarron n'a donc pas forgé le mot, il lui a donné comme une seconde naissance en l'infléchissant en 1651 dans un sens tout différent. Car sa Mazarinade commence sur le ton grandiose de l'épopée [...] ; La Mazarinade est l'épopée de Mazarin comme L'Iliade est celle d'Ilion et La Franciade de Ronsard celle de Francus : une épopée à la mesure du héros, c'est-à-dire une parodie, une bouffonnerie, une caricature d'épopée, comme Jules n'est qu'une caricature de ministre. »²⁸.

L'origine du mot est claire, sa définition en revanche l'est moins. Naudé, d'après C. Moreau²⁹, ne compte comme mazarinades que les pamphlets rédigés par les Frondeurs : « Que sait-on des mazarinades au-delà de ce que Naudé nous en a appris dans son *Mascurat* ? Presque rien. Le *Mascurat*, cependant, n'est qu'une défense du cardinal Mazarin contre les pamphlétaires. Naudé n'envisage qu'à ce point de vue les publications des Frondeurs ». C. Moreau, lui-même, ne définit pas ce dont il entend faire la bibliographie, et sa position apparaît de fait ambiguë. La plupart des définitions (celle du dictionnaire d'E. Littré, celle du dictionnaire Larousse, celle que donne le portail de lexicographie du CNRTL...) sont restrictives : sont désignés comme mazarinades les seuls pamphlets de la Fronde

²⁴ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1996.

²⁵ CNRTL, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, *Portail lexical*, [2012], (disponible sur le site <<http://www.cnrtl.fr/portail/>>).

²⁶ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.60.

²⁷ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.204.

²⁸ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.61.

²⁹ Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades. Volume 1*, p.11.

publiés contre le cardinal Mazarin. H. Carrier, repris par M. Pernot³⁰, étend pourtant cette définition à l'ensemble des pièces qui ont été imprimées et publiées pendant la Fronde, quel que soit leur parti : en effet, « les Mazarinades ne se limitent pas à la personne de Mazarin, elles visent souvent d'autres personnages ; et de plus, elles ne comprennent pas que des pamphlets au sens strict du mot : beaucoup émanent de grands personnages et sont des documents authentiques, certaines sont des actes royaux, d'autres encore, comme les arrêts ou les remontrances des Parlements, ont un caractère officiel »³¹.

D'autre part, il ne suffit pas qu'une pièce ait été publiée entre 1648 et 1653 pour que celle-ci soit une mazarinade : il faut encore que la pièce en question touche aux affaires du temps, qu'elle s'intéresse aux événements et aux personnages de la Fronde. Ces critères peuvent sembler évidents, mais H. Carrier précise que C. Moreau ne les a pas pris en compte : il apparaît donc important de les rappeler.

Un corpus hétérogène et très vaste.

Il est d'autant plus préférable de ne pas donner une définition trop restrictive des mazarinades, que ces dernières sont de natures très diverses.

- Certaines ne sont que des placards (autrement dit, des affiches), alors que d'autres sont de véritables traités politiques, comme le *Mascurat* de Naudé (en 718 pages). Entre ces deux extrêmes, toutes les longueurs existent, la moyenne étant probablement de deux cahiers, c'est-à-dire huit pages en format 4^o³².
- Différents genres coexistent : gazettes, pamphlets (c'est-à-dire « un court écrit satirique, souvent politique, d'un ton violent, qui défend une cause, se moque, critique ou calomnie quelqu'un ou quelque chose », d'après la définition qu'en donne le portail lexical du CNRTL), chansons et poèmes burlesques, réflexions politiques, écrits pieux...
- H. Carrier³³ a en outre mis en avant la diversité des courants littéraires qui traversent les mazarinades : romanesque, baroque, précieux, burlesque...
- Les mazarinades sont rédigées par des auteurs issus de différentes catégories sociales : aussi, plusieurs « univers culturels » sont représentés. La culture populaire s'exprime dans certaines pièces en forme de dialogue, par l'usage du patois et d'autres formes du parler populaire, par le goût du merveilleux et du burlesque. La culture savante est aussi présente : les pièces d'auteurs issus du monde de la robe, de la noblesse et du clergé, se caractérisent par leur

³⁰ « Aujourd'hui, il [le terme de mazarinade] englobe à la fois les textes qui attaquent la personne et la politique du ministre et ceux qui les défendent. Non seulement les libelles proprement dits mais aussi les chroniques et les journaux (au sens de mémoires), les lettres et les nouvelles à la main (c'est-à-dire manuscrites) envoyées de Paris en province et vice-versa, et jusqu'aux actes royaux et aux arrêts des cours souveraines lorsque leur préambule touchent aux « matières du temps » », Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.204.

³¹ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.63.

³² « Pour une **Mazarinade ordinaire en prose de deux « cahiers »**, c'est-à-dire huit pages in-quarto, le prix habituel était de deux liards le cahier », Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.290.

³³ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1996.

enracinement dans la tradition humaniste et leur érudition, en particulier en matière d'histoire, de philosophie et de droit.

Les mazarinades sont des bizarreries littéraires, non seulement par leur grande diversité, mais encore par leur quantité exceptionnelle : « il existe, en France, une tradition de littérature politique qui remonte aux guerres de Religion, à la Ligue et, sous le ministériat de Richelieu, une véritable guerre de pamphlets a déjà opposé les écrivains à gages du cardinal aux polémistes de Marie de Médicis et du parti dévot. Ce qui est nouveau, c'est la quantité énorme de libelles qui apparaît en 1648 et surtout pendant le blocus de Paris par Condé. Plus d'un millier de pamphlets voient le jour en trois mois selon les calculs de Hubert Carrier, le spécialiste incontesté de cette presse passionnée »³⁴. Cette fièvre d'écriture ne peut être mise sur le seul compte du ressentiment contre Mazarin, d'abord parce que tous les pamphlets ne sont pas dirigés contre lui : M. Pernot cite ainsi comme mobiles généraux « la passion politique qui anime plus d'un libelliste (en particulier la haine *du* Mazarin), la vanité de se voir imprimé, le ressentiment que l'on éprouve vis-à-vis de tel ou tel grand personnage, une revanche à prendre sur le mauvais sort »³⁵. Ces mobiles sont ceux de la robe, et de la noblesse, même si souvent ces deux ordres emploient un plumitif pour rédiger le pamphlet à leur place. Par ailleurs, certains écrivains sont engagés dans la Fronde parce que leur protecteur l'est aussi : ils forment alors « les bureaux de presse » des partis, chargés de leur propagande (et surtout de la contre-propagande, en ce qui concerne le bureau de presse de Mazarin). Enfin, il faut voir que les mazarinades représentent une aubaine commerciale non seulement pour les écrivains, mais aussi pour l'imprimerie parisienne, moribonde depuis le début du siècle³⁶. Pour les écrivains d'abord : « En période de crise, les libelles se vendent bien : quel meilleur moyen, pour qui sait tenir une plume, ou seulement s'en croit capable, d'échapper à la dureté des temps »³⁷. Non affiliés, ces « rimailleurs faméliques » prennent la plume en faveur ou contre Mazarin, selon l'humeur des Parisiens. L'intérêt des mazarinades pour l'imprimerie n'est pas moins grand : « Ces « paperasses mazarines » ne vont pas seulement sauver une profession menacée de ruine : elles lui apporteront, au moins dans la phase de plus grande production des libelles, de janvier à août 1649, une véritable prospérité. [...] tout se vend »³⁸.

L'intérêt des mazarinades pour l'histoire de la Fronde.

Les mazarinades éclairent la Fronde de façon originale : non seulement elles renseignent sur la situation politique, économique et militaire de la France entre 1648 et 1653, mais surtout, elles permettent d'appréhender la mentalité de l'époque, qui s'y exprime avec passion. Les auteurs de mazarinades écrivent sans retenue, et c'est sans retenue que les contemporains les lisent, comme le montrent

³⁴ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.203.

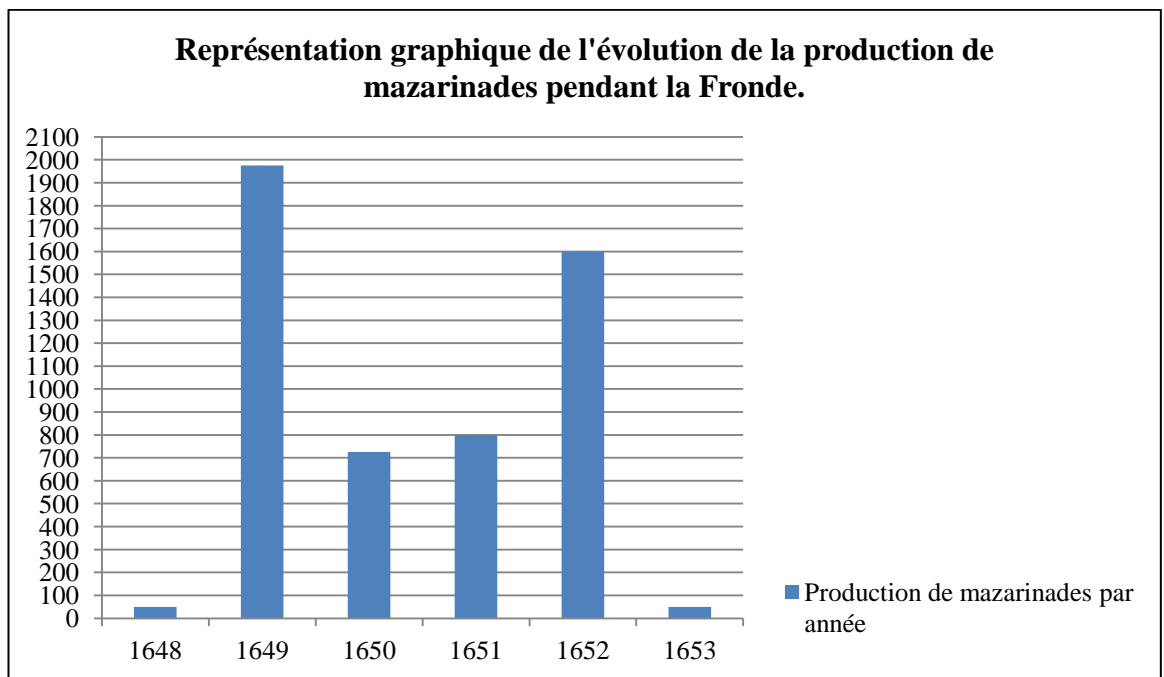
³⁵ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.205.

³⁶ Ce qu'explique H.-J. Martin dans *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle. Deux volumes*, Genève, Droz, 1969.

³⁷ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.3.

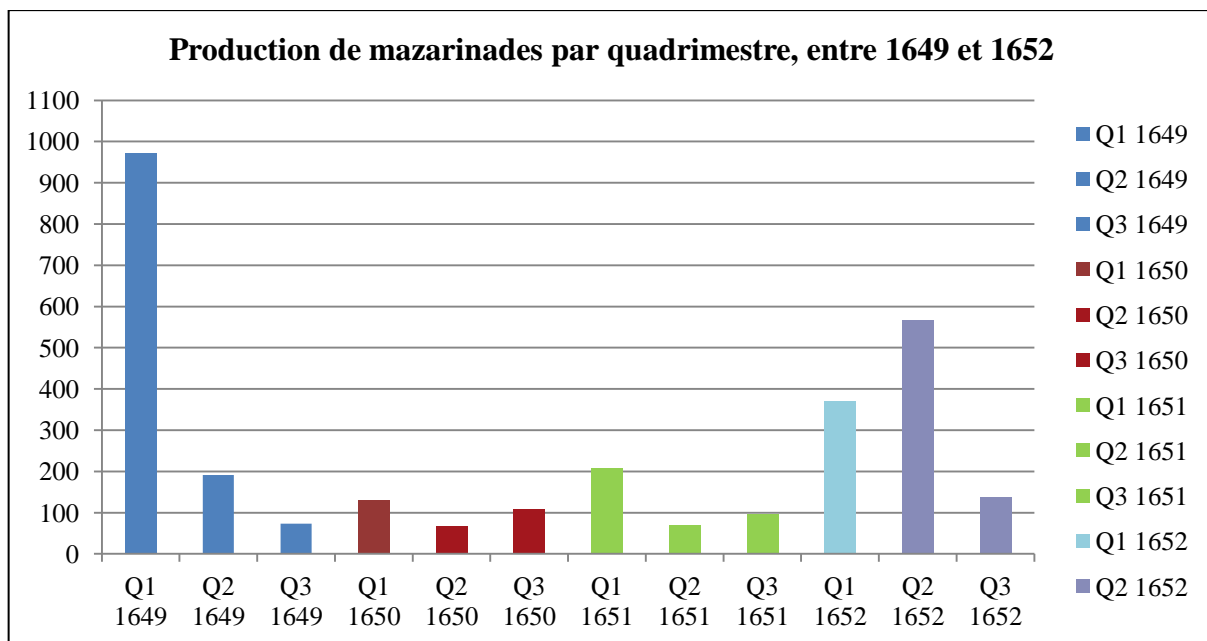
³⁸ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.130.

les réactions très vives suscitées par certains pamphlets. Les mazarinades éclairent d'autant mieux les susceptibilités, engouements, haines, colères, inquiétudes des Parisiens³⁹, qu'elles sont en général rédigées par des auteurs issus des catégories sociales basses à moyennes (en particulier pour les pamphlets frondeurs), donc proches des préoccupations du menu peuple et des bourgeois. H. Carrier a proposé un bilan de la production de mazarinades : d'après ses calculs, 5200 titres ont été imprimés entre 1648 et 1653.



Ce premier graphique a été élaboré à partir des données d'H. Carrier : les chiffres sont d'ordre indicatif, mais ont au moins le mérite de donner un aperçu de la production littéraire de l'époque.

³⁹ Si la Fronde n'a pas eu lieu que dans la capitale, c'est tout de même à Paris que se concentre la majeure partie de la production de mazarinades. Aussi, lorsqu'il sera fait mention de lecteurs, sauf indication contraire, il s'agira de lecteurs parisiens.



Ce second graphique a été construit à partir de la chronologie établie par C. Moreau dans le troisième volume de la *Bibliographie des Mazarinades* : C. Moreau répartit les titres autour de quelques événements majeurs de la Fronde, le départ de la Cour pour Saint-Germain-en-Laye le 6 janvier 1649, par exemple. Quoique non infaillible, cette chronologie n'en reste pas moins globalement valable : il faut donc compter le nombre de mazarinades par période de quatre mois, selon les estimations de Moreau, pour avoir une idée des variations de la production par année. Cette production est en effet irrégulière : de fait, elle constitue un bon indicateur de l'intensité des événements de la Fronde. Le début de l'année 1649 (Q1 1649) est marqué par le départ de la Cour pour Saint-Germain-en-Laye et le blocus de Paris : l'opposition à Mazarin, déclaré « auteur de tous les désordres » et « ennemi du roi et de l'Etat » par le Parlement, est extrêmement vive, et l'autorité royale nettement amoindrie dans la capitale. Le contrôle de la production imprimée étant pratiquement impossible, les Frondeurs s'en donnent à cœur joie, jusqu'à ce que la paix de Rueil vienne ramener l'ordre, et que la réglementation puisse être rétablie. L'année 1650 connaît deux pics de production, lors de l'arrestation des Princes (Q1 1650), et à l'été (Q3 1650), alors que la Fronde en Guyenne gagne en vigueur. Au début de l'année 1651 (Q1 1651), la chute de Mazarin et le triomphe de Condé sont salués par une nouvelle vague de mazarinades. 1652, enfin, est particulièrement riche en événements dramatiques : du mois de janvier au mois d'avril (Q1 1652), les pamphlétaires se déchaînent contre le retour de Mazarin à la Cour ; au cours du deuxième tiers de l'année (Q2 1652), de nombreuses mazarinades viennent rendre compte des péripéties de la guerre civile, et critiquer la terreur condéenne. Le nombre exact de mazarinades produites par quadrimestre n'a dans l'absolu pas vraiment d'importance : les variations de la production n'ont de sens que les unes par rapport aux autres, selon les années. Il est en effet important, pour étudier la production d'un auteur de mazarinades, d'avoir une vision au moins approximative de la production globale

de pamphlets. Une seule mazarinade est insignifiante, parmi les quelques milliers d'autres ; en revanche, établir le rapport entre le nombre de pamphlets commentant un évènement précis, et le total de la production pour la période considérée, permet d'appréhender l'importance de l'évènement pour les contemporains.

ANTHYME-DENIS COHON : UN SINGULIER AUTEUR DE MAZARINADES.

Un illustre inconnu.

Le nom d'Anthyme-Denis Cohon est aujourd'hui tombé dans l'oubli : R. Sauzet lui a consacré en 2012 un article de treize pages dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*⁴⁰, alors que la précédente étude sur le personnage datait de trente-six ans (et avait été réalisée par le même chercheur⁴¹). Il n'a ni place, ni rue à son nom, contrairement à nombre de ses contemporains. Inconnu aujourd'hui, Anthyme-Denis Cohon a pourtant été un illustre prélat en son temps, et le prédicateur du roi Louis XIII, père de Louis XIV. Le personnage est en outre loin d'être insipide : Anthyme-Denis Cohon est un homme de son temps, fougueux et ambigu. « Evêque de Nîmes, serviteur de Dieu, du Roi et de la Patrie » (pour reprendre le titre de l'article de R. Sauzet) aux mœurs non irréprochables, prédicateur du Roi directement impliqué en politique, orateur brillant, pamphlétaire acerbe, sa force de caractère et sa verve ont fait de lui un acteur volontiers intrépide de la Fronde, entièrement dévoué à la cause gouvernementale. La loyauté de Cohon envers Mazarin et le Roi ne s'est à aucun moment démentie, il est d'après M. Pernot « le plus valeureux champion de la Cour »⁴². Une telle fidélité contraste singulièrement avec la versatilité caractéristique de la Fronde. Défenseur acharné du Cardinal ministre et de la monarchie absolue de droit divin, Cohon se bat avec les armes de son temps, les mazarinades. C'est moins au prédicateur qu'au pamphlétaire que le présent mémoire s'intéresse.

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon.

Pourquoi avoir choisi d'étudier les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon ? En effet, ce dernier, même en son temps, a été connu et célébré pour son talent de prédicateur, non d'écrivain. Il n'a en outre écrit que trois pamphlets, deux en 1649 et un en 1652 : que sont trois pamphlets parmi les quelques 5200 autres, même en admettant qu'ils aient été d'une qualité supérieure ?

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon sont intéressantes, parce qu'elles sont à la fois typiques de la Fronde et profondément originales. Elles permettent

⁴⁰ Sauzet, Robert, « Religion et politique au XVII^e siècle : Anthyme-Denis Cohon, Evêque de Nîmes, serviteur de Dieu, du Roi et de la Patrie », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, p.68-81.

⁴¹ Sauzet, Robert, Dupront, Alphonse (dir. de thèse), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694. (Etude de sociologie religieuse). Tome 1*, p.270-319.

⁴² Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.212.

donc d'appréhender la question de la production imprimée au cours d'une période très particulière de l'histoire de France, selon deux approches, l'une directe, l'autre en creux. Les mazarinades de Cohon sont ainsi précieuses à plusieurs titres : non seulement pour qui veut appréhender les enjeux de la Fronde, mais aussi pour qui s'intéresse plus particulièrement à l'histoire de l'imprimé en France au XVII^e siècle. Le contrôle relativement strict de la production imprimée vole en éclats sous la Fronde, période à la fois de grande licence et de grand danger, pour les pamphlétaires frondeurs comme pour les pamphlétaires mazarins.

Etre fidèle au Cardinal est en effet potentiellement dangereux, ce qui explique en partie que les plumes talentueuses n'aient pas accouru en nombre pour le défendre. Deux autres raisons peuvent par ailleurs être avancées pour justifier ce manque d'empressement : d'une part, Mazarin n'a jamais été comme Richelieu un véritable protecteur des Lettres, préférant de beaucoup la sculpture et la peinture ; il ne s'est donc pas soucié de se constituer une troupe d'écrivains à son service : « On comprend que les intellectuels, qui regrettent tous le mécénat et la générosité de Richelieu, rejoignent en rangs serrés le camp de la Fronde »⁴³. D'autre part, « Mazarin, au début de la Fronde, ne semble pas comprendre l'importance de la presse. Alors que Richelieu s'était montré soucieux de l'avoir à son service, son successeur croit plus à l'efficacité des armes ou des négociations. [...] Dans ces conditions la Cour, contrairement à Gondi, n'organise pas de véritable campagne de presse ; elle se contente d'une contre-propagande que mènent, en ordre dispersé, des hommes comme Renaudot, Naudé ou Cohon »⁴⁴. Les mazarinades gouvernementales⁴⁵ sont donc rares (11.5% de l'ensemble des pamphlets publiés pendant la Fronde, d'après H. Carrier). Celles de Cohon apparaissent d'autant plus intrépides qu'elles ont été publiées en période de crise dans la crise, au début de l'année 1649 et de l'année 1652 : l'évêque doit composer entre son ardeur à défendre Mazarin et la discrétion qui s'impose à tous les partisans de la Cour.

Mais le fait qu'elles soient gouvernementales n'est pas la seule originalité de ces mazarinades. Elles émanent en outre d'un prédicateur, devenu écrivain et espion pour les besoins de sa cause : une tension originale entre l'habitude de la parole au grand jour et la nécessité de l'écriture dans le secret innervent ces pamphlets, qui n'en sont pas moins marqués par l'éloquence spectaculaire caractéristique du XVII^e siècle.

Aussi, l'objet de ce mémoire est de dégager quelques uns des intérêts des mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon pour les historiens, et en particulier pour les historiens du livre. Que permettent-elles de comprendre de la Fronde, de ses acteurs et de ses enjeux politiques, économiques et sociaux ? Que révèlent-elles du lien entre l'imprimé et le pouvoir (pour rappeler le titre d'un ouvrage d'H-J Martin⁴⁶) pendant cette période de guerre civile ? Quelle est leur originalité, matérielle (en tant qu'objets) et stylistique (en tant que pamphlets, c'est-à-dire, en

⁴³ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.210.

⁴⁴ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.211.

⁴⁵ Autrement dit, en faveur du Roi, de la Reine régente et de Mazarin.

⁴⁶ Martin, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle. Deux tomes*, Genève, Droz, 1969.

tant qu'œuvres littéraires) ? Quelles ont été les conséquences de la production de ces trois pamphlets, non seulement pour l'auteur, mais aussi pour le parti de Mazarin ? Sont-ils passés inaperçus, ont-ils au contraire fait scandale ? Pour répondre à ces questions, il convient d'abord de se pencher sur la personnalité d'Anthyme-Denis Cohon et son parcours jusqu'au plus haut de l'Etat, qui expliquent son engagement dans la Fronde (engagement qui n'a rien d'évident pour un ecclésiastique). Il s'agit ensuite d'étudier ses mazarinades non en tant que contenus, mais en tant que contenant. L'originalité des pamphlets de Cohon se dessinant en creux, les réponses qu'ils ont suscitées seront également étudiées, afin de comparer leurs conditions d'élaboration et de publication. Entreprise aventureuse, la production de mazarinades pendant la Fronde pose de redoutables problèmes de datation, d'anonymat, de contrefaçon. Il s'agit de remonter le fil de l'histoire des pamphlets d'Anthyme-Denis Cohon, pour tenter d'apporter d'une part les preuves de sa paternité, d'autre part, pour comprendre comment ces mazarinades ont été produites. Leur littérarité ne sera étudiée qu'en troisième et dernière partie.

UNE « CRÉATURE DE RICHELIEU », UN AMI ET COLLABORATEUR DE MAZARIN.

Le parcours d'Anthyme-Denis Cohon est étonnamment moderne : sa réussite par le travail et la conviction, son ascension sociale, ont de quoi surprendre. Cohon n'est pas parti de rien vers les sommets de l'Etat, néanmoins il est à peu près certain aujourd'hui qu'il n'est pas né noble. La question de ses origines sociales a été largement controversée, y compris pendant la Fronde. Aussi, différentes sources peuvent être interrogées : les dictionnaires de biographie, bien sûr, mais encore les mazarinades.

« PLUS PUISSANT QUE L'ALLEMAGNE ET QUE L'ESPAGNE REUNIES », ET POURTANT...

Une naissance sujette à controverse.

La première incertitude concerne la date de naissance d'Anthyme-Denis Cohon. B. Hauréau dans l'*Histoire littéraire du Maine*⁴⁷ la situe en 1594, en se fondant sur une lettre écrite en 1664 par Anthyme-Denis Cohon au chancelier Doué, dans laquelle l'auteur affirme avoir soixante-dix ans. Les dictionnaires de biographie de Michaud⁴⁸, de Roman d'Amat⁴⁹, de Hoeffler⁵⁰, de Moreri⁵¹, vont dans son sens. Au contraire, d'après O. Halbert⁵², Anthyme-Denis Cohon aurait été baptisé le 4 septembre 1595 à Craon. Le baptême intervenant en général très peu de temps après la naissance, il est plus probable qu'Anthyme-Denis Cohon soit né en 1595, à Craon (dans le département de la Mayenne, région des Pays de la Loire), de François sieur de la Touche et de Renée Hallay. C'est cette date qui est aujourd'hui retenue.

De la chandelle à la chaire.

La seconde controverse autour de la naissance d'Anthyme-Denis Cohon a trait à son milieu d'origine : est-il né noble, a-t-il grandi dans un milieu non noble, mais bourgeois, ou au contraire dans une famille modeste ? Le débat apparaît au cours de la Fronde. L'auteur du *Conseil nécessaire donne' avx bovrgeois de Paris*

⁴⁷ Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, p.108.

⁴⁸ Michaud, Louis-Gabriel (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne. 45 volumes. Volume 8*, p.533-534.

⁴⁹ Roman d'Amat, Jean-Charles (dir.), *Dictionnaire de biographie française publié sous la direction de Roman d'Amat archiviste paléographe conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale avec le concours de nombreux collaborateurs. Volume 9. Fascicule XLIX*, p.138-139.

⁵⁰ Hoeffler, Johann Christian Ferdinand (dir.), *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 46 volumes. Volume 11*, p.69-71.

⁵¹ Moreri, Louis, « Cohon », *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, [...], p.795-796.

⁵² Halbert, Odile, « Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes, comte et évêque de Dol » (disponible sur le site < www.odile-halbert.com/Histoire/Celebre/Cohon.htm >).

pour la conseruation de la Ville. Contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.⁵³, fait de Cohon « un Comedien dans la chaire fils d'un caberettier du pays du Mayne » ; de même, celui de *l'Advertissement a Cohon, evesqve de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris* l'apostrophe rudement : « « Sçavez-vous pas bien qu'à Poitiers le Grand Conseil vous tira de la nécessité, quand il vous adjugea le premier Benefice que vous ayez jamais possédé ? ». Les biographies et les articles biographiques insistent tous sur la profession du père de Cohon, François sieur de la Touche, marchand cirier (c'est-à-dire, fabricant de chandelles, et tenant d'auberge, d'après O. Halbert). R. Kerviler⁵⁴ dresse même un sombre portrait de la famille Cohon : originaire de Basse-Bretagne, elle aurait émigré au début du XVI^e siècle en Anjou, après une « ruine complète ». Qu'entend-il par « ruine complète » ? Cette ruine est-elle à l'origine de la chute sociale de la famille ? Anthyme-Denis Cohon a pu suivre des études de droit et de théologie grâce à une bourse, d'après L. Moreri et G. Michaud : or, les bourses, dès le XIII^e siècle, sont réservées aux étudiants issus d'un milieu modeste. L. Moreri va plus loin, en affirmant que Cohon aurait été renvoyé du collège de Paris où il a été reçu boursier, après une rixe avec un camarade ; il aurait de fait été « logé chez une fruitière, où le nécessaire lui manqua beaucoup » ; il prend sans doute appui sur les déclarations de *l'Advertissement a Cohon, evesqve de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris*, qui raconte (ou imagine) le même évènement : « Hé quoy, ne vous souvient-il plus de votre vie passée, quand votre arrogance & votre gloire vous fit chasser du colege, où l'on ne pouvoit vous souffrir ? La charité des Ecoliers & ceux à qui vous tendiez la main, vous donnerent de quoy vivre dans un grenier en la ruë des Quatre-vents chez une fruitiere ; Là, comme vous estiez le fils d'un pauvre savetier, & par consequent exempt d'apprentissage, vous travailliez en toute seureté, votre père vous ayant laissé sa hotte garnie de toutes sortes d'outils necessaires au mestier, pour refaire un soulier, & travailler pour autruy en cas de besoin ».

De fait, la famille Cohon est-elle d'origine noble ? L'a-t-elle été ? A-t-elle perdu son rang ? De nouveau, les sources se contredisent. D'après le *Dictionnaire de biographie française* de Roman d'Amat, la famille Cohon parvient au XVIII^e siècle à une situation de fortune qui lui permet de revendiquer la noblesse par relief de déchéance. Mais, selon l'abbé Angot, cité par Odile Halbert : « Les Cohon, établis à Angers au cours du 16^e [siècle], s'élevèrent vers le commencement du 18^e à une situation de fortune qui leur permit de revendiquer la noblesse, non par anoblissement mais par relief de dérogeance ». Déchéance ou dérogeance : de quoi la famille Cohon a-t-elle été relevée ? La dérogeance est la perte des privilèges attachés à la condition noble⁵⁵. La déchéance, plus grave,

⁵³ Il a été décidé de préserver la graphie d'origine des mazarinades : en effet, celle-ci est importante pour identifier les différents exemplaires d'un même libelle.

⁵⁴ Kerviler, René, « Cohon », *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Livre premier, Les Bretons. Volume 10. Fascicule vingt-sixième*, p.44-49

⁵⁵ En particulier, celui d'être exempté de taxes, du fait de l'exercice d'une profession considérée comme avilissante (d'après le site <http://www.blason-armoiries.org/institutions/d/derogeance.htm>, « la profession des arts vils et

annule la noblesse et rabaisse la famille au rang de roturier. Dans un cas comme dans l'autre, trois conclusions s'imposent : la famille Cohon est de noble lign  e ; pour des raisons inconnues, elle a perdu ses privil  ges, puis les a recouverts au d  but du XVIII  e si  cle ; mais a-t-elle   t   provisoirement d  chue ?

Si la question du rang de la famille reste ind  termin  e, O. Halbert apporte de nombreux renseignements quant    l'aisance mat  rielle dont jouissent les Cohon au d  but du XVII  e si  cle. Il ne faut en effet pas se fier    l'apparente modestie de la profession de Fran  ois sieur de la Touche : d'apr  s O. Halbert⁵⁶, le corps de m  tier des chandeliers est en g  n  ral assez ais   ; par ailleurs, la m  re d'Anthyme-Denis Cohon est issue d'une famille de marchands tanneurs, corps de m  tier   galement ais  . Enfin, deux de ses oncles sont chanoines, et occupent donc un rang   lev   dans la hi  rarchie eccl  siastique.

La famille Cohon appartient ainsi    la « bourgeoisie rurale, m  pris  e par la noblesse de cour ».

N   sans titre,    une   poque marqu  e par un certain immobilisme, Cohon va pourtant peu    peu s'  lever jusqu'au sommet de l'Etat.

La r  ussite par le travail.

Les capacit  s intellectuelles d'Anthyme-Denis Cohon ont-elles   t   rep  r  es par son p  re, comme le sugg  re L. M  nard⁵⁷, ou le fils a-t-il de lui-m  me d  cid   de suivre une autre voie que celle du commerce, « se sentant appel   vers une plus noble carri  re », selon les mots de B. Haur  au⁵⁸ ? Quoi qu'il en soit, c'est aupr  s de Jehan Sr de Chatelais, chanoine du Mans, et oncle d'Anthyme-Denis Cohon, que ce dernier commence ses   tudes,    la cath  drale du Mans. Il entre ensuite au coll  ge d'Angers pour y faire ses humanit  s⁵⁹. Gr  ce    une bourse, il poursuit ses   tudes    la Sorbonne, jusqu'   l'  ge de quinze ans. Son go  t pour les lettres et l'art oratoire le fait h  siter entre la chaire et le barreau : ce sera la chaire. Les versions diff  rent quant    la chronologie de ses d  buts en tant qu'eccl  siastique : tonsur  ⁶⁰ en 1609, il devient docteur en droit canon et civil, et chanoine du Mans gr  ce    son oncle ; d'apr  s Roman d'Amat, ces titres lui sont attribu  s    l'  ge de vingt-neuf ans, en 1623, alors que selon O. Halbert, Anthyme-Denis Cohon les obtient    vingt-trois ans, en 1617, alors qu'il n'est pas encore ordonn   pr  tre (il ne le sera qu'en 1619).

Le parcours d'Anthyme-Denis Cohon reste donc assez flou jusqu'   ce qu'il se signale d'une fa  on originale aupr  s d'un certain Cardinal ministre.

m  caniques », « par l'exercice du trafic ou commerce en d  tail, par l'exercice de charges jug  es incompatibles avec la noblesse, telles que sergent, huissier, notaire, procureur et greffier, et par l'exploitation des fermes d'autrui »).

⁵⁶ Les affirmations suivantes sont tir  es de la page web d'Odile Halbert : <<http://www.odile-halbert.com/Histoire/Celebre/Cohon.htm>>.

⁵⁷ « Son P  re lui voiant de l'esprit, de la vivacit  , & de l'inclination pour les lettres, l'envoia en la Ville du Mans, o   il commen  a ses   tudes », M  nard, L  on, *Histoire des   v  ques de Nismes, O   l'on voit ce qui s'est pass   de plus m  morable dans cette Ville pendant leur Episcopat, par rapport    la Religion. Tome second*, p.19.

⁵⁸ Haur  au, Barth  lemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire litt  raire du Maine. Tome troisi  me*, p.108.

⁵⁹ C'est-  -dire   tudier la langue et la litt  rature grecque et latine.

⁶⁰ C'est-  -dire qu'il embrasse la charge eccl  siastique.

La rencontre décisive avec Richelieu

Ironie de l'histoire, les débuts de Cohon à Paris sont marqués par quelques menus échecs, suffisamment importants pour être rapportés par les biographes, Roman d'Amat, et B. Hauréau en particulier : « Ses débuts dans la chaire ne furent pas heureux. Ils furent troublés par un accident assez ordinaire, que les prédicateurs doivent toujours prévoir, et contre lequel ils ne sauraient prendre trop de précautions. Cohon prêchait dans l'église de Montmartre, et débitait sur le ton le plus solennel les plus pompeuses tirades : tout à coup sa voix s'altère, il balbutie des mots sans suite, puis se tait et descend de la chaire, laissant ses auditeurs étonnés, inquiets, et courant cacher dans quelque retraite son dépit et sa confusion. Il avait été trahi par sa mémoire »⁶¹. Ces erreurs de débutant sont rapidement balayées par les succès qui suivent, alors que s'épanouit le talent de l'orateur : « à quelque temps de là, il prétendit réparer cet échec. On trouva son nouveau sermon « solide en lui-même et bien débité, » et ce succès fit oublier sa mésaventure »⁶². Cohon devient à la mode, son talent est reconnu, même « les cuistres⁶³ de l'Université de Paris » gardent souvenir de ses prêches, ce qui tend à prouver sa renommée : « [vous] qui avez tant de fois detesté publiquement l'ingratitude & la trahison, qui avez prêché l'humilité & la douceur »⁶⁴. Les Parisiens se pressent pour entendre Cohon, tant et si bien que des embouteillages se créent dans les rues de la capitale, qui ralentissent un jour le carrosse du cardinal de Richelieu. Cohon est alors présenté au ministre, et marque son attention par un mot d'esprit : « J'ai donc été plus puissant que l'Allemagne et que l'Espagne réunies, puisqu'en arrêtant votre Eminence j'ai pu faire ce qu'elles ont tenté vainement ». A compter de ce jour, le cardinal de Richelieu admet Cohon au sein de son cercle de plus proches fidèles : d'après L. Ménard⁶⁵, Richelieu « le fit presque toujours manger avec lui, tant qu'il fut Paris [sic] ». Quand cette rencontre a-t-elle eu lieu ? Il n'y a encore une fois aucune certitude. Cohon est nommé prédicateur du Roi à l'âge de 25 ans, soit en 1619 ; il est donc possible d'imaginer que la rencontre s'est produite la même année, ou juste avant.

UNE CREATURE DE RICHELIEU.

Ce que Denis-Anthyme Cohon doit à son protecteur.

Dans l'introduction au *Discours prononcé dans la Cathédrale Saint-André de Bordeaux le 9 octobre 1650 par Anthyme-Denis Cohon, évêque de Dol, en présence de Louis XIV*, R. Darricau écrit : « Un des biographes du P. Coton dit, non sans esprit, que ce religieux « ressemblait à l'ombre qui marque l'heure sur les

⁶¹ Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, p.109-110.

⁶² Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, p.110.

⁶³ Le cuistre est un subalterne dans un collège ; le terme est injurieux.

⁶⁴ *Advertissement a Cohon, évesqve de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris.*, 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/178,30.

⁶⁵ Ménard, Léon, *Histoire des évêques de Nismes, Où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette Ville pendant leur Episcopat, par raport à la Religion. Tome second*, p.19-44.

cadrans des palais ; elle est regardée par les plus grands seigneurs et elle est uniquement attentive à suivre les moindres mouvements du soleil. Dieu est le soleil de ces grands politiques dévôts ». Cohon est de cette race »⁶⁶. Quoique Cohon soit un travailleur acharné, sa réussite n'aurait pas été aussi éclatante s'il n'avait en plus possédé le talent de s'attirer les bonnes grâces des grands du royaume. Cohon doit en effet beaucoup à Richelieu, à commencer par ses bénéfices. Dans l'*Advertissement a Cohon, évesque de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris.*, la naissance politique de Cohon est directement attribuée au Cardinal ministre : « il vous avoit mis au monde par ses liberalitez ». Le terme « liberalitez » peut avoir ici deux sens : soit l'auteur met en avant les largesses de Richelieu dans le but d'humilier l'évêque de Nîmes en rappelant une fois de plus, implicitement, ses origines supposées modestes ; soit l'auteur souligne la patience de Richelieu à l'égard de Cohon, dont la conduite n'a jamais été irréprochable. Dans tous les cas, le Cardinal apparaît bien à l'origine de la réussite de l'évêque. Ainsi, d'après les travaux d'O. Halbert, il devient prévost de Mésanges dans l'Eglise de Chartres, puis curé de St Denis de Cornes en 1621, de St Pierre la Cour en 1623, de St Céneré en 1626, et enfin prieur de Bouère en 1627 grâce aux appuis de son oncle et à l'amitié de Richelieu. A trente-deux ans, Anthyme-Denis Cohon est déjà « pourvu de nombreux bénéfices ». A. Hurel écrit même que « Personne n'obtint un plus grand nombre de bénéfices que lui »⁶⁷. Enfin et surtout, il accède à la charge de prédicateur du roi Louis XIII : il prononce ainsi le sermon de l'Avent en 1633 et celui de Pâques en 1634 ; c'est aussi à la demande de Richelieu que Cohon est nommé par le Roi évêque de Nîmes le 6 août 1633. Ces deux charges nouvelles marquent le début de sa carrière à la Cour.

La Gazette de Renaudot témoigne de sa bonne fortune : de petits articles rapportent ses succès oratoires, souvent en présence de la Reine régente, révélant l'importance et la nouvelle légitimité de Cohon.

⁶⁶ Darricau, Raymond, *Discours prononcé dans la Cathédrale Saint-André de Bordeaux le 9 octobre 1650 par Anthyme-Denis Cohon, évêque de Dol, en présence de Louis XIV*, Bordeaux, Taffard, 1959.

⁶⁷ Hurel, Augustin Jean, *Les orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV. Tome 1*, note 1 p.25.

- Renavdot, Theophraste, *Recueil des Gazettes, Nouvelles, et Relations de toute l'Année 1633. Dedie' av Roy., Gazette No. 109.*, Paris, Au Bureau d'Adresse, ruë de la Calandre, au grand Coq, 1634, p.473, (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64539225.image.langFR.r=recueil%20gazette%20renaudot> >), (consulté le 29/3/2013) :

De S. Germain en Laye, le 25. Novembre 1633.

Le 19. du courant, le Roy a envoyé à Bordeaux le sieur de Kerhuel Kergoumar, Enseigne des Gardes du Corps, pour porter l'ordre que sa Majesté veut estre mis au différend qui y est arrivé le 10. de ce mois, entre les Duc d'Espèron & Archevesque de Bordeaux, dont chacun d'eux a envoyé son proëz verbal à sa Majesté.

Le mesme jour le Roy a honoré le sieur Cohon son Prédicateur de l'Evesché de Nismes, dont il receut le brevet de la main propre du Cardinal Duc, qui lui tesmoigna la joye qu'il avoit de voir son mérite reconnu par les biens-faits de sa Majesté; comme son Eminence avoit eu satisfaction de l'entendre en divers lieux desployer les avantages de son esprit & de son eloquence.

- Renavdot, Theophraste, *Recueil des Gazettes, Nouvelles, et Relations de toute l'Année 1633. Dedie' av Roy., Gazette No. 109.*, Paris, Au Bureau d'Adresse, ruë de la Calandre, au grand Coq, 1634, p.524, (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64539225.image.langFR.r=recueil%20gazette%20renaudot> >), (consulté le 29/3/2013) :

ra le meriter. *De S. Germain, le 30. Decembre 1633.*

Le Roy se porte si bien, qu'on ne parle ici que des dispositions d'un balet Royal, où toute la Cour se prépare. ¶ Sa Majesté fut voir le Cardinal Duc à Ruël le 24. de ce mois. Le jour de Noël le sieur Cohon prescha devant leurs Majestez, qui en demeurèrent satisfaites, & toute la Cour, jusques au ravissement. Le 28. le Roy retourna à Ruël voir son Eminence, qui donna le mesme jour audience au Nonce extraordinaire de Sa Sainteté.

- Renavdot, Theophraste, *Recueil de toutes les Gazettes, Nouvelles Ordinaires & Extraordinaires & autres Relations. Contenant le Recit des choses remarquables, venues tant en ce Royaume qu'en pays étrangers, dont les nouvelles nous sont venues toute l'année 1635. Dedié au Roy.*, Gazette N°32, Paris, Au Bureau d'Adresse, rue de la Calandre, 1636, p.328 (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6439110h.image.langFR.r=recueil%20gazette%20renaudot> >), (consulté le 29/3/2013) : « Le mesme jour 14. » fait référence au 14 juin 1635.

Le 14. tous les Deputez assemblez à l'ordinaire au Convent des Augustins, y entendirent la Messe solemnelle que l'Archevesque de Bourdeaux celebra à la Romaine, assisté pour Diacre & Sous-diacre des sieurs de la Barde & de Hevenin Chanoines en l'Eglise de Paris: pour autres Diares assistans, des sieurs Lanier Abbé de Vaux, & Courtois Chantre de Thoulouze: & pour Prestre aussi assistant, du sieur de Cous Archidiacre de Condom. Après l'Evangile, le sieur Cohon Evêque de Nismes, fit paroistre son eloquence ordinaire par vne docte prédication: & à la fin de la Messe ils communièrent tous, avec la dévotion digne d'un si Auguste corps.

- Renavdot, Theophraste, *Recueil des Gazettes et Nouvelles, Tant Ordinaires que Extraordinaires, et autres Relations des choses venues toute l'année mil six cens quarante-trois.*, Gazette N.110., Paris, Au Bureau d'Adresse, rue de la Calandre, au grand Coq, 1644, p.748 (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6391636d.image.langFR.r=recueil%20gazette%20renaudot> >), (consulté le 29/3/2013) : « Le 25, jour de Saint Louis » fait référence au 25 août 1643, jour de la fête de la Saint-Louis.

Le 25, jour de Saint Louis, la Reine suivie d'une grande partie de sa Cour, où estoit aussi le Cardinal Mazarin, alla ouïr Vespres dans l'Eglise Saint Louis des Jésuites: où Sa Majesté entendit auparavant le sermon du sieur Cohon Evêque de Nismes, qui y prescha à son ordinaire: comme il avoit fait le 12 du courant dans l'Eglise Saint Germain l'Auxerrois l'Oraison funèbre du service que ce jour là les Crieurs de Paris voulurent rendre au Roy défunt.

- Renavdot, Theophraste, *Recueil des Gazettes, Nouvelles, Ordinaires et Extraordinaires, Relations et autres recits des choses auues tovtte l'Anne'e mil six cens quarante-sept., N.6., Le Convoy et service solennel fait pour le Prince de Condé, en l'Eglise Nostre-Dame de Paris.*, Paris, Au Bureau d'Adresse, rue de la Calandre, au grand Coq, 1648, p.44 (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6375748n.r=cohon.langFR> >), (consulté le 29/3/2013) :

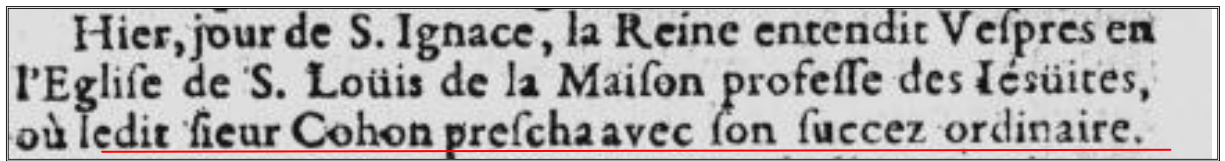
en la place. Le 3 Héraut du titre de Valois, fut en fuite querir le sieur Cohon Evesque de Dol, qui ayant esté conduit en la chaire, fit l'Oraison funèbre : de laquelle encor que vous conceviez assez l'élégance par le nom de son Orateur, si est-ce qu'il ravit tellement en admiration tout son auditoire, que je suis obligé de vous dire qu'au jugement des plus capables, cette action surpassa toutes les pièces d'éloquence qu'il a jusques ici données au public.

- Renavdot, Theophraste, *Recueil des Gazettes, Nouvelles Ordinaires et Extraordinaires, Relations, actes et recits des choses auues tovtte l'Anne'e mil six cens quarante-huit., Gazette, N.115,* Paris, Du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, 1649, p.998 (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6391523f/f3.planchecontact.r=cohon.langFR> >), (consulté le 29/3/2013) :

De Paris, le 1 Aoust 1648.
 Le 28 du passé, jour de Sainte Anne, se fit ici la cérémonie de l'ouverture & la bénédiction de l'Eglise & Convent des Pères Tèatins au fauxbourg S. Germain devant le Louvre, qui est la première qu'ils ont euë en ce Royaume, fondée par le Cardinal Mazarin sous le nom de Sainte Anne la Royale. Le matin la Messe y fut célébrée par le Nonce du Pape, & l'apresdinée la Reine assista aux Vespres qui y furent chantées par les Musiciens de la Chapel-
le du Roy, & y entendit, avec vne extrême satisfaction & de toute sa Cour, le sermon du sieur Cohon Evesque de Dol : qui s'étendit en présence d'onze Evesques & d'vn

- Renavdot, Theophraste, *Recueil des Gazettes, Nouvelles Ordinaires et Extraordinaires, Relations, actes et recits des choses auues tovtte l'Anne'e mil six cens quarante-huit., Gazette, N.115,* Paris, Du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, 1649, p.998 (disponible sur le site <

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6391523f/f3.planchecontact.r=cohon.langFR> >), (consulté le 29/3/2013) : « Hier, jour de S. Ignace » fait référence au 31 juillet 1648.



Hier, jour de S. Ignace, la Reine entendit Vespres en l'Eglise de S. Louis de la Maison professe des Iesuites, où ledit sieur Cohon prescha avec son succez ordinaire.

Cohon au service de Richelieu.

Les faveurs de Richelieu ne sont pas sans intérêt. Qu'attend-t-il de Cohon, et pourquoi l'a-t-il nommé précisément dans le diocèse de Nîmes ? D'une part, Cohon est très attaché à la monarchie, et à la dévotion à la Vierge Marie : or, Louis XIII désire depuis 1630 placer le royaume sous Sa protection. D'autre part, durant la première moitié du XVII^e siècle, le Sud de la France est le théâtre de luttes religieuses entre protestants (qui ne vénèrent pas la figure mariale) et catholiques ; dans le diocèse de Nîmes, en particulier, la situation est devenue critique, au point que les catholiques se retrouvent en infériorité numérique par rapport aux protestants. Il y a tout lieu de penser que Cohon, fidèle serviteur du Roi et de Rome, a été envoyé en Bas-Languedoc pour soutenir les efforts papistes contre l'avancée huguenote, comme le montre R. Sauzet dans sa thèse *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694*.⁶⁸ Cohon ne déçoit pas les attentes du Roi, ni celles du Cardinal, mettant ses talents d'orateur et pour la première fois de libelliste au service de la monarchie et de la foi catholique. Il fait preuve d'un zèle qui lui vaut, selon O. Halbert, le surnom d' « évêque de fer ». Seuls les épisodes qui annoncent la carrière de libelliste mazarin de Cohon sont ici mentionnés.

Serviteur de la monarchie.

La force de conviction de Cohon est d'un grand secours au Roi : au cours de la guerre contre l'Espagne (1635-1659), Cohon parvient en effet à mobiliser des deniers et des hommes. En 1635, lors des assemblées du Clergé, il plaide pour que ce dernier donne au Roi « comme au plus pauvre de son royaume ». En 1637, alors que les Espagnols entrent en Languedoc, Cohon réunit « papistes et huguenots », appelant à ne « rien épargner où il s'agit du service du roy, de l'honneur de ses armes et du salut de la patrie »⁶⁹. Il réunit ainsi à lui seul trois fois plus d'hommes que les diocèses de Montpellier et de Béziers, et fournit près du quart de l'armée que le duc d'Halluin a mobilisée pour défendre la ville assiégée de Leucate. Les efforts de Cohon ont sans nul doute grandement contribué à la victoire française sur l'occupant espagnol.

⁶⁸ Sauzet, Robert, Dupront, Alphonse (dir. de thèse), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694. (Etude de sociologie religieuse). Tome 1*, p.270-319.

⁶⁹ Sauzet, Robert, *Au grand siècle des âmes. Guerre sainte et paix chrétienne en France au XVII^e siècle*, p.195-197.

Libelliste en faveur de son protecteur.

Fort de son succès, Cohon se voit attribuer une nouvelle mission. En 1638, Richelieu lui demande de rédiger un opuscule justifiant sa politique extérieure. Le Cardinal ministre en attend sans doute beaucoup, compte tenu des tensions qui traversent le royaume. Il a en effet été vu en introduction combien la guerre contre l'Espagne exige d'efforts financiers aux Français. Des émeutes éclatent en province, en Guyenne en particulier. Pour concentrer les forces contre l'ennemi espagnol, Richelieu doit commencer par ramener le calme à l'intérieur de la France. D'après R. Sauzet, le libelle, *En quoi la piété des Français diffère de celle des Espagnols dans une profession de mesme religion*, n'est pas à la hauteur des attentes du ministre⁷⁰, et n'est pas publié ; Cohon n'est cependant pas disgracié.

Ainsi, Cohon doit beaucoup à Richelieu : son épiscopat, son introduction à la Cour, où il peut en de nombreuses occasions briller devant le Roi et la Reine régente. Par ailleurs, c'est à travers les missions que lui a confiées le Cardinal qu'il fait la preuve de son talent d'orateur (sinon de libelliste, à ce moment de sa carrière) et de son zèle presque guerrier au service de la monarchie. Il peut ainsi se faire une place à l'intérieur du cercle des intimes de Mazarin, à la mort de Richelieu, en 1642.

UN PROCHE DE MAZARIN.

Unis par des intérêts réciproques.

Mazarin et Cohon ont tous deux intérêt à compter l'un sur l'autre. En 1643, Cohon est en fort mauvaise posture à Nîmes : à l'occasion du choix par Anne d'Autriche de Mazarin comme nouveau Principal ministre, les plaintes à l'encontre de Cohon se multiplient. Ce dernier est en particulier accusé de dévoyer ses paroissiennes et de fabriquer de la fausse monnaie, ce que ne manquent pas de rappeler les Frondeurs : « que tout le monde sçait tres-bien, lors que vous futes atteint & convaincu du crime de fausse monnoye, & d'avoir debauché bonne partie des Dames de la Ville, & en dessein de corrompre le reste à qui votre appetit desordonné s'acharneroit ; [...] & comme le vice cherche le vice, & qu'un abyme attire un autre abyme, les personnes vertueuses & sages vous ayant abandonné, vous vous estes jetté entre les bras & donné entierement à Iules Mazarin [...] »⁷¹. L. Ménard semble insinuer que le ressentiment de la population va jusqu'à menacer la vie de l'évêque : « Ce dernier [Mazarin] n'étoit pas moins ami de Cohon que son prédecesseur l'avoit été ; & craignant avec quelque fondement, qu'il ne succombât dans cette affaire... »⁷². Il est probable que ces accusations

⁷⁰ Voir la critique qu'en fait R. Sauzet dans l'article « Religion et politique au XVIIème siècle : Anthime-Denis Cohon, Evêque de Nîmes, serviteur de Dieu, du Roi et de la Patrie », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, p.77-79.

⁷¹ *Advertissement a Cohon, évesqve de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris.*, 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/178,30.

⁷² Ménard, Léon, *Histoire des évêques de Nismes, Où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette Ville pendant leur Episcopat, par raport à la Religion. Tome second*, p.34.

soient fondées. F. Duine reproduit dans son essai *Un politique et un orateur au XVII^e siècle. Cohon évêque de Nîmes et de Dol.*, un extrait d'une lettre du maréchal de Schomberg au maréchal de Brézé, datée du 17 août 1638, dans laquelle le maréchal de Schomberg accuse déjà Cohon de malversations : « il ne vaudrait pas la peine que vous le noyassiez, si ce n'est qu'il ne faut pas accoutumer les petites gens à manquer aux personnes de votre condition, et à se moquer des paroles qu'ils ont données... mais comme il n'y a rien de si aisé à mon avis que de faire repentir ce petit fripon-là de son manque de foi, j'ai une légende de ses pilleries, de ses malversations et des scandales publics de sa vie qu'il n'oserait avoir contredit, et que je vous ferai tenir quand il vous plaira »⁷³. F. Duine ajoute que « Schomberg n'a pu jusqu'ici attaquer l'évêque de Nîmes parce que ce prélat est un protégé du cardinal [de Richelieu]. ». Lequel finit cependant par réprimander Cohon, dans une lettre non datée mais vraisemblablement écrite entre 1640 et 1641⁷⁴ : « A l'Evesque de N....

Le Roy ayant esté averty que l'on commet de grands desordres en vostre Diocese, jusques-là que les Benefices s'y vendent ouvertement, je ne puis laisser partir la despesche que S.M. envoie exprez à M. l'Evesque de Xaintes, pour vous aller trouver de sa part sur ce sujet, sans vous prier par ces lignes, de contribuer tout ce qui dependra de vous, pour faire cesser tels abus au plûtost qu'il se pourra, & vous conduire en sorte, que vos actions fassent paroistre à l'avenir, le contraire de ce qu'on a eu lieu de soupçonner jusques à present. Outre que vostre conscience & vostre honneur vous y obligent, la resolution que S.M. a prise d'empescher par les voyes Canoniques tels desordres en ce Royaume, vous y doit porter. Je m'asseure que vous vous gouvernerez en sorte en cette occasion, qu'outre que S.M. recevra satisfaction de vos actions, les peuples qui vous sont commis en receuront si bon exemple, que la voye universelle sera pour l'avenir vostre justification. L'ancienne amitié que j'ay toujourns eue pour vous, me le fait desirer particulièrement, estant, &c. »⁷⁵.

Richelieu a cependant toujours soutenu Cohon. De même, Mazarin le prend sous sa protection : « Cohon jugea qu'en de telles occurrences il devait accourir à Paris, rechercher Mazarin, lui faire une cour assidue, et se bien établir dans son esprit avant que les mécontents de Nîmes eussent pris le temps de rédiger leurs

⁷³ Duine, François, *Un politique et un orateur au XVII^e siècle. Cohon évêque de Nîmes et de Dol. Essai de bibliographie avec documents inédits*, 1902.

⁷⁴ « Richelieu écrit une lettre sévère à l'évêque de Nîmes. Le désordre est tel dans son diocèse que « les bénéfices s'y vendent ouvertement. » Aussi le prélat doit-il changer de manières, donner « bon exemple » aux « peuples » qui lui sont soumis, de telle sorte qu'à l'avenir « la voix universelle » le justifie.

On trouvera cette lettre en entier dans Aubery, qui la donne sans date (t.V., p.440). Avenel (t.V., p.960) la fixe en 1635. Mais je ne crois pas qu'on puisse la placer avant 1640. En effet, les lettres de Richelieu du 10 septembre 1637, du 20 juillet 1638, du 1^{er} décembre 1639 [...] ne portent aucune trace du mécontentement du ministre à l'égard de l'évêque. D'autre part, je lis dans Montchal, parlant de l'Assemblée de 1641 [...] : « On sut que l'évêque de Nîmes était très mal dans l'esprit du cardinal, qui lui avait fait depuis peu une réprimande bien aigre, jusques à le menacer de lui faire son procès pour sa mauvaise conduite, qui avait soulevé contre lui non seulement les religionnaires mais aussi les catholiques de tous ordres. » (Mémoires, fol.100) Toutefois, ajoute Montchal, la réconciliation devait s'opérer, Cohon étant prêt à toute bassesse pour être transféré « de l'évêché de Nîmes à quelque autre plus près de Paris » (Mémoires, fol.100, verso). », Duine, François, *Un politique et un orateur au XVII^e siècle. Cohon évêque de Nîmes et de Dol. Essai de bio-bibliographie avec documents inédits*, 1902.

⁷⁵ Aubery, Antoine, *Memoires pour l'histoire dv cardinal duc de Richelieu. Tome cinqviesme.* p.440.

remontrances »⁷⁶. Ne pouvant retourner à Nîmes, il permute son évêché avec celui de Dol, le plus riche de France. L'échange est autorisé par le pape en 1644.

De son côté, Mazarin, qui a hérité de Richelieu un royaume ruiné et révolté, a besoin d'une personnalité loyale, entreprenante, énergique (et même autoritaire), pour poursuivre la contre-réforme catholique dans le Sud et restaurer l'image de l'autorité ministérielle. Le dévouement de Cohon en faveur de Richelieu, son action efficace tant au cours de la guerre contre l'Espagne que dans la lutte antiprotestante, la confiance, enfin, que Richelieu lui a accordée, ont certainement favorisé le rapprochement entre le nouveau Cardinal ministre et l'évêque.

Rapprochés par des personnalités semblables.

Par ailleurs, la personnalité et les idées politiques et religieuses de Cohon ont de quoi satisfaire Mazarin.

Anthyme-Denis Cohon a en commun avec le Cardinal le goût de la beauté (y compris féminine) et de l'argent. Il passe en outre pour être un « esprit alerte et peu scrupuleux [...] Avec les uns il se montra prodigue, épuisant le trésor de son église et le sien pour soumettre les consciences vénales ; sur les autres essaya d'autres moyens de séduction, écrivant au cardinal [Richelieu], au chancelier, lettre sur lettre, pour leur recommander des gentilshommes dignes de quelques emplois [...] ; avec le peuple il n'eut recours qu'à son éloquence, provoquant les ministres de la religion réformée à de solennelles controverses, et opérant en divers lieux des conversions sincères ou feintes »⁷⁷. C. Robert évoque un esprit « ambitieux et intrigant »⁷⁸. R. Sauzet dresse encore le portrait d'un travailleur acharné, monté au sommet de l'Etat en grande partie quoique non exclusivement par son mérite. F. Duine⁷⁹ résume le mieux la personnalité d'Anthyme-Denis Cohon : « [S]'il rechercha le doctorat en théologie, ce fut autant pour mieux parvenir que pour mieux savoir ; s'il monta en chaire, ce fut autant par ambition que par goût. Devenir évêque, être conseiller du roi, tel était son rêve. Comme il savait oser et persévérer, il le réalisa. N'a-t-il pas raconté son histoire dans cette phrase d'une lettre intime : « Mon travail et mon courage ont produit mes accroissements. » Courtisan, il flattait sans vergogne ; politique, il agissait sans scrupule. ».

Des partisans politiques.

Outre une personnalité proche de celle de Mazarin, les idées de Cohon suscitent la confiance du ministre. En effet, Cohon est non seulement un ardent défenseur de l'absolutisme de droit divin, mis en place sous Richelieu, mais aussi du principe du ministériat, qui fait de l'autorité du ministre une autorité aussi

⁷⁶ Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, p.117-118.

⁷⁷ Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, p.114.

⁷⁸ Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.114.

⁷⁹ Duine, François, *Un politique et un orateur au XVII^e siècle. Cohon évêque de Nîmes et de Dol. Essai de bibliographie avec documents inédits*, 1902.

inviolable que celle du Roi, surtout en cas de régence. Or, le ministériat est de moins en moins bien accepté par les Français, à mesure que Mazarin multiplie les mesures impopulaires.

Ce dernier, dès 1640, fait de Cohon l'un de ses plus proches conseillers ; c'est encore grâce à ses recommandations que Cohon obtient le privilège de prononcer l'oraison funèbre de Louis XIII en 1643, et celle d'Elizabeth de France en 1644.

L'évêque au service du Cardinal.

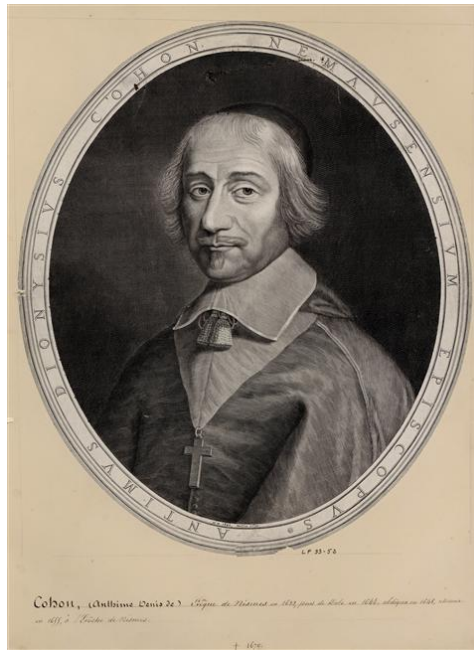
Entre 1644 et 1648, Cohon s'ennuie à Dol. Il saisit l'occasion de la Fronde pour rentrer à Paris, où les troubles viennent de commencer. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1648 et au début de l'année 1649 que Mazarin, pressé par son bibliothécaire et conseiller Gabriel Naudé, décide d'organiser sa défense contre les libelles frondeurs : il doit pour cela constituer un « bureau de presse »⁸⁰. Cohon est-il naturellement appelé à en faire partie ? Pourquoi Mazarin l'a-t-il enrôlé au sein de son bureau de presse, pourquoi a-t-il fait de lui son espion ? Il faut rappeler que le premier libelle de Cohon, pour le compte de Richelieu en 1638, n'a pas été une réussite, l'opuscule n'ayant même pas été imprimé. Par ailleurs, la personnalité peu scrupuleuse de Cohon en fait un allié sans doute efficace, mais peu crédible lorsqu'il s'agit de défendre les actions et la politique de Mazarin. C'est une chose d'être un proche et un conseiller du ministre, c'en est une autre d'être son avocat.

Cependant, les plumes disposées à se mettre au service de Mazarin ne sont pas nombreuses. Ses partisans tardent eux-mêmes à s'engager dans la bataille des mazarinades : la plupart se tiennent à l'écart jusqu'en 1651, d'après H. Carrier, faute de réelle bonne volonté et de moyens matériels. Cohon au contraire, a déjà fait preuve de sa fidélité. Il est de plus un prédicateur reconnu et admiré pour son style et son éloquence (qui seront étudiés dans la troisième partie de ce travail). Naudé, qui a pris la tête du bureau de presse de Mazarin, dans la lettre datée du 23 décembre 1651, fait de Cohon l'égal de Silhon⁸¹ : « Je ne scay pourquoy Mr Coon se tient les bras croisez en si belle occasion, Mr Sillion de mesme »⁸². Cohon se lance ainsi dans la défense du cardinal Mazarin, dès 1649, à travers trois mazarinades : celles-ci sont intéressantes en tant qu'objets et en tant que pamphlets. Il s'agit donc d'abord d'étudier leur forme, leurs conditions d'élaboration, de production, de diffusion. Que peuvent-elles apprendre, sur l'imprimerie au temps de la Fronde ?

⁸⁰ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.87-204.

⁸¹ Silhon est un théologien et un homme politique français. Ses travaux lui valent d'être admis au sein de l'Académie Française, créée par Richelieu.

⁸² « Lettre autographe de Naudé à Mazarin, « ce 23. X^{bre} 1651 » [...]. (Aff. Etr., *France*, vol. 877, fol. 486 v°) », Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.161.



Cohon, (Anthime-Denis de) Evêque de Nismes en 1633, puis de Dole en 1644, abdiqua en 1648, retourna en 1655, à l'Evêché de Nismes. [image en ligne], < <http://www.banqueimages.crcv.fr/search.aspx?showtype=single&first=1&token=&type=search&searchform=&advanced=&sortField=&searchfield1=alphasortrepresente&query1=cohon&searchfield2=&query2=&searchfield3=&query3> >, (consulté le 5/05/2013).

L'HISTOIRE MOUVEMENTÉE DES MAZARINADES D'ANTHYME-DENIS COHON : APPROCHE MATÉRIELLE.

Les mazarinades sont des objets imprimés singuliers, produits dans des conditions particulières. Il s'agit d'une part de décrire ces objets selon les méthodes de la bibliographie matérielle, d'autre part de comparer les conditions d'impression des mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon avec celles des mazarinades du parti adverse, afin de comprendre les enjeux de la production de pamphlets pendant la Fronde.

DESCRIPTION.

Description générale.

Composition du corpus.

Il est d'abord nécessaire de définir le corpus des mazarinades à étudier : celui-ci est composé de vingt-et-uns titres, ou cinquante-cinq textes. Il faut en effet distinguer le nombre de titres du nombre d'exemplaires étudiés : d'abord, plusieurs exemplaires d'une mazarinade ont pu être conservés (c'est le cas pour seize des vingt-et-unes mazarinades du corpus). Ensuite, les exemplaires d'un même titre ne sont pas identiques, car certaines mazarinades ont fait l'objet de plusieurs impressions, voire de contrefaçons.

Le corpus compte bien évidemment les trois mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : *Lis & fais, A qui aime la verité* et *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'Arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651*. Comment les autres mazarinades ont-elles été choisies ? Plusieurs cas de figure sont à envisager : d'abord, les réponses aux pamphlets de Cohon. Ces derniers sont éminemment partisans : les mazarinades du parti adverse leur font pendant et mettent en perspective la complexité des enjeux de la Fronde. Par ailleurs, la production matérielle (composition, impression, diffusion) d'une mazarinade est une aventure, vécue différemment selon que le pamphlet émane de la Cour ou des milieux frondeurs : pour le comprendre, une comparaison est nécessaire. Le choix d'inclure ensuite dans le corpus, les pamphlets dirigés contre Cohon est moins évident : en effet, ces textes ne répondent à aucune mazarinade, mais ont été rédigés en réaction à la découverte d'une des lettres de Cohon adressées à Mazarin et à un discours de l'évêque à Bordeaux, alors que ce dernier accompagne la Cour en province, en octobre 1650. Néanmoins, ils permettent d'une part de percevoir la violence de l'opposition entre Frondeurs et partisans de Mazarin ; d'autre part, ces pamphlets font entrer Cohon sur le devant de la scène de la Fronde, alors qu'il n'agit avant février 1649 que dans l'ombre. Reste encore le cas problématique des pièces de compte-rendu : les *Divers arrests de la covr de Parlement, Tant sur la*

venuë de l'Herault, Procez du Cheualier de la Valette, qu'autres affaires. Des 12.13.15. &16. Feburier 1649., la Relation fidele de ce qui s'est passe' de plus remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Iusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces., et le Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement, depvis le commencement de ianvier M. DC. XLIX. Ensemble par adition Ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la Ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps, les exemplaires sélectionnés du Covrier François, leur traduction en vers burlesques et le Covrrier bvrlesqve de la gverre de Paris, Enuoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour diuertir son Altesse durant sa prison. Ensemble tout ce qui se passa jusques au retour de Leurs Majestez. Iouxte la copie imprimée à Anvers, Et se vend à Paris, au Palais de Saint Julien. Ces textes n'ont pas Cohon, ni les mazarinades qui le concernent, pour objets particuliers : aussi, il a été choisi de les considérer comme des sources imprimées, au même titre que les mémoires ou les journaux des contemporains de la Fronde, bien qu'il s'agisse de mazarinades, selon les critères évoqués en introduction.

Etat des exemplaires étudiés.

Tous les textes examinés sont complets, sauf un, les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin*. Cette mazarinade est une autre impression du *Cinqviesme factvm, povr messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du cardinal Mazarin*, identique, en dépit de typographies différentes et de deux légères modifications textuelles⁸³. C'est la comparaison de l'exemplaire Rés A492791 de la bibliothèque municipale de Lyon des *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt*, avec les exemplaires Rés 309360, Rés 311069 et 311896 du *Cinqviesme factvm, povr messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France*, qui révèle l'incomplétude de l'exemplaire des *Defenses*. Il lui manque en effet le cahier H (c'est-à-dire les pages 25 à 32), partiellement remplacé par une moitié du cahier F. Il semble qu'une telle erreur soit cependant exceptionnelle : d'après la description des exemplaires conservés dans les bibliothèques de Chantilly, de la Sorbonne, dans la bibliothèque historique de la ville de Paris et dans la Bibliothèque nationale de France, les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette* comptent bien, normalement, 36 pages.

⁸³ Ces modifications textuelles sont sans conséquence particulière : p.3, « publier ce dernier factum » dans l'exemplaire Rés 309360 du *Cinqviesme factvm* est remplacé par « publier ses iustifications » dans l'exemplaire Rés A492791 des *Defenses*. De même, p.10, « à la prise de cette place » dans le *Cinqviesme factvm* est remplacé par « à la prise & à la conservation de cette place » dans les *Defenses*.

Comparaison des mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon avec quelques unes de ses adversaires.

La description des pamphlets étudiés est récapitulée en annexe 1. Un tableau descriptif de chaque mazarinade a en outre été réalisé (annexes 3 à 23).

Volume et pagination.

Volume :

Les mazarinades ne sont pas des textes très longs : trois (auxquelles il faut ajouter l'exemplaire Rés A492743 de la *Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin*⁸⁴) font moins de cinq pages, onze font moins de dix pages, sept sont des œuvres importantes, d'une longueur supérieure à vingt pages (jusqu'à 152 pages pour les *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louvre, intitule' Les Sentimens d'vn fidelle sviét du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, de Louis Machon). *Lis & fais* et *A qui aime la verité* font quatre pages.

Plusieurs mazarinades présentent des longueurs variables selon les impressions : les *Sentimens d'vn fidelle sviét du Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, en particulier, font 74 pages pour la première impression (Rés 309276), 54 pages pour la seconde (aucun exemplaire n'a pu être étudié), et 48 pages pour la troisième (Rés 309456, Rés 310843, Rés 318055, Rés 327835 et SJ IF 255/51,3).

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon se distinguent donc peu des autres, quant à leur volume.

Pagination

La pagination des mazarinades est, dans le corpus étudié, toujours en chiffres arabes, située en haut et en milieu de page, au-dessus de l'élément d'ornementation (bandeau ou frise d'éléments typographiques répétés), quand il y en a un.

Les erreurs sont fréquentes, d'après H. Carrier : « Il ne semble pas bien compliqué de paginer correctement un pamphlet de quelques cahiers. [...] On ne laisse cependant pas d'être surpris par la fréquence des inadvertances et quelquefois par l'incroyable désinvolture de l'imprimeur »⁸⁵. Six mazarinades comportent des erreurs de pagination :

⁸⁴ *Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin*, 4°, Paris, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés A492743.

⁸⁵ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.217-218.

- Numéros inversés : dans l'exemplaire Rés 318056 de l'*Apologie de Messieurs dv Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentimens d'un fidel sviet dv Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*, la page 4 est numérotée 2.
- Numéros redoublés : dans les *Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Svr l'Arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, exemplaire Rés 309276, les pages 72-73 sont numérotées 72-72.
- Erreur de dizaine : les pages 15-16 de l'exemplaire Rés 367777 de *La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier.*, sont numérotées 25-26.
- Le cas précédemment étudié des *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.* (exemplaire Rés A492791) est assez exceptionnel.

Ces coquilles peuvent en partie être expliquées par la longueur du texte, pour les *Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, de Cohon par exemple, dont un exemplaire sort pourtant de la très prestigieuse imprimerie de Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roi. Les deux autres pièces de Cohon, d'une longueur de quatre pages, ne comportent pas d'erreur de pagination, probablement du fait de leur brièveté. Cette explication n'est cependant pas toujours suffisante. Les *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, qui font 152 pages, n'en sont pas moins parfaitement paginées.

Format.

Tous les exemplaires étudiés sont en format 4° (in-quarto), qui est le format le plus couramment utilisé pour l'impression de mazarinades, d'après H. Carrier : « Dans leur quasi-totalité - 98.1% - les Mazarinades sont imprimées dans le format in-quarto, et presque toujours l'in-quarto par demi-feuille »⁸⁶, c'est-à-dire une feuille pliée deux fois⁸⁷.

Une fois encore, les mazarinades de Cohon ne font pas exception à la règle.

Les filigranes.

D'après la définition du *Dictionnaire encyclopédique du livre*, le filigrane est un « dessin, visible par transparence, dont l'empreinte est imprimée dans

⁸⁶ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.192.

⁸⁷ « A l'époque du livre artisanal, le format d'un livre dépend entièrement de la façon dont les feuilles de papier ont été pliées pour constituer ses cahiers. Le pliage en quatre (on plie deux fois), donne quatre feuillets, donc huit pages, aboutit logiquement à un in-quarto, et ainsi de suite », Fouché, Pascal (dir.), Péchoin, Daniel, Schuwer, Philippe, *Dictionnaire encyclopédique du Livre. Trois volumes. Volume 2*, p.264.

l'épaisseur de la pâte à papier [...] et qui sert notamment de marque au papetier »⁸⁸.

Toutes les mazarinades ne possèdent pas de filigrane visible : seules neuf d'entre elles en sont dotées, sur tous ou sur certains de leurs exemplaires.

Parmi les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon.

Seuls *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, possèdent un filigrane (sauf l'exemplaire Rés 309456). Celui des exemplaires Rés 318055 et SJ IF 255/51,3 représente une fleur de lys, selon différents motifs et différentes tailles. L'exemplaire Rés 3210843 possède un filigrane en forme de cœur. Les filigranes des exemplaires Rés 309276 et 327835 sont des formes, difficilement identifiables.

Parmi les mazarinades frondeuses.

Dix des mazarinades frondeuses possèdent un filigrane.

- En forme de fleur de lys pour :
 - L'exemplaire Rés 311069 du *Cinquiesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*
 - L'exemplaire Rés 367777 de *La Conference du cardinal Mazarin avec le gazetier.* Cette mazarinade présente un second type de filigrane, en forme de cœur.
 - Les exemplaires Rés 311375, SJ IF 247/191,110 et Rés 312809 des *Motifs de l'union du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux.*
 - Les exemplaires Rés 312642 et Rés 311658 de la *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*
 - L'exemplaire Rés A492743 de la *Lettre intercepte du sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin.*
 - Les exemplaires, Rés 318057 et SJ IF 255/51,4 des *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651 [...].* L'exemplaire Rés 318057 présente un second type de filigrane, en forme de cœur. Par ailleurs,

⁸⁸ Fouché, Pascal (dir.), Péchoin, Daniel, Schuwer, Philippe, *Dictionnaire encyclopédique du Livre. Trois volumes. Volume 2*, p.226.

les fleurs de lys ne sont ni de formes, ni de tailles identiques. Les *Observations veritables et des-interessees*, présentent ainsi pas moins de huit filigranes différents.

- L'exemplaire Rés 311376 de la *Novvelle proposition faicte par les bovrgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol.*
- En forme de cœur pour l'exemplaire Rés 310844 des *Observations veritables et des-interessees.*
- Difficilement identifiables pour
 - L'exemplaire SJ IF 247/178,30 de l'*Advertissement a Cohon, evesque de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris.*
 - Les exemplaires Rés 327836 et Rés 318056 de l'*Apologie de Messievr dv Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'vn fidel sviet dv Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*

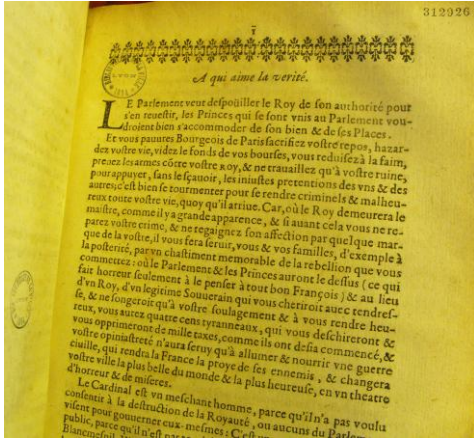
La fleur de lys et le cœur sont deux des filigranes les plus couramment utilisés, d'après les travaux de R. Gaudriault⁸⁹ sur la question. En l'absence de toute contremarque (c'est-à-dire du nom du papetier ou de ses initiales), il est donc impossible de savoir qui a fourni le papier aux imprimeurs de mazarinades.

La page de titre : structure, titre et ornementation.

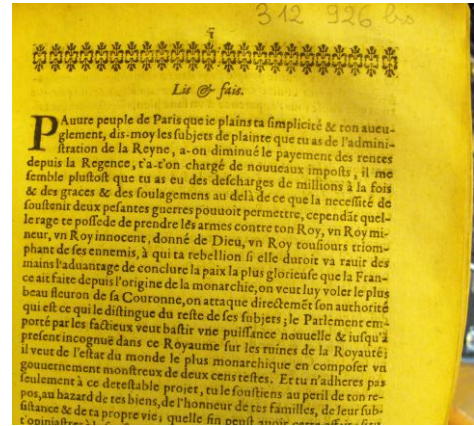
Trois pamphlets sur vingt-et-uns ne possèdent pas de page de titre : c'est peu. En effet : « C'est l'usage courant qu'un libelle commence, comme n'importe quel livre, par une page spécialement consacrée à une sorte de fiche d'identité de l'ouvrage, comportant l'énoncé du titre, éventuellement le nom de l'auteur, l'adresse typographique et l'année de publication »⁹⁰. L'absence de page de titre pour *Lis & fais* et *A qui aime la verité* peut s'expliquer par le fait qu'il s'agisse de tracts, destinés à être jetés dans les rues, et envoyés de façon clandestine, dans des sacs de farine, au chevalier de la Valette, chargé de les distribuer.

⁸⁹ Gaudriault, Raymond, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII^e et XVIII^e siècles.*, Paris, CNRS Editions, J. Telford, 1995.

⁹⁰ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.200.

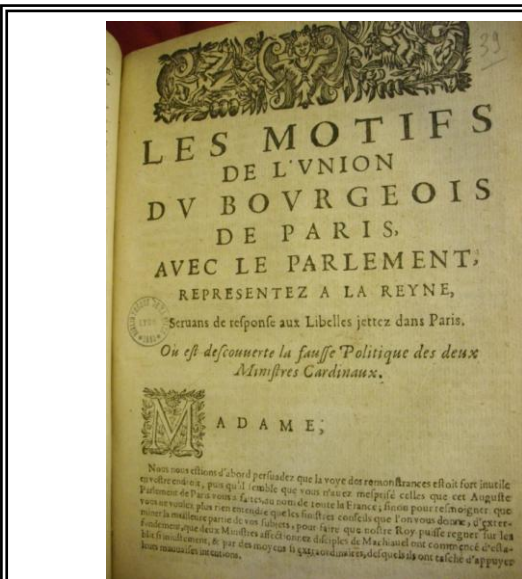


[Cohon, Anthyme-Denis], *A qui aime la verité*, 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926.



[Cohon, Anthyme-Denis], *Lis & fais.*, 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926 bis.

Dans le cas des *Motifs de l'union du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, bien que la pièce soit courte, sa présentation témoigne d'une recherche de la part de l'imprimeur (qui se signale par son adresse typographique à la fin du libelle). Pourquoi la pièce n'a-t-elle pas de page de titre ? D'après H. Carrier⁹¹, cette absence est « pratiquement de règle pour toutes les pièces de procédure, factums judiciaires ou requêtes au Parlement » : or, les *Motifs de l'union du bovrgeois de Paris* se présentent comme une pétition du « bovrgeois de Paris » à la Reine, et cherchent ainsi peut-être à imiter le caractère d'une pièce officielle.



Les Motifs de l'union du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311375.

⁹¹ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.201.

La carte d'identité du pamphlet.

Sur la page de titre est au moins inscrit le titre de la mazarinade, et éventuellement :

- La date d'impression : pour seize pamphlets sur dix-huit.
- Le lieu d'impression : pour douze pamphlets sur dix-huit.
- Le nom de l'imprimeur : pour huit pamphlets sur dix-huit.
- Le nom de l'auteur : pour un seul pamphlet.

Sandricovrt, *Le Complot et Entretien burlesque sur l'arrest du 29. decembre contenant les principaux chefs d'accusation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309299.

Par le fleur DE SANDRICOVRT.

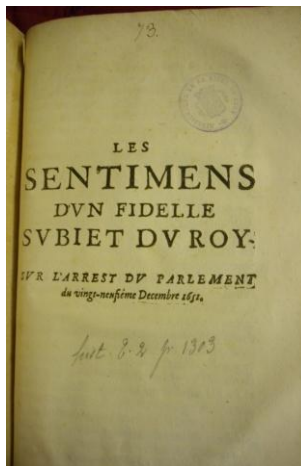
Ces éléments sont la carte d'identité des mazarinades : comme ces dernières sont la plupart du temps imprimées clandestinement, il n'y a rien d'étonnant à ce que leur carte d'identité soit incomplète ou fausse. Aucune mazarinade ne peut se vanter d'avoir une page de titre sur laquelle sont inscrits à la fois la date, le lieu d'impression, et les noms de l'imprimeur et de l'auteur⁹².

Les mazarinades les plus mystérieuses sont justement celles de Cohon, puisque leur page de titre quand elle existe n'indique que le titre de la pièce.

L'ornementation.

L'ornementation de la page de titre varie grandement d'une mazarinade à l'autre. Celle des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Sur l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, se caractérise par son dépouillement : aucun bandeau, ni fleuron, ni frise d'éléments typographiques répétés, ni même de réglet, n'est imprimé.

⁹² Voir le tableau récapitulatif en annexe 1.



[Cohon, Anthyme-Denis], *Les Sentimens d'un fidelle svbiet du Roy. Svr l'Arrest du Parlement du vingt-neufiême Decembre 1651.*, 4°, Paris, Louvre, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309276.

Une telle sobriété contraste avec la plupart des mazarinades du parti adverse :

- Dix des vingt-et-unes mazarinades possèdent un fleuron. Certains ne sont que de simples vignettes typographiques organisées selon un motif géométrique (un triangle, un losange...) : même disposées de façon originale, ces vignettes restent communes (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas propres à un imprimeur), et ne permettent aucune identification.



[Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle svbiet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651.* [...], 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310844 : fleuron composé de fleurettes organisées en forme de pyramide inversée.

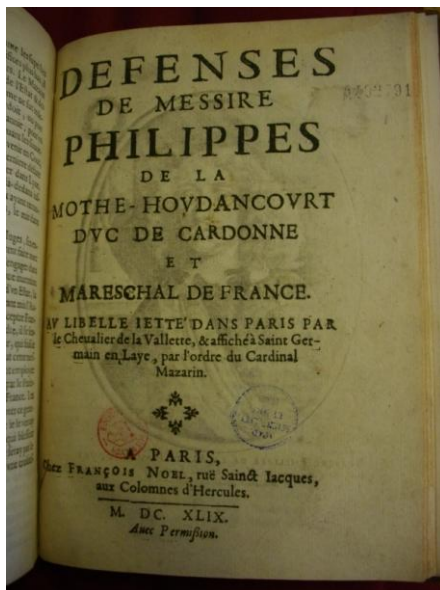
- D'autres sont des gravures sur bois très travaillées, parfois caractéristiques de l'imprimeur : huit des dix mazarinades possédant un fleuron ont aussi le nom de leur imprimeur apposé sur la page de titre. A contrario, deux mazarinades possèdent un fleuron, mais leur imprimeur est anonyme : il s'agit de l'*Advertissement charitable à M^r. Cohon evesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne*, et du *Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest du 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin*. Plusieurs sources existent pour identifier les imprimeurs grâce à leurs fleurons, parmi lesquelles l'*Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la librairie*,

de P. Delalain⁹³ : cet inventaire n'a cependant pas permis de reconnaître ceux qui ne se dénoncent pas.



L'Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sous le nom dv Des-interesse'. [...] 4°, Paris, Cardin Besongne, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312354.

- Les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.* présentent même un portrait en filigrane d'un homme, probablement celui de Philippes de la Mothe-Houdancourt.



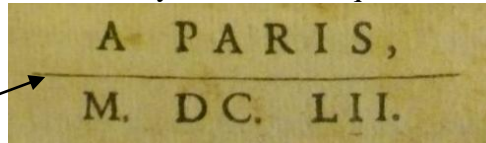
[De la Mothe-Houdancourt, Henri], Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, [...] 4°, Paris, François Noël, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés A492791.

- Treize des vingt-et-unes mazarinades sont dotées de réglets, qui ne sont pas des éléments d'ornementation à proprement parler. Ils servent à séparer le titre de l'adresse typographique, ou l'adresse typographique de la date, quand ils se trouvent sur la page de titre. A l'intérieur du pamphlet, les réglets séparent le

⁹³ Delalain, Paul, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la librairie*, Paris, Au cercle de la librairie, de l'imprimerie de la papeterie, du commerce de la musique et des estampes, 1892.

titre de départ du début du texte, ou les parties entre elles. Les *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'vn fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy.*, présentent les deux cas de figure.

Exemple : [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'vn fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. [...]*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 318057.



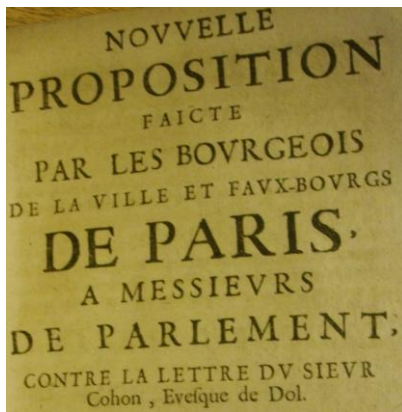
Réglet maigre, 59mm.

Structure et organisation interne.

Titre, titre de départ, titre courant.

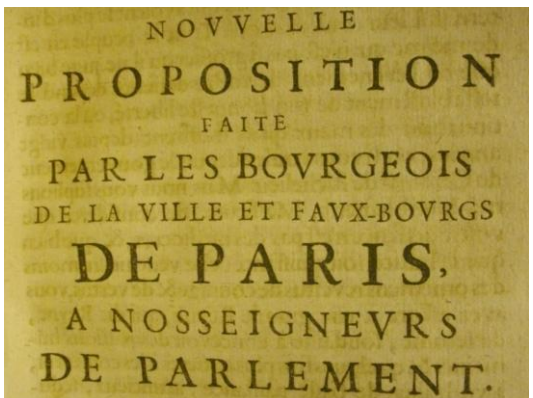
Toutes les mazarinades ont au moins un titre :

- Sur la page de titre, pour celles qui en possèdent une (dix-huit mazarinades). Pour onze mazarinades, le titre sur la page de titre n'est pas tout à fait identique au titre de départ (c'est-à-dire, juste avant le début du texte, en page 3 souvent : exemple 1). Quatre d'entre elles ont un titre de départ dont un ou plusieurs mots varient par rapport au titre sur la page de titre (il n'est pas question de graphie, mais bien d'une variation de sens). Pour six mazarinades, le titre de départ a été raccourci (exemple 2). Il n'a été allongé que pour une seule mazarinade (exemple 3).

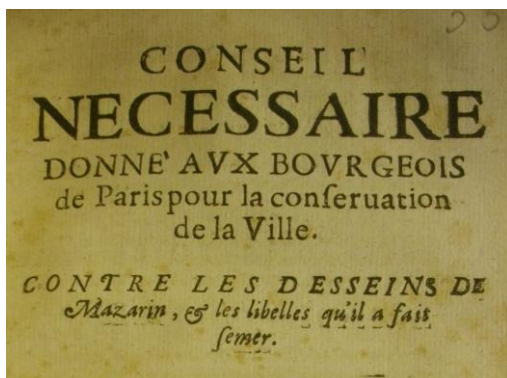


Page de titre

Titre de départ

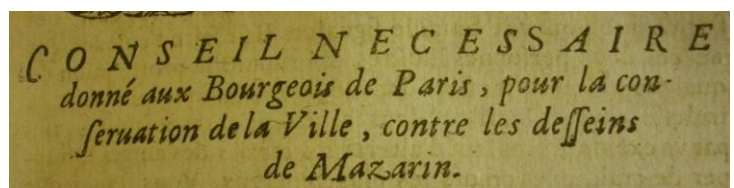


Exemple 1 : *Novvelle proposition faicte par les bovrgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol.*, 4°, Paris, Nicolas Jacquard, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312375.

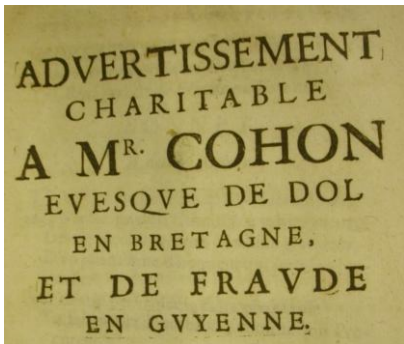


Page de titre

Titre de départ

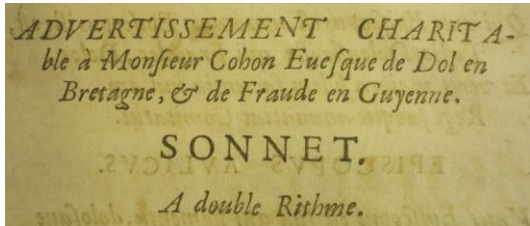


Exemple 2 : *Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fais semer.*, 4°, Paris, Cardin Besongne, [1649], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312358.



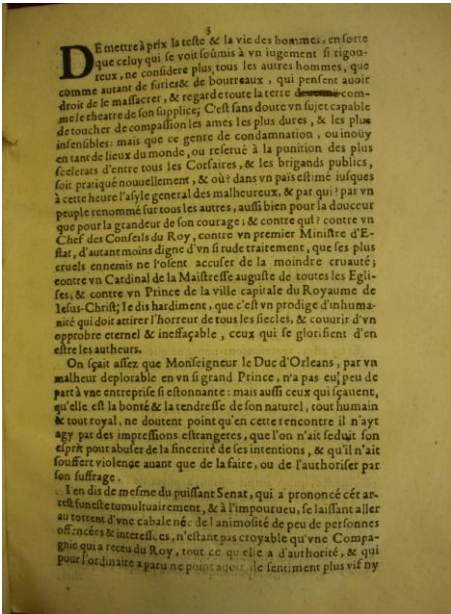
Page de titre

Titre de départ



Exemple 3 : *Advertissement charitable à M^r. Cohon evesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne*, 4°, [Paris], [1650], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310552.

- Une seule mazarinade possède une page de titre, mais pas de titre de départ : il s'agit des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651*.



[Cohon, Anthyme-Denis], *Les sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme decembre 1651.*, 4°, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,3.

- Comme les mazarinades ne sont pas des livres à proprement parler, elles ne possèdent que très rarement un titre courant (imprimé en haut de toutes les pages) : aucune parmi celles du corpus n'en est dotée.

Structure.

Les mazarinades les plus longues sont clairement structurées :

D'abord, l'avis au lecteur (pour quatre mazarinades) de l'auteur ou de l'imprimeur, et les permissions, quand il y a en a, sont séparés du corps du texte. L'avis au lecteur a plusieurs fonctions. Il sert d'abord à expliciter les motivations de l'auteur ; il est aussi un argument commercial : l'auteur s'y défend d'avoir tardé à livrer son opinion sur le problème dont il traite (il s'agit de donner au lecteur de bonnes raisons de se replonger dans une affaire passée de quelques jours ou de quelques semaines, autrement dit, un laps de temps considérable, au rythme où s'enchaînent les événements de la Fronde), jure souvent de l'authenticité de la pièce, et parfois annonce même la suite de ses œuvres.

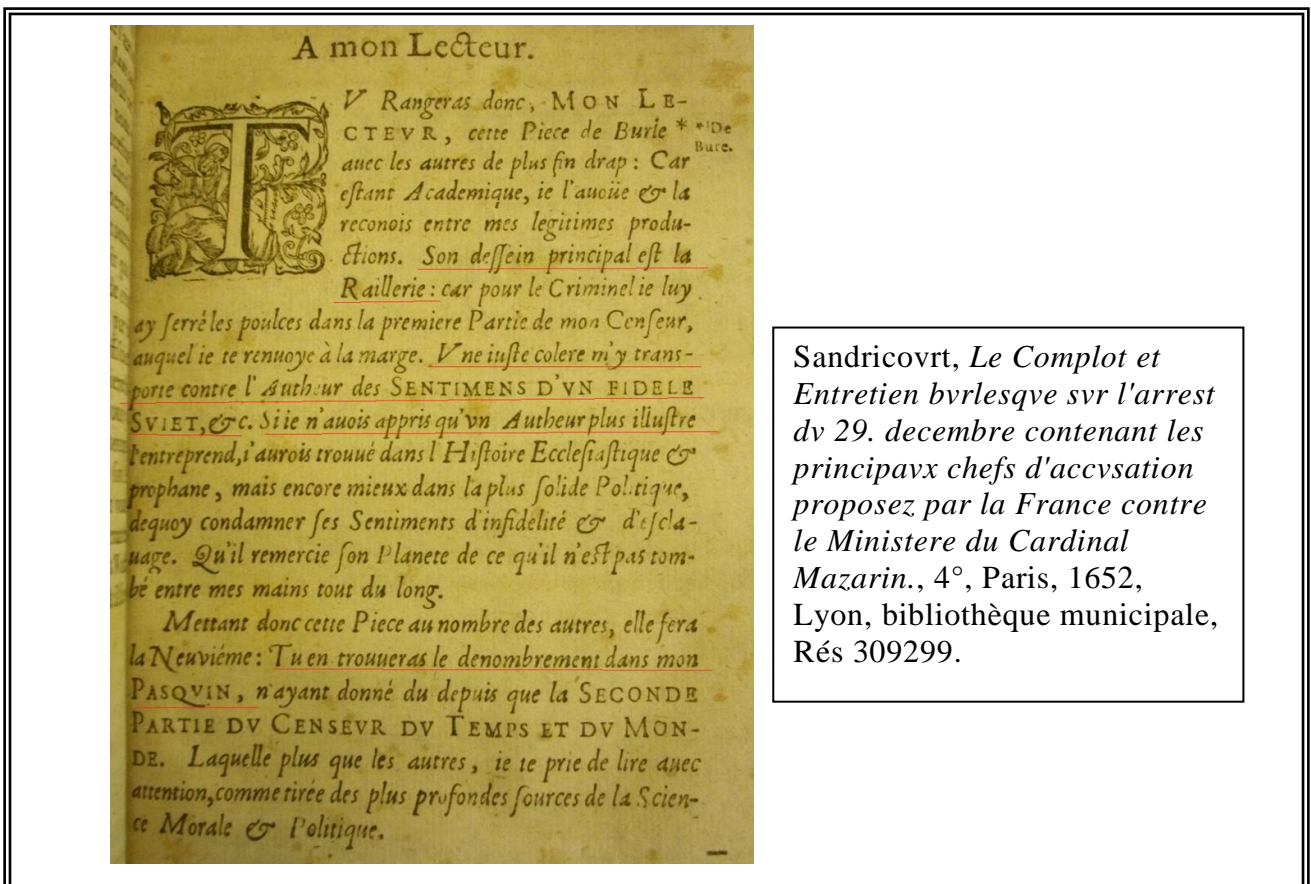
- *Apologie de Messieurs du Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'un fidel sviet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651* : « CETTE Response n'eût pas tant tardé, si le Libelle que i'attaque me fût tombé entre les mains avant sa seconde impression : Mais la premiere n'ayant esté distribuée qu'à ceux de la connoissance de l'Autheur, ou de la faction du Mazarin, du nombre desquels ie n'ay iamais esté ; il a fallu me resoudre à l'attente iusqu'au Ieudy Saint, que ie me suis mis en Estat de repartir à toutes ses impostures. Il ne peut estre [sic] que la precipitation n'y ait causé beaucoup de défauts »⁹⁴. L'« Advis au lecteur sans passion » des *Observations veritables et des-interessees...* justifie l'auteur de la même façon : « Davantage, la premiere impression de l'escrit que nous refutons, ayant esté distribuée & donnée misterieusement & comme en cachette aux fidelles Mazarins sans que i'en aye rien descouvert, à cause que ce Livre flateur n'est destiné qu'aux Confreres de sa Cabale, & aux idolatres de la fortune insolente & desreglée ; si bien que si l'avarice d'une femme particuliere ne l'eut portée à le rendre commun par une seconde & meschante impression, qui se debita quinze iours après Pasques en plein Palais, quoy que deffenduë d'elle-mesme, je serois encore à le voir, & très-assurément à luy répondre. »⁹⁵.
- *La Conference secrette du cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier.* : « N'estime pas, mon cher Lecteur, que cette Conference soit une piece d'invention. C'est une Histoire que

⁹⁴ *Apologie de Messieurs du Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'un fidel sviet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 318056.

⁹⁵ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

Dieu a permis qu'elle fust sceuë, afin que connoissant l'esprit & les desseins de ceux qui la representont [sic], on cherche les moyens de les divertir. Si l'on a differé jusqu'à maintenans à te le donner, tu t'en peux facilement imaginer les raisons. Une chose est tousiours de saisons lorsqu'elle apporte quelque utilité. »⁹⁶ : la licence des auteurs ne recule visiblement pas devant le blasphème.

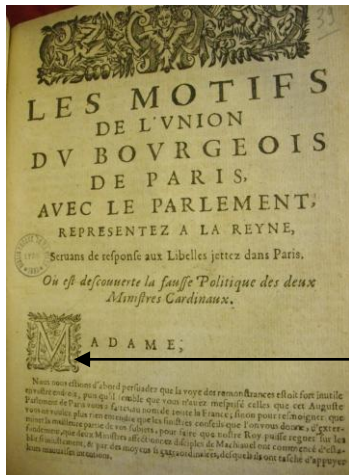
- L'avis au lecteur du *Complot et Entretien bvrlesqve* de Sandricourt est particulièrement intéressant, dans la mesure où il reprend trois des principales fonctions précitées : exposé des motivations, intérêt du pamphlet face à la concurrence, annonce.



En outre, cinq mazarinades font mention d'une permission, qui n'a souvent pas grande valeur juridique (voir plus loin).

⁹⁶ *La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier.*, 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311044.

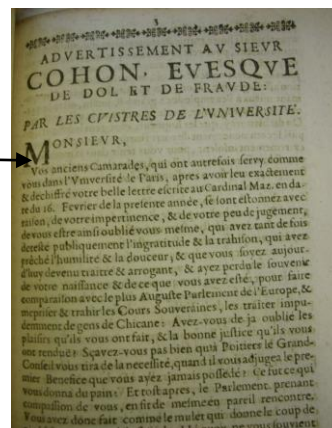
Par ailleurs, toutes les mazarinades commencent soit par une initiale ornée, (pour huit mazarinades), souvent à motifs de feuillages, soit par une initiale dans un corps plus gros. De la même façon que pour les fleurons, aucun de ces ornements ne permet d'identifier l'imprimeur quand celui-ci ne se déclare pas.



Les Motifs de l'union du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Oû est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux., 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311375.



Advertissement a Cohon, evesqve de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris., 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/178,30.



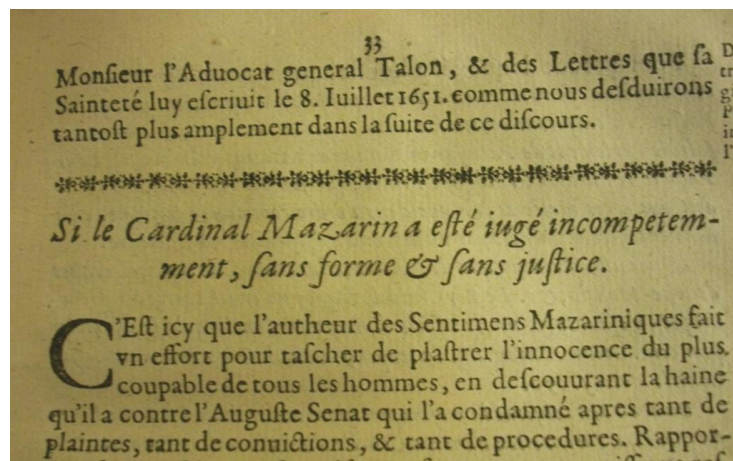
Lis & fais et *A qui aime la verité* de Cohon sont trop courts pour mériter une structure clairement apparente, avec des parties séparées par exemple. *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.* dont la longueur varie de 48 à 74 pages, ne sont pas non plus formellement structurés : le pamphlet se présente comme un long cri d'indignation, dont les arguments s'enchaînent sans s'arrêter. Quelques annotations dans les marges doivent aider le lecteur à identifier les transitions : pour l'exemplaire Rés 318055

- p.8, « Estranges peines ordonnees par les Papes contre ceux qui oseroient faire violence aux Cardinaux »,
- p.18, « Le Cardinal est condamné centre [sic] les formes de la iustice. »,
- p.25, « Le Cardinal n'a point viole la Declaration de sa Maieste donne contre luy sur la fin de la minorite. »,
- p.27, « L'innocence du Cardinal est iustifiee par ses propres adversaires. »,

- p.37, « Selon la doctrine des saints Peres on ne se peut dispenser d'obeïr au Roy, & de suivre son party pour quelque cause que ce soit. »,
- p.40, « Par le commandement des Papes & des Conciles, les Ecclesiastiques sont obligez d'exhorter le peuple à demeurer fidelle au Roy, & à ne point favoriser ceux qui se rebellent contre luy. ».

Au contraire, les *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, de Louis Machon sont très soigneusement organisées : pour l'exemplaire SJ IF 255/51,4

- D'abord, par un « Advis au lecteur sans passion ».
- Ensuite, par une « Table des matieres et des questions principales qui sont traittes et decidees dans ces Observations ».
- Puis par la concentration de ce qui ressemble à des pièces préliminaires juste après la table des matières et avant le début de la mazarinade : l' « Original du portrait du conseil d'enhaut d'aujourd'huy. » en latin, et une citation de Porcius Latro, en latin également.
- Chaque chapitre commence par une proposition reprenant un argument des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651* : par exemple,



[Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. [...]*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

- L'ornementation participe en outre de l'organisation du pamphlet. Chaque partie de la mazarinade commence par une frise, et par un type particulier d'initiale ornée. Les chapitres sont séparés les uns des autres par des frises d'éléments typographiques répétés d'un même type, pour plus d'unité. La disposition des éléments typographiques imprimés, fleuron, bandeau, lettre ornée, frise, ..., témoigne également d'une recherche et d'une certaine exubérance : pas moins de quatre styles de vignettes différents sont utilisés pour les frises d'éléments typographiques répétés, selon des dispositions variables⁹⁷.

Par ailleurs, il faut souligner le très grand soin apporté à la composition du libelle, qui malgré ses dimensions importantes, ne comporte pas d'erreur de pagination, pour les quatre exemplaires observés. Pourquoi un tel déploiement de savoir-faire, alors que l'imprimeur reste anonyme ? L'anonymat est sans doute une mesure de prudence. Il est aussi possible que l'attention portée à la forme soit autant un argument en faveur du propos du libelle, qu'un argument strictement commercial : en effet, la sophistication des *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'vn fidelle sviét du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651.* contraste avec le dénuement austère desdits *Sentimens d'vn fidelle sviét du Roy*. Peut-être faut-il y voir une façon de faire impression sur le lecteur, d'ajouter au poids des mots celui de la typographie ?

La présentation de la page de titre n'est donc pas anodine : selon le soin qui y est apporté, selon les indications qui s'y trouvent, la portée de la mazarinade et son sens changent. L'extrême simplicité des mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon ne leur confère aucune originalité, aucun trait particulier qui les distingue des mazarinades frondeuses. L'aspect de ces pamphlets n'est pas original, mais au contraire typique de la production imprimée de la Fronde. Qu'en est-il cependant de ce qui ne se voit pas, à savoir, l'histoire de la production de ces mazarinades ?

DE LA PRESSE A LA RUE : ELABORATION, IMPRESSION, DISTRIBUTION DES MAZARINADES D'ANTHYME-DENIS COHON ET COMPARAISONS AVEC LES PAMPHLETS FRONDEURS.

Les mazarinades sont la « presse de la Fronde » selon H. Carrier : vivacité et réactivité les caractérisent. Il est d'abord nécessaire d'établir la chronologie de la production des pamphlets, afin de préciser le corpus étudié, pour ensuite poser les questions d'auteur, d'imprimeur et de prix.

⁹⁷ Voir annexe 30 : Organisation et ornementation des *Observations veritables et des-interessees*...

Une chronologie particulière : une production réactive.

Des chaînes de mazarinades peuvent être constituées, à partir d'un pamphlet-origine ou d'un évènement-origine, auquel répond une série de pamphlets du parti adverse. La situation d'Anthyme-Denis Cohon est particulière : en effet, il faut distinguer d'une part les réponses aux pamphlets qu'il a rédigés, mais qui, paradoxalement, ne sont pas nécessairement dirigées contre lui ; d'autre part, les mazarinades attaquant clairement Cohon, après que ses relations avec Mazarin ont été découvertes, et après que l'évêque a accompagné le Roi à Bordeaux, en 1650.

Réponse aux libelles d'Anthyme-Denis Cohon.

Lis & fais, A qui aime la vérité

Ces pamphlets ont été commandés par Mazarin à Cohon, d'après la lettre du Cardinal à l'évêque datée du 10 janvier 1649 : « si on pouvoit imprimer secretement à Paris quelque chose populaire pour desabuser les peuples des impressions qu'on leur donne, il n'y faudroit pas perdre de temps »⁹⁸. Cohon s'y attelle dans la foulée, écrivant à Mazarin le 14 janvier 1649⁹⁹ : « Mais mardi dernier, sur les sept heures du matin, lorsque je m'habillais pour monter en carrosse et travailler à l'exécution des ordres de votre Eminence [i.e. répandre dans Paris des écrits destinés à défendre le Cardinal]... ». Le 14 janvier 1649 étant un jeudi, « mardi dernier » correspond au 12 janvier. Cohon s'est donc mis au travail dès qu'il en a reçu l'ordre, preuve de son dévouement. Les pamphlets sont imprimés à Saint-Germain-en-Laye le 27 janvier. D'après H. Carrier, la distribution a lieu en trois temps, et d'abord sous forme de placards affichés à Paris le 31 janvier, puis à Saint-Germain-en-Laye le 2 février, en témoigne le journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson : « Le mardy 2 février, feste de Nostre-Dame, l'on parloit d'un placard affiché en beaucoup d'endroits pour désabuse [sic] le peuple de se laisser conduire à sa ruïne, sous prétexte de bien public, quoyqu'en effet ce ne soit que l'intérest particulier des auteurs du mal, MM. De Novion et de Blancmesnil, pour le refus de la coadjutorerie de Beauvais et la disgrace de leur oncle ; M. le président Viole, le refus de la charge de chancelier de la reyne ; M. de Bruxelles, le refus d'une charge de capitaine aux gardes pour son fils ; M. de Givry, le refus de la charge d'introducteur aux ambassadeurs ; M. de Vialard, pour estre petit père du peuple ; M. de Conty, persuadé par M. de Longueville, fâché du refus du Havre de Grâce ; M. d'Elbeuf, pour le refus de Montreuil ; M. de Bouillon, à cause de Sedan ; MM. De Beaufort et le maréchal de la Mothe, pour n'avoir pas reçu grâce de M. le Cardinal »¹⁰⁰. Enfin, les textes réimprimés en tracts

⁹⁸ *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique. Première série. Histoire politique. Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. Chéruel. Tome 3. Janvier 1648. - Décembre 1650, p. 255, lettre CXXIII : lettre du 10 janvier 1649 à M. l'Evêque de Dol.*

⁹⁹ A. Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV. Tome 3. Livre 9. Chapitre 2, p.149.*

¹⁰⁰ Ormesson, Olivier Lefèvre d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson. Tome 1. 1643-1650, p.647.*

sont jetés dans les rues de la capitale par le chevalier de la Valette, dans la nuit du 11 février 1649.

Les Frondeurs réagissent pour la plupart immédiatement contre le chevalier de la Valette, qui n'est pourtant pas l'auteur des pamphlets !

- A partir du 12 février (le chevalier de la Valette ayant été fait prisonnier dans la nuit du 11) : classés par ordre alphabétique
 1. *Conseil necessaire donne' aux bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.*, Paris, Cardin Besongne, [1649].
 2. *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, Paris, François Noël, 1649.
 3. *Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Responce aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, Paris, Nicolas Bessin.
 4. *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*, Paris, Pierre du Pont, 1649.
 5. *Lettre escrite av chevalier de La Valette soubs le Nom du Peuple de Paris. Auec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville.*, Paris, Mathieu Colombel, 1649.
- Au début du mois de mars : *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'*. *Commencant par ces mots, Pauure peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*, Paris, Cardin Besongne, 1649. Il s'agit de la seule mazarinade du corpus (et de façon générale d'une des rares mazarinades) dont la permission soit reproduite. C'est grâce à cette permission que la date d'impression du pamphlet peut être précisément connue : « La Cour a permis à Cardin Besongne, d'imprimer, vendre & débiter le present Liure intitulé, L'anti-Desinteressé, ou l'equitable Censeur des Libelles semez dans Paris, &c. Et deffenses à tous autres de l'imprimer, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits. **Fait à Paris le 5. Mars 1649.** ».
- Probablement au début du mois de mai : *La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier* : la mention « *Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier* » est sans doute une fausse adresse ; mais il y a tout lieu de penser que la date n'a quant à elle pas été falsifiée (la date d'impression n'a pas d'enjeu particulier pour les Frondeurs).

Moreau, dans le troisième tome de la *Bibliographie des Mazarinades*¹⁰¹, propose une chronologie relative des pamphlets répondant à *Lis & fais* et *A qui aime la vérité*, tout en précisant en avertissement qu'un « classement rigoureusement chronologique des mazarinades est impossible. Naudé raconte quelque part, dans son *Mascurat*, qu'un écrivain du Pont-Neuf en a composé six dans un seul jour [...]. Comment se reconnaître dans cette fécondité prodigieuse ? Ce n'est pas seulement la semaine ou le jour, c'est l'heure de la publication de chaque Mazarinade qu'il faudrait trouver. ». Le classement de Moreau présente une difficulté : les mazarinades sont regroupées par période, selon l'évènement qu'elles commentent ; mais l'ordre dans lequel Moreau les a présentées, à l'intérieur de ces périodes, est-il fortuit ? La réponse s'impose parfois : il est évident que la *Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendant à faire sovsléver les Parisiens contre le Parlement*, la *Copie dv II. billet imprime' à S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette.*, et les *Evenemens infailibles touchant l'avthorite' dv Roy envers ses subiects* (réimpression de *Lis & fais*), ont été publiés après les originaux. Mais rien ne permet de savoir si le *Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.* a été publié avant les *Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, comme le suggère Moreau¹⁰². Enfin, ce classement chronologique présente quelques erreurs, en particulier dans le cas des *Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*

Les Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy.

La production des *Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy.*, a pris plus de temps que celle de *Lis & fais* et *A qui aime la vérité*. En effet, Cohon a dû réunir les documents nécessaires à la composition : les nombreuses et longues citations en français (traduites en latin dans les marges) témoignent d'un important travail de recherche et de rédaction au cours du mois de janvier. Le pamphlet est ensuite imprimé à trois reprises : la première impression a lieu au début du mois de février 1652, au Louvre, à l'Imprimerie Royale, sous la direction de Sébastien Cramoisy (« premier débit avec ordre de la cour », en 74 pages format 4°, « rarissime » selon H. Carrier¹⁰³). Puis, dans la lettre du 30 mars, Bluet écrit à Mazarin qu'il a « fait rimprimer les Sentiments d'un fidèle sujet du roi » et il l'a « fait [sic] publier », deux jours plus tôt, le 28 mars. Enfin, une troisième impression est l'œuvre d'une femme-imprimeur anonyme. C'est la version qu'ont connue les libellistes qui répondent à Cohon, en particulier Machon : « Dauantage, la premiere impression de l'escrit que nous refutons, ayant esté distribuée & donnée misterieusement &

¹⁰¹ Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades. Trois volumes. Volume 3*, p.297-386.

¹⁰² Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades. Trois volumes. Volume 3*, p.307.

¹⁰³ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.195, note 633

comme en cachette aux fidelles Mazarins sans que i'en aye rien descouuert, à cause que ce Liure flateur n'est destiné qu'aux Confreres de sa Cabale, & aux idolatres de sa fortune insolente & desreglée ; si bien que si l'avarice d'une femme particuliere ne l'eut portée à le rendre commun par vne seconde et meschante impression, qui se debita quinze iours apres Pasques en plein Palais, quoy que deffenduë d'elle-mesme, ie serois encore à le voir, & tres-assurément à luy respondre. »¹⁰⁴. Les réponses interviennent donc bien après la première impression des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy.*, à la mi-avril, et non au mois de janvier, comme le suggère Moreau (dont la chronologie est au sujet des *Sentimens* doublement fausse, puisque ce libelle n'a pas été publié au mois de janvier, mais seulement au début du mois de février).

1. *Apologie de Messievr du Parlement. Respondant de point en point au Libelle intitulé, Les Sentimens d'un fidel sviet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*, Paris, 1652.
2. *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest du 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, Paris, 1652.
3. *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, Paris, 1652 : il est certain que cette mazarinade a été publiée après l'*Apologie de Messievr du Parlement. Respondant de point en point au Libelle intitulé, Les Sentimens d'un fidel sviet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*, et le *Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest du 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin*. En effet, d'une part, Louis Machon écrit dans l' « Advis au lectevr sans passion » qu'il sait « bien qu'il se trouue vne Apologie qui porte dans son titre, qu'elle destruit toutes les raisons de ce fauteur de la Tyrannie, que i'ay leuës & considerées »¹⁰⁵. D'autre part, Sandricourt semble rendre hommage aux *Observations veritables et des-interessees* dans l'avis au lecteur: « Vne iuste colere m'y transporte contre l'Autheur des SENTIMENS D'VN FIDELE SVIET, &c. Si ie n'auois appris qu'un

¹⁰⁴ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

¹⁰⁵ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

Auteur plus illustre l'entreprend, i'aurois trouué dans l'Histoire Ecclesiastique & prophane, mais encore mieux dans la plus solide Politique, dequoy condamner ses Sentimens d'infidelité & d'esclavage »¹⁰⁶. Les *Observations veritables et des-interessees*, sont en effet un très solide exposé de droit ecclésiastique, s'opposant point par point à chaque argument des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*.

Les attaques directes contre Cohon : deux salves.

Ces mazarinades ne s'en prennent pas à l'évêque pamphlétaire (puisque les contemporains n'ont pas perçu la main de Cohon derrière *Lis & fais* et *A qui aime la verité*), mais à l'évêque ami et partisan de Mazarin. En effet, après le départ de la Cour pour Saint-Germain-en-Laye, Cohon reste à Paris en qualité d'espion du Cardinal ministre, avec lequel il correspond régulièrement, comme le décrit L. Ménard : « Cohon qui s'étoit dévoué aux intérêts du Cardinal Ministre, & par consequent à ceux de la Cour qui étoient les mêmes, demeura dans Paris avec un Conseiller du Châtelet, nommé de Laune, pour observer la conduite *des Frondeurs* ; nom qu'on donna à ceux qui formoient le parti opposé à celui de la Cour. De Laune avoit soin d'épier les actions *de la Fronde*, & de ramasser les nouvelles ; & Cohon en faisoit le raport au Cardinal »¹⁰⁷. Une des lettres est interceptée entre le 16 et le 18 février 1649 par le président Nouion (l'affaire sera développée en troisième partie), lue au Parlement, reproduite intégralement et vendue sous forme de mazarinade, sous le titre de *Lettre intercepte du sievr Cohon, cy-devant évesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin*. Les Frondeurs publient alors plusieurs pièces contre Cohon, du 18 février au début du mois de mars :

1. *Lettre intercepte du sievr Cohon, cy-devant évesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin*, Paris, 1649 : c'est cette mazarinade qui est à l'origine du scandale de l'affaire Cohon.
2. *Advertissement a Cohon, évesqve de Dol de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris. Iouxte la Copie imprimée à Doüyay.*, 1649.
3. *Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.*, 4°, Paris, Cardin Besongne, [1649] : le statut de cette pièce est particulier. En effet, il s'agit de la seule mazarinade dans laquelle Cohon est explicitement accusé d'être l'auteur des libelles *Lis & fais* et *A qui aime la verité*. On peut imaginer, quoique rien ne le prouve, que l'auteur de cette mazarinade, après la découverte de l'espionnage pratiqué par Cohon, ait soupçonné ce dernier d'être l'auteur des libelles gouvernementaux. La proximité

¹⁰⁶ Sandricovrt, *Le Complot et Entretien byrlesqve svr l'arrest du 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309299.

¹⁰⁷ Ménard, Léon, *Histoire des évêques de Nismes, Où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette Ville pendant leur Episcopat, par raport à la Religion. Tome second*, p.37-38.

des affaires du chevalier de la Valette et de Cohon permet par ailleurs de classer cette pièce comme une réponse à *Lis & fais* et à *A qui aime la vérité*, mais potentiellement influencée par la révélation des activités de Cohon. D'où sa place dans cette liste.

4. *Novvelle proposition faicte par les bovrgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol.*, Paris, Nicolas Jacquard, 1649.
5. *La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier*, [Paris], 1649 : la *Conference du cardinal Mazarin* est peut-être une allusion à la conférence de Rueil. La pièce aurait alors été publiée après le 11 mars 1649.

La seconde salve arrive en 1650 : l'*Advertissement charitable à M^r. Cohon evesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne*, vilipende Cohon, après qu'il a prononcé une harangue en faveur du Roi, à Bordeaux (ville éminemment frondeuse), le 9 octobre 1650. Cette mazarinade n'a pas donné lieu à une chaîne de pamphlets. Cohon est en effet beaucoup plus discret, entre 1649 et 1652 (année de publication des *Sentimens d'vn fidelle sviet dv Roy*), son retrait le rend moins intéressant pour les auteurs de mazarinade : « Est-ce son arrestation [...] pour correspondance avec Mazarin qui rendit Cohon plus circonspect ? Toujours est-il que mis à part le retentissant sermon qu'il prononça à Bordeaux le 9 octobre 1650 sur les devoirs des sujets envers leurs rois, il garda le silence jusqu'en janvier 1652 »¹⁰⁸.

La question des auteurs.

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon.

Aucune des mazarinades de Cohon n'est signée. Comment est-il possible de lui attribuer la paternité de *Lis & fais*, *A qui aime la vérité* et des *Sentimens d'vn fidelle sviet dv Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.* ?

En ce qui concerne *Lis & fais* et *A qui aime la vérité*, la question de l'auteur est épineuse, y compris pour les contemporains, qui ne semblent pas avoir compris que celui qui est chargé de distribuer les mazarinades dans la nuit du 11 février 1649, n'est pas celui qui les a écrites. La plupart des réponses attaquent plus ou moins directement le chevalier de la Valette. Certaines ne voient en ce dernier qu'un émissaire de Mazarin, et non l'auteur des pamphlets. Ainsi, *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'*. *Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*¹⁰⁹, n'accorde pas de réelle importance au rôle tenu par le chevalier de

¹⁰⁸ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, p.226.

¹⁰⁹ *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'*. *Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*, 4^o, Paris, Cardin Besongne, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312354.

la Valette dans cette affaire : le choix de l'auteur de se présenter comme « L'Anti-desintresse' », est une attaque directe contre le « Des-intressé à Paris ». Toutefois, cet « Anti-desintresse' » n'émet aucune hypothèse quant à l'identité de l'auteur de *Lis & fais* et *A qui aime la verité*. Cette réserve est en quelque sorte compensée par la violence de la mazarinade, qui multiplie les périphrases injurieuses contre le mystérieux libelliste mazarin : « cette sourde trompette de guerre, cette allumette de diuision ; En vn mot, ce Des-intressé remply de son interest propre & de celuy' de nostre Ennemy », « ce Nil qui cache ses débordemens sous le tranquile flux de ses eaux : à ce serpent qui jette son venin au trauers des fleurs : à ce fin empoisonneur qui presète la mort dans vn breuage sucré : en vn mot, à ce subtil Politique qui vous veut cōduire à vostre perte sous les pretextes specieux de vostre bië. ». Une telle hargne peut être interprétée comme l'expression d'une frustration, celle de ne pouvoir accuser un individu en particulier : la charge, si dure soit-elle, est moins efficace quand elle s'adresse à un personnage indéterminé, plutôt que clairement identifié, et donc désormais repérable.

La Cour à Saint-Germain-en-Laye et le cardinal Mazarin sont logiquement mis en cause, en particulier dans les mémoires du marquis de Montglat¹¹⁰ : « A S. Germain la Reine & son Conseil voiant que le siège de Paris tiroit en longueur, & qu'il y entroit toûjours des vivres, firent imprimer quantité de feüilles volantes pour faire connoître au Peuple l'erreur où il étoit... », et dans le journal de Jean Vallier : « Et, de fait, le jour précédent [11/02], le chevalier de la Valette (fils naturel de feu M. le duc d'Epéron) avoit été pris, sur les neuf heures du soir, en jetant lui-même dans les rues de Paris quantité d'imprimés dangereux qui lui avoient été envoyés de Saint-Germain ». La *Relation fidele de ce qvi s'est passe' de plvs remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Iusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces.*, fait de Mazarin l'instigateur du complot : « Comme le Cardinal Mazarin a veu que les affections du Peuple estoient entierement reünies pour la defense de la Ville de Paris, & toutes sousmises aux ordres du Parlement, il a creu que le meilleur moyen d'affoiblir cette conduite, estoit d'en oster l'intelligence en iettant les semences de la diuision : le Cheualier de la Valette fut choisi comme le plus fidele emissaire du Cardinal, pour insinuer cette mes-intelligence dans les esprits capables de se laisser surprendre à ces fausses persuasions, & disperser en public des Placarts imprimez capables d'exciter vne sedition, & souleuer les Peuples contre l'autorité legitime du Parlement. Le Cheualier de la Valette fut surpris par les Bourgeois, iettant ces Placarts dans les ruës, le Ieudy. II. de ce mois »¹¹¹. Il en est de même pour *Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de*

¹¹⁰ *Memoires de François de Paule de Clermont, Marquis de Montglat, Mestre de Camp du Régiment de Navarre, Grand-Maître de la Garderobe du Roi, & Chevalier de ses Ordres. Contenant L'Histoire de la Guerre entre la France & la Maison d'Autriche durant l'Administration du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin, sous les Regnes de Loüis XIII. & de Loüis XIV. depuis la déclaration de la Guerre en 1635. jusques à la Paix des Pirenées en 1660. Tome III.*, Lyon, bibliothèque municipale, A326039, p.30-31.

¹¹¹ *Relation fidele de ce qvi s'est passe' de plvs remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Iusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces.*, 4°, Paris, Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311932.

Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux : « ce Ministre se tesmoigne peu adroit à forger des calomnies pour couvrir ses lasches intentions »¹¹².

Enfin, la *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*, croit à tort avoir identifié l'auteur des mazarinades, en la personne de Dom Francisco Maria del Monacho, confesseur de Mazarin depuis 1644.

L'attention des contemporains s'est cependant plus naturellement portée sur le chevalier de la Valette, personnage public, que les Parisiens ont pu voir et approcher lors de son arrestation. Ainsi, les deux pamphlets de Cohon sont rarement identifiés par leur titre, mais plutôt comme ceux qui ont été « seme'[s] » ou « iette'[s] » dans les rues de Paris par le chevalier de la Valette :

- *Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendant à faire sovslever les Parisiens contre le Parlement.*
- *Copie dv II. billet imprime' à S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendant à faire sovslever les Parisiens contre le Parlement.*
- *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*
- *Lettre escrete av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Auec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville.*

Ce dernier libelle en particulier confond auteur et distributeur : « si vous nous eusiez donné quelque raison de Politique ou de Philosophie, ou tirée des autres sciences, comme nous ny entendons rien, peut estre que cela nous eust bien pû ébranler ; mais nous battre par des choses si opposées à nos sentimens & à nostre propre experience, nous attaquer par des mensonges si manifestes & si visibles, cela marque sensiblement, & l'iniustice de vostre entreprise & la bonté de nostre cause »¹¹³. Ironie de l'affaire, le chevalier de la Valette est chargé d'accusations qui seront quelques jours plus tard portées contre Cohon... lequel est l'auteur véritable des libelles : le chevalier de la Valette est ainsi accusé d'être un espion au service de Mazarin (« sorts donc de ta prison si tu peux, & si tes chaisnes t'ont rendu plus honneste homme, te faisant desister de l'office d'espion, demande vn passeport... »), et d'avoir le goût de l'argent (« nous sçavons bien que cela te fait mal au cœur & que tu aymerois mieux les auoir dans ta bourse »).

Comment prouver la paternité de Cohon ? Il a été vu que *Lis & fais* et *A qui aime la verité* sont des commandes de Mazarin à Cohon au début du mois de janvier 1649, et ont été distribués dans les rues de Paris le 11 février. Dans

¹¹² *Les Motifs de l'vnyon du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312809.

¹¹³ *Lettre escrete av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Auec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville.*, 4°, Paris, Mathieu Colombel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312158.

l'hypothèse où Cohon ait rempli sa mission, *Lis & fais* et *A qui aime la vérité* sont les seuls pamphlets en faveur de Mazarin suffisamment proches dans le temps pour être susceptibles d'être de sa main. La proximité des dates de commande et de publication, constitue un premier indice. Par ailleurs, l'auteur du *Conseil nécessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.*, semble clairement identifier Cohon, lorsqu'il décrit l'auteur desdits libelles comme « vn de ses Emissaires nouvellement demeurant chez luy vn Comedien dans la chaire fils d'vn cabarettier du pays du Mayne le plus vitieux de tous les hommes »¹¹⁴. Il faut alors rappeler que Cohon est le fils d'un bourgeois originaire de Bretagne, marchand de chandelles tenant également auberge (cabaret est un terme très péjoratif au XVII^e siècle pour désigner une auberge) ; en outre, les mœurs discutables de Cohon sont connus des Parisiens dès 1644, alors qu'il échange l'évêché de Nîmes pour celui de Dol¹¹⁵ ; l'allusion aux talents de prédicateur de Cohon termine de révéler son identité.

L'attribution des *Sentimens d'vn fidelle sviét dv Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, a fait couler beaucoup d'encre, lors de sa publication. D'après Louis Machon : « Tous les bons esprits de Paris sont partagez à qui deuinera l'Autheur des Sentimens que nous refutons. [...] L'opinion la plus commune veut que ce soit Monsieur Martineau Euesque de Bazas, d'autres soustiennent que c'est Monsieur le Comte de Servien, il y en a qui parient pour Monsieur Coon, & beaucoup veulent que ce soit le sieur Silhon »¹¹⁶. Les travaux d'H. Carrier permettent de résoudre l'énigme¹¹⁷ : l'auteur des *Sentimens d'vn fidelle sviét dv Roy* aurait d'abord fait parvenir son œuvre à Bluet, avocat au barreau de Paris proche de Mazarin, qui l'aurait ensuite transmise à ce dernier ; dans la lettre du 9 février 1652, « Bluet ajoute que si Mazarin veut confier à cet écrivain le soin de faire d'autres libelles, "il s'en acquitera avecques zele, aiant tousjours esté à l'autorité royalle, et deffunct monsieur le cardinal de Richelieu luy faisoit l'honneur de l'appeler son predicateur" [...] Non seulement ce dernier trait exclut définitivement Silhon et Servien, mais encore il désigne très clairement Cohon ». Est-ce par mesure de prudence que Bluet ne nomme pas directement Cohon, au cas où la lettre serait interceptée (Cohon en a fait les frais deux ans auparavant) ?

¹¹⁴ *Conseil nécessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.*, 4^o, Paris, Cardin Besongne, [1649], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312358.

¹¹⁵ Voir le portrait de Cohon en première partie.

¹¹⁶ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'vn fidelle sviét du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entièrement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4^o, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

¹¹⁷ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, p.228-229.

Les auteurs frondeurs.

A part *Le Complot et Entretien burlesque sur l'arrest du 29. decembre contenant les principaux chefs d'accusation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin* de Sandricourt, toutes les mazarinades du corpus sont anonymes. H. Carrier avance trois raisons à cet anonymat¹¹⁸. D'abord, la censure : « Par quelle aberration irait-on se désigner aux foudres de la justice en mettant ouvertement son nom sur des pamphlets où l'action du gouvernement est sévèrement critiquée, son autorité bafouée, les plus hauts personnages de l'Etat contestés ou offensés ? ». Parmi les pamphlets étudiés, *La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier* et le *Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.*, sont sans doute les plus licencieux. L'anonymat les protège non seulement de la justice gouvernementale, incarnée par le lieutenant civil, mais aussi des représailles des partisans de Mazarin, qui constituent une seconde menace. Enfin, l'anonymat peut se justifier par le souci de « bienséance », lorsque l'auteur de la pièce est une personnalité publique réputée pour son sérieux (un ecclésiastique, par exemple) : ainsi, Jean Rousse, docteur de Sorbonne, ne tient sans doute pas à être reconnu comme l'auteur de *La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier*.

Anonyme ne signifie pas inconnu : pour sept mazarinades sur vingt-et-unes (en comptant les trois mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon), l'auteur a pu être identifié. *La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier* est attribuée à Jean Rousse grâce à son imprimeur, Nicolas Boisset. Celui-ci, s'étant fait prendre en train d'imprimer la mazarinade, déclare avoir cru le pamphlet autorisé, puisque l'auteur avait obtenu la permission d'en faire imprimer trois autres auparavant, dont la *Lettre d'un religieux envoyée à Monseigneur le Prince de Condé*. Or cette mazarinade est l'œuvre du curé de Saint-Roch, Jean Rousse, comme le prouve une mention manuscrite¹¹⁹. Louis Machon a été désigné par Naudé comme étant l'auteur des *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louvre, intitule' Les Sentimens d'vn fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*¹²⁰ : « depuis deux iours l'on vend vne response de 40 cahiers aux Sentimens du bon françois contre l'Arrest etc. L'autheur d'icelle est vn nommé Machon ». Enfin, Moreau¹²¹ fait du frère de Philippes de la Mothe-Houdancourt, Henri de la Mothe-Houdancourt, l'auteur des *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain*

¹¹⁸ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.82-85.

¹¹⁹ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.92.

¹²⁰ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.256, note n° 263.

¹²¹ Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades. Tome 2*, p.370.

en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin., et donc du Cinquiesme factvm, pour Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.

Il faut remarquer que les auteurs téméraires, qui osent signer leurs mazarinades, ne le sont tout de même pas au point d'utiliser leur vrai nom : Sandricourt pourrait être le pseudonyme de François Eudes de Mézeray (cette thèse cependant est très discutée et sérieusement remise en cause aujourd'hui par H. Carrier¹²²).

La question des imprimeurs

L'impression des libelles en faveur de Mazarin.

En 1649, Naudé peine à trouver des imprimeurs pour les pièces de riposte contre les Frondeurs. En effet, jusqu'en 1652, il est plus dangereux d'être en faveur du Gouvernement qu'en faveur de la Fronde, la population parisienne étant acquise à la cause du Parlement. En désespoir de cause, Naudé finit par créer un atelier d'imprimerie à Saint-Germain-en-Laye, à l'Orangerie. Cette presse est confiée à Théophraste Renaudot¹²³ : « Quand la Cour sortit de Paris, le 6 janvier 1649, Renaudot eut ordre de la suivre à Saint-Germain. Mazarin lui avait donné la direction de l'imprimerie qu'il faisait emporter, et qui fut établie dans un des appartements de l'Orangerie. Outre la nécessité de faire imprimer les arrêts du Conseil, les lettres et les déclarations du roi, pour les répandre et les faire connaître, le Cardinal avait l'intention d'accepter la lutte avec la Fronde sur le terrain de la publicité, d'opposer aux pamphlétaires ses écrivains, d'avoir, comme le Parlement et les généraux, ses pièces de polémique et ses feuilles volantes »¹²⁴. Renaudot y imprime entre autres les deux premiers pamphlets de Cohon, *Lis & fais* et *A qui aime la verité* : il existe « une copie manuscrite de l'un de ces tracts, *Lis & fais* [2034], accompagnée de cet ordre signé de Guénégaud¹²⁵ : « Le Roy ordonne au S^r Regnaudot de faire imprimer l'escript cy-dessus qu'un bourgeois de paris zelé pour le bien de l'Estat a envoyé à sa M^{te}. Et ce sans y apposer le nom de l'Imprimerie ny le lieu de l'Impression nonobstant toutes ordonnances à ce

¹²² Sur la controverse autour de l'identité de Sandricourt, voir Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.60-62.

¹²³ D'après la *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, de J.C.F. Hoeffler, Volume 41, p. 994-995, Théophraste Renaudot est un « médecin et journaliste français, né à Loudun, en 1584, mort à Paris le 25 octobre 1653. [...] Richelieu, qui protégeait volontiers ses compatriotes, accorda à Renaudot les titres de commissaire général des pauvres, et de maître et intendant général des bureaux d'adresse de la France. Il lui donna de plus le privilège de la *Gazette* en 1631. Cette création est la plus importante de toutes celles de Renaudot : il lui a dû [sic] la célébrité de son nom. Ce premier des journaux français, publié dès son début sous le patronage du gouvernement, et resté longtemps le seul organe de publicité, à une époque où le commerce commençait à se développer, fit rapidement fortune ». Renaudot est choisi par Mazarin d'après E. Hatin, parce qu'il est un homme « rompu aux habitudes de la controverse, il [connaît] à fond toutes les petites finesses, toutes les ruses du métier qu'il [a] exercé le premier ». (Voir note suivante).

¹²⁴ Hatin, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France : avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine. Tome premier*, p.239-242

¹²⁵ Secrétaire d'Etat, et garde des Sceaux du roi Louis XIV.

contraires. Faict à S^t Germain en laye le XXVII^e Janvier 1649 » » ¹²⁶. L'identification de l'imprimeur se fait donc indirectement, puisqu'aucune adresse typographique n'est apparente, et que le libelle ne porte pas d'élément typographique imprimé (fleuron, vignettes, ...) original.

De la même façon, les exemplaires des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, de Cohon, ne présentent rien en apparence qui permette d'identifier l'imprimeur : c'est une autre mazarinade qui en révèle l'identité. Dans ses *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651.*¹²⁷, Louis Machon écrit que « cette piece [a été] imprimée dans le Louure », « vn Imprimeur du Roy en ayant fait le premier debit avec ordre de la Cour ». Or, le directeur de l'Imprimerie Royale installée au Louvre est Sébastien Cramoisy, depuis 1640. De nombreuses questions restent cependant sans réponse : Cramoisy a-t-il également imprimé la deuxième version des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy* ? Qui est la « femme particuliere » à laquelle Machon fait allusion dans l'avis au lecteur des *Observations veritables et des-interessees*, et qui a réalisé la troisième impression des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy* ? Il faut noter l'extrême singularité de cette situation : les femmes imprimeurs à Paris ne représentent que 13.4% de la profession, d'après R. Arbour¹²⁸. Machon semble clairement désigner cette femme comme étant à l'origine de l'impression, et non pas seulement de la vente : « si l'avarice d'une femme particuliere ne l'eut portée à le rendre commun par vne seconde & meschante impression ».

Quoi qu'il en soit, aucun imprimeur parisien indépendant de la Cour n'a voulu se charger de l'impression des mazarinades de Cohon.

L'impression des libelles contre Mazarin.

Alors qu'aucun des pamphlets de Cohon ne porte d'adresse typographique, huit parmi les dix-huit mazarinades frondeuses du corpus, en sont dotées.

Où ?

Les pièces contre les pamphlets de Cohon ont été imprimées pour la plupart, à Paris. Le cas de l'*Advertissement charitable à M^r. Cohon évesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne*, pose cependant problème. Une note imprimée page 3 donne ces énigmatiques indications : « A Saint André de Bourdeaux/ le 9. Octobre 1650 ». Que faut-il comprendre ? Plusieurs hypothèses sont envisageables : les vers ont pu être composés à « Saint André de Bourdeaux » et imprimés à Paris, composés et imprimés à « Saint André de Bourdeaux », ou

¹²⁶ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.189, n.606.

¹²⁷ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4^o, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

¹²⁸ Arbour, Roméo, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, p.7-26.

encore composés et imprimés à Paris. La harangue de Cohon à laquelle répond la mazarinade a été prononcée le 9 octobre. Il semble difficile de composer les vers, de les imprimer et de les diffuser en une seule journée : il faut néanmoins se rappeler que la production de mazarinades est extrêmement réactive. D'autre part, s'il est fréquent que des pièces parisiennes soient réimprimées en province, l'inverse peut également se produire : cela est particulièrement le cas pour Bordeaux, d'après H. Carrier¹²⁹. Les pièces choisies sont des communiqués militaires, « des publications bordelaises de caractère officiel, des libelles défendant les thèses des Princes, des pièces concernant la ville de Bordeaux et les assemblées de l'Ormée, voire, à l'occasion, des pamphlets gouvernementaux » : or, le contenu de l'*Advertissement charitable à M^r. Cohon évesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne*, ne correspond à aucune de ces catégories ; il s'agit d'un « sonnet » et de deux quatrains (les deux quatrains sont en latin) d'injures à Anthyme-Denis Cohon, sans autre portée que la diffamation. Par ailleurs, aucun libelle intitulé *Advertissement charitable à M^r. Cohon évesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne* n'est répertorié dans le tome XIV (Bordeaux) du *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle* de L. Desgraves¹³⁰. La pièce a donc vraisemblablement été composée et imprimée dans la capitale, « Saint André de Bourdeaux » pouvant être une fausse adresse, au même titre que Bruxelles pour *La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier*.

Qui ?

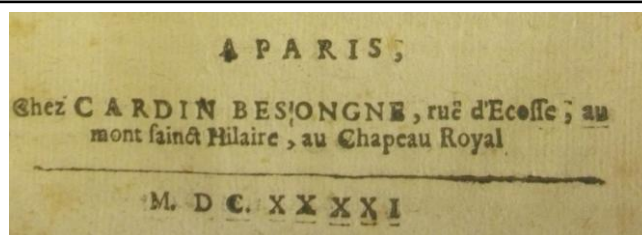
Qui sont les imprimeurs audacieux de mazarinades ?

- Cardin Besogne, « ruë d'Ecosse, au mont saint Hilaire, au Chapeau Royal », ou « ruë d'Escosse, près S. Hilaire » est le seul à avoir imprimé deux mazarinades, en réponse à *Lis & fais* et *A qui aime la verité*, vraisemblablement à peu de temps d'intervalle : le *Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.*, et *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'*. *Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*
- Nicolas Bessin, « au Palais, en l'allée S. Michel. », a imprimé *Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux.*
- Mathieu Colombel, « ruë neufve S. Anne du Palais, à la Colombe Royale. » a imprimé la *Lettre escrite av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Avec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville.*

¹²⁹ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.468-469.

¹³⁰ Desgraves, Louis, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle. Tome XIV. Bordeaux*, Baden-Baden & Bouxwiller, Editions Valentin-Koerner, 1988.

- Pierre du Pont, « au Mont S. Hilaire, ruë d'Escosse » a imprimé la *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*
- Nicolas Jacquard, « ruë Chartiere, près le Puits Certain, au Treillis vert » a imprimé la *Novvelle proposition faicte par les bovrgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol.*
- François Noël, « ruë Saint Jacques, aux Colommes d'Hercules » a imprimé les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin, et le Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*



Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer., 4°, Paris, Cardin Besongne, [1649], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312358.

Lorsqu'elle apparaît, l'adresse typographique du libelle se présente généralement de la façon suivante : d'abord la ville ; puis parfois : le nom de l'imprimeur-libraire en lettres capitales, l'adresse typographique (ici : « ruë d'Escosse, au mont saint Hilaire ») et l'enseigne (ici : « au Chapeau Royal »). La date vient enfin, en chiffres romains, souvent séparée de l'adresse par un réglet (NB : dans le cas présent, la date indiquée est erronée ; la mazarinade a bien été imprimée en 1649, et non en 1641).

Comment expliquer que des imprimeurs aient pris le risque de faire apparaître leur adresse typographique sur la page de titre des mazarinades (sauf dans le cas des *Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, pour lequel l'adresse est imprimée à la dernière page du libelle) ? Les mazarinades concernées datent toutes des premiers mois de l'année 1649 (février, mars, avril), c'est-à-dire, du siège de Paris. La presse frondeuse a le vent en poupe, depuis que le Parlement a déclaré Mazarin « ennemi du Roi et de l'Etat », le 8 janvier 1649 : « Les trois mois du siège de Paris (janvier, février, mars 1649) constituent un âge d'or pour la liberté de la presse, à condition que celle-ci soit antimazarine. [...] Il existe

pourtant, en date du 25 janvier, un arrêt du Parlement portant « défenses à tous imprimeurs et colporteurs d'imprimer et exposer en vente aucuns ouvrages et autres écrits concernant les affaires publiques sans permission registrée au greffe de ladite cour ». Mais comme les magistrats ont déclaré Mazarin perturbateur du repos public, ils ont rendu cet arrêt inopérant ; ils ont en quelque sorte autorisé tacitement la littérature politique hostile au cardinal [...]. On comprend, dans ces conditions, qu'un millier de libelles soit sorti des presses en si peu de temps »¹³¹. Les imprimeurs audacieux ont tout simplement profité du vide juridique dans un contexte de relative anarchie, estimant n'avoir rien à craindre du Parlement, seule autorité encore présente dans Paris.

Les permissions et les privilèges.

Plusieurs lois encadrent strictement la production littéraire : le décret du Concile de Trente du 13 avril 1546 interdit la pratique des libelles anonymes ; l'ordonnance d'Henri II à Fontainebleau du 11 décembre 1547 interdit aux auteurs de publier et aux libraires de vendre des ouvrages anonymes ; l'édit de Moulins en 1566 fait porter sur tout ce qui s'imprime un droit de regard exclusif du pouvoir royal pour les livres de plus de huit feuilles (soit environ 64 pages) et interdit la publication anonyme, tant pour l'auteur que pour l'imprimeur (qui doit apposer sur sa production son adresse complète et sa marque typographique) ; enfin, le code Michaux de 1629 institue des censeurs nommés par le chancelier pour contrôler toutes les publications¹³². Toute production imprimée doit donc faire l'objet d'une permission et d'un privilège : qui veut faire imprimer un livre, auteur ou imprimeur, doit d'abord en demander l'autorisation, puis en solliciter le monopole d'exploitation, pour une durée et un territoire donnés¹³³.

Cependant, au cours de la Fronde, la notion d'autorité légitime en matière d'imprimerie est extrêmement floue : le Parlement, le Roi et le lieutenant civil sont les trois autorités potentielles pour la délivrance de permission. Mais quelle valeur a la permission du Parlement pour une pièce frondeuse, aux yeux du Gouvernement, et inversement ? Ce flou est une aubaine pour les imprimeurs-libraires : « Pendant le blocus, le pouvoir du lieutenant civil en matière de presse est donc pour ainsi dire réduit à néant par la puissance du Parlement. [...] Le Parlement étant Frondeur et le Châtelet gouvernemental, on aboutit à cette situation inextricable que toute pièce autorisée par le Parlement n'eût certainement pas reçu de permission du lieutenant civil, et vice-versa. On devine quel espace de liberté cet imbroglio juridique ouvrait aux gens du livre »¹³⁴.

Cinq mazarinades portent la mention « Avec permission » ou « Avec privilège » :

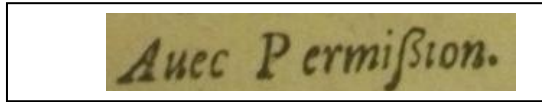
¹³¹ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.215-216.

¹³² Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.297-298.

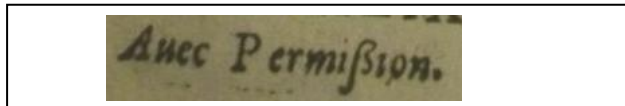
¹³³ « Pour faire paraître un livre, le solliciteur – auteur ou libraire – devait obtenir des lettres patentes scellées du grand sceau qui lui octroyaient un « privilège » c'est-à-dire d'une part un monopole temporaire d'une durée variable [...] pour l'impression et la commercialisation de l'ouvrage, d'autre part la permission d'imprimer proprement dite. », Fouché, Pascal (dir.), Péchoin, Daniel, Schuwer, Philippe, *Dictionnaire encyclopédique du Livre. Trois volumes. Volume 3*, p.192.

¹³⁴ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.301-302.

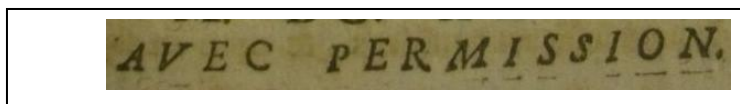
- [De la Mothe-Houdancourt, Henri], *Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311069 :



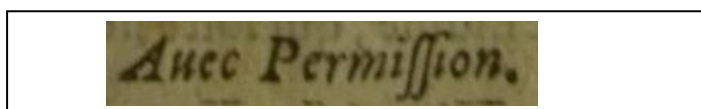
- [De la Mothe-Houdancourt, Henri], *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noël, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 492791 :



- *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'. Commencant par ces mots, Pauure peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*, 4°, Paris, Cardin Besongne, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/179,45 :

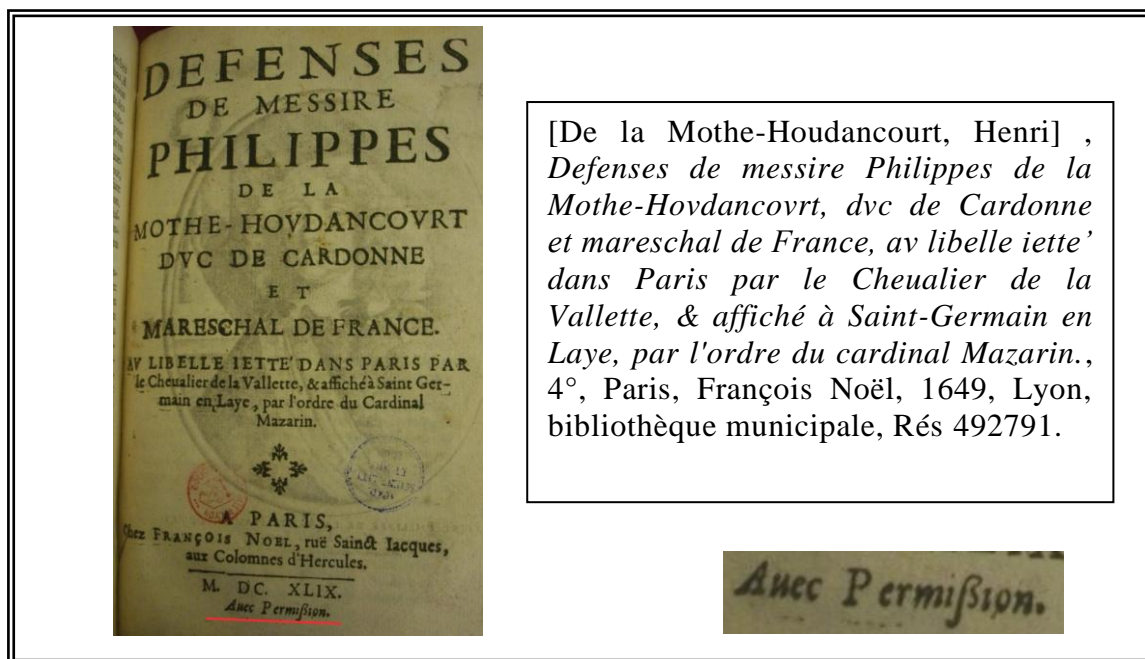
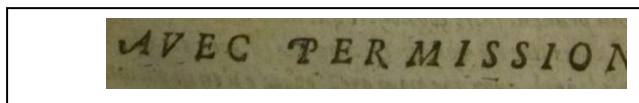


- *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*, 4°, Paris, Pierre du Pont, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311658 :



L'histoire mouvementée des Mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : approche matérielle.

- *Lettre écrite av chevalier de La Valette soubs le Nom du Peuple de Paris. Avec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville.*, 4°, Paris, Mathieu Colombel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312158 :



[De la Mothe-Houdancourt, Henri] , *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hoydancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noël, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 492791.

Il faut d'abord remarquer que les pamphlets d'Anthyme-Denis Cohon ne présentent aucune mention d'un quelconque privilège ou d'une permission.

Néanmoins, il a été vu précédemment que les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, *Lis & fais* et *A qui aime la verité* ont été imprimés sur ordre du Roi : l'ordre de la Cour vaut permission, vaut-il encore privilège ? A priori oui, pour les imprimeurs-libraires ordinaires du Roi¹³⁵, dont fait partie Sébastien Cramoisy, qui ont l'exclusivité de l'impression et de la vente des publications officielles. Il sera vu cependant que ce privilège théorique n'a pas empêché la réimpression des *Sentimens*, y compris par des partisans de Mazarin. Renaudot n'a pas, quant à lui, le titre d'imprimeur ordinaire du Roi, bien qu'il soit à la

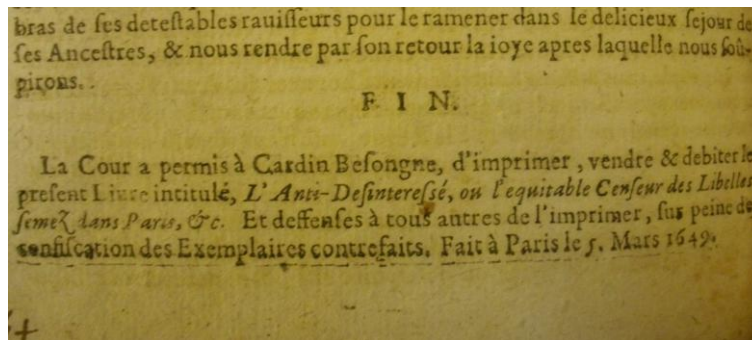
¹³⁵ Selon la définition du *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, « ils avaient été créés par une déclaration de Louis XIII, du 22 février 1620, pour imprimer les édits, ordonnances, règlements, déclarations, arrêts, etc., et généralement tout ce qui concernait et avait rapport au service de Sa Majesté. » (Saint-Allais, Nicolas Viton de, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France. Tome premier.*, p.527.) . D'après H. Carrier, « ce sont à Paris pour la période qui nous occupe, Sébastien Cramoisy, Antoine Estienne, Pierre Rocolet, Jacques Dugast, Pierre Le Petit et Antoine Vitré, qui transmet son privilège à Jacques Langlois » (Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.140.).

tête de l'imprimerie de l'Orangerie à Saint-Germain-en-Laye : rien ne permet donc de savoir s'il a obtenu un privilège pour l'impression de *Lis & fais* et *A qui aime la verité*.

La question des permissions est également complexe pour les pamphlets frondeurs. Plusieurs cas de figure existent :

- Une seule mazarinade du corpus reproduit l'acte de permission qui lui a été accordé, et qui donc justifie cette permission :

L'Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'. Commencant par ces mots, Pauure peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement., 4°, Paris, Cardin Besongne, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312354.



« La Cour a permis à Cardin Besongne, d'imprimer, vendre & débiter le present Liure intitulé, L'anti-Desinteressé, ou l'equitable Censeur des Libelles semez dans Paris, &c. Et deffenses à tous autres de l'imprimer, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits. Fait à Paris le 5. Mars 1649. »

Ce privilège est assez vague, puisqu'il ne précise pas la durée du monopole. Sa valeur juridique en est donc considérablement atténuée.

- Les autres mazarinades ne font état que d'une permission, dont il n'est précisé ni la provenance, ni la date d'attribution, et qui sont donc à considérer avec précaution. En effet, les imprimeurs frondeurs savent tirer parti de l'état de totale désorganisation du système de contrôle de la production imprimée. Quelques ruses sont détaillées par H. Carrier, à commencer par celle consistant à demander une permission pour une partie de la mazarinade seulement, puis à étendre subrepticement cette permission aux autres parties : ainsi, si les quatre premiers *Factums* du maréchal de la Mothe-Houdancourt, imprimés par Louis Sevestre, font l'objet d'une permission et d'un privilège, le *Cinqviesme factvm, povr messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du cardinal Mazarin.*, seconde émission des *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché*

à *Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, et imprimé par François Noël, ne comporte qu'une mention de permission.

- Une autre astuce consiste à prétendre avoir agi de bonne foi, comme dans le cas de *La Conférence du cardinal Mazarin avec le gazetier* : « Quand Nicolas Boisset se voit convaincu d'avoir imprimé La conférence du cardinal Mazarin avec le gazetier, il allègue pour sa défense avoir cru de bonne foi la pièce autorisée, vu qu'elle lui avait été apportée par un compagnon de Renaudot qui le lui garantissait, et que d'autre part son auteur – Rousse – n'avait composé jusque là que des pièces permises »¹³⁶.

On en arrive à une situation paradoxale : les imprimeurs s'accordent leurs propres permissions, et s'en servent contre les autorités qui théoriquement les délivrent. Le système se retourne contre lui-même.

Différents exemplaires, différentes éditions ? Le problème de la contrefaçon.

Dans la mesure du possible, plusieurs exemplaires d'une mazarinade ont été examinés. Si les livres anciens sont tous uniques, les pamphlets, plus courts et imprimés plus rapidement, peuvent présenter plusieurs exemplaires identiques. Ce n'est cependant pas toujours le cas.

Il faut d'abord remarquer que l'impression des pamphlets, qu'ils soient frondeurs ou mazarins, se fait dans le secret et la hâte¹³⁷ : les imprimeurs œuvrent avec le matériel disponible, souvent usé (surtout lorsqu'il s'agit de petits ateliers, précaires et mal équipés), et ne s'offusquent pas d'imprimer un libelle avec des caractères de tailles différentes, par exemple.

Ces différences entre plusieurs exemplaires d'une même pièce peuvent être l'indice d'impressions distinctes, voire de contrefaçons. Il est nécessaire de s'entendre sur le vocabulaire de l'édition : une édition est l'ensemble des exemplaires d'un livre imprimé, en totalité ou en majeure partie, sur la même composition typographique, quel que soit le moment de l'impression ; il y a contrefaçon lorsqu'un imprimeur-libraire du même pays et soumis à la même puissance que l'imprimeur-libraire détenteur du privilège, imprime sans y être autorisé un ouvrage dont il n'a pas le privilège. Est-il tout-à-fait juste de parler de contrefaçon pendant la Fronde : en effet, d'une part, qui dit contrefaçon dit autorisation et privilège ; or, la plupart des imprimeurs ne demandent pas la permission d'imprimer et de vendre leurs mazarinades. D'autre part, certaines mazarinades apparaissent sans nom d'imprimeur ni d'auteur : faut-il considérer que ces mazarinades n'appartiennent à personne, et donc que la notion de contrefaçon n'a en ce cas pas de sens ? Enfin, il est très difficile de déterminer quelle est l'impression première d'une mazarinade, et quelles sont les réimpressions et contrefaçons potentielles, faute de date de publication précise.

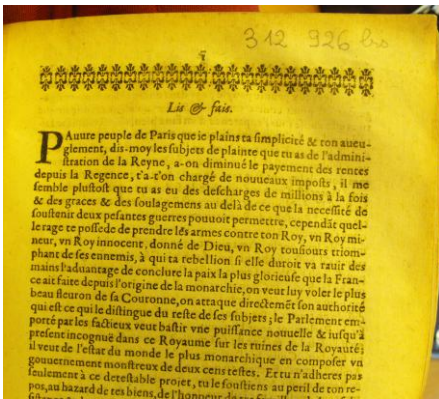
¹³⁶ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.303.

¹³⁷ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.190.

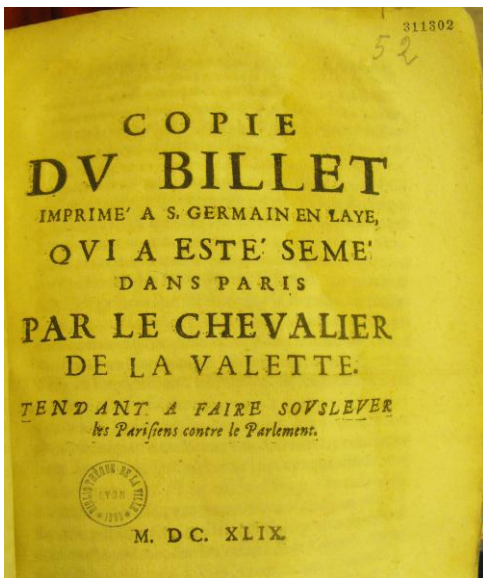
Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon.

- Les copies de *Lis & fais* et *A qui aime la verité*.

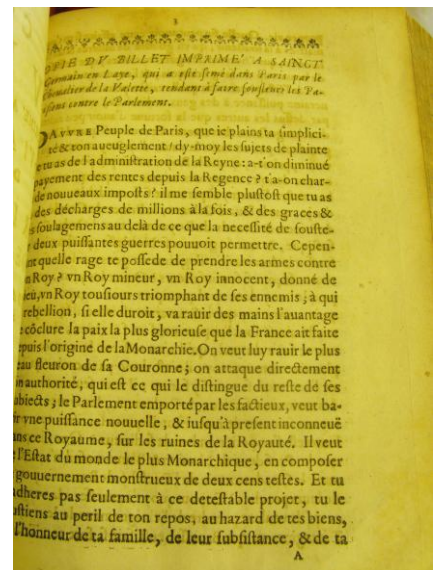
Lis & fais a été repris sous le titre *Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire svslever les Parisiens contre le Parlement* S'agit-il d'une contrefaçon ? Il faudrait d'abord savoir si l'édition originale de Renaudot, a fait l'objet d'un privilège. Le titre de la copie ne laisse planer aucune ambiguïté quant à sa nature : en somme, la copie ne triche pas, et respecte le texte au mot près, malgré des différences d'orthographe et de typographie. Plutôt que de contrefaçon, peut-être s'agit-il davantage d'une seconde impression voire d'une seconde émission de *Lis & fais* (on parle d'émission lorsqu' « après une première publication et intentionnellement, des exemplaires imprimés sur la composition primitive sont partiellement modifiés pour une nouvelle vente »). Seules la page de titre, l'orthographe et la typographie de la mazarinade originale ont été modifiées.



[Cohon, Anthyme-Denis], *Lis & fais.*, 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926 bis.

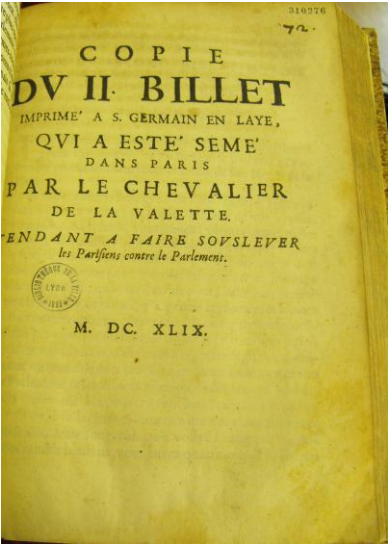
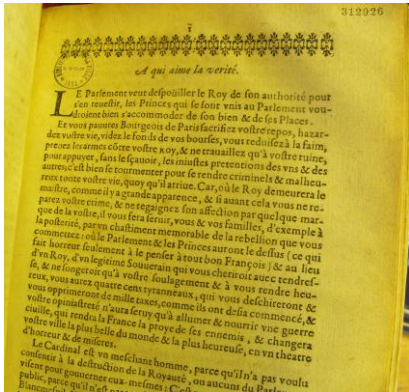


Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire svslever les Parisiens contre le Parlement., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311302 : page de titre et p.3 (début du texte).

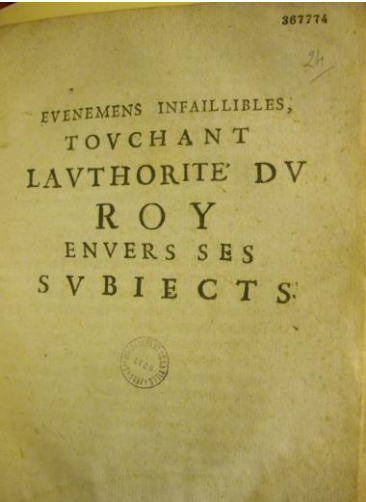
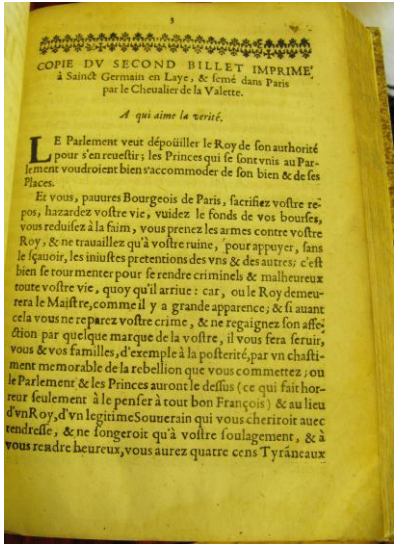


Le cas de *A qui aime la vérité* est plus délicat : de même que *Lis & fais*, ce pamphlet a d'abord été imprimé par Renaudot, puis a été l'objet d'une seconde impression (*Copie dv II. billet imprime' à S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire svslever les Parisiens contre le Parlement.*), vraisemblablement par l'imprimeur qui s'est déjà chargé de la *Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire svslever les Parisiens contre le Parlement.* (les pages de titre, les frises d'éléments typographiques répétés en page 3 sont les mêmes, les titres forment comme un ensemble). Mais, à la différence de *Lis & fais*, *A qui aime la vérité* a été l'objet d'une troisième impression, sous le titre d'*Evenemens infaillibles tovchant l'avthorite' dv Roy envers ses subiects*. Ce titre n'est pas transparent : l'imprimeur ne la présente pas en effet comme une copie, mais comme une composition originale, on peut donc considérer que ce dernier a bel et bien triché. Mais on peut aussi imaginer que loin une contrefaçon commerciale, ces *Evenemens infaillibles* soient une réimpression partisane de *A qui aime la vérité*. Dans tous les cas, *A qui aime la vérité*, pas plus que *Lis & fais*, ne porte la mention d'un privilège : juridiquement, il ne s'agit pas là d'une entreprise de contrefaçon.

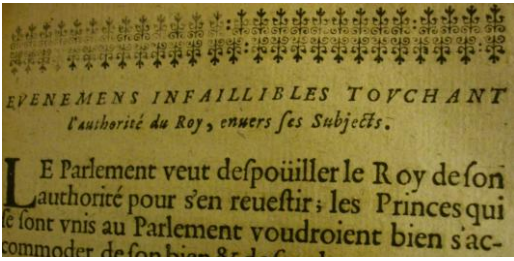
[Cohon, Anthyme-Denis], *A qui aime la vérité*, 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926.



Copie du II. billet imprimé à S. Germain en Laye, qui a esté seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendant à faire souslever les Parisiens contre le Parlement., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310276 : page de titre et début du texte, p.3.



Evenemens infaillibles touchant l'authorité' du Roy envers ses subiects., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 367774 : page de titre et début du texte, p.3.



- *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*

La situation est encore plus complexe pour les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy.*, puisque ce pamphlet a fait l'objet d'au moins trois impressions. L'originale est celle de Sébastien Cramoisy, en janvier 1652 (72 pages, format 4° : [Cohon, Anthyme-Denis], *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, 4°, Paris, Louvre, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309276.). Bluet a produit une seconde impression, à la fin du mois de mars 1652. La suite des publications est plus confuse : il a été vu précédemment que d'après Machon, dans les *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, une troisième impression des *Sentimens* a été réalisée par une femme imprimeur-libraire, en 48 pages, format 4°. La difficulté étant qu'elle n'a probablement pas été la seule à reproduire le pamphlet : sur les six exemplaires du corpus, les exemplaires Rés 309456, Rés 310843, Rés 318055, et Rés 327835 peuvent correspondre à cette troisième impression (exemplaires en 48 pages) ; or, seuls les exemplaires Rés 318055 et Rés 327835 sont identiques (voir annexe 3). Les deux autres présentent des différences notables, de pagination notamment. Il faut remarquer que la troisième émission ne reprend pas à l'identique le texte original. L'exemplaire Rés 309276 (édition originale en 72 pages) a été comparé avec l'exemplaire Rés 318055 (en 48 pages) : outre les différences orthographiques, certaines phrases présentent des variations importantes, selon les versions.

Rés 309276	Rés 318055
- Ø	- « dont la piété et la vertu sont au-dessus de la médisance la plus effrontée »
- « que de s'appliquer à la conduite »	- « que de s'appliquer à la direction et à la conduite ... »
- « son Altesse Royale ayant eu comme l'on sçait la principale part à ce haut dessein »	- « son Altesse Royale ayant eu comme l'on sçait la principale part à ce dessein »
- « estant inutile de rechercher la paix, & de la demander à Dieu, si on trahit le Roy ».	- Ø
- « sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu et de laquelle... »	- « et sans laquelle »
- « FIN »	- Ø

Peut-on parler de contrefaçon ? Les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy* ont été imprimés par un imprimeur ordinaire du Roi, Sébastien Cramoisy. Le titre d'imprimeur-libraire ordinaire du Roi vaut privilège : néanmoins, d'une part, il n'est pas possible de savoir qui a imprimé la seconde édition des *Sentimens*, sur ordre de Bluet : les bibliographes des mazarinades, C. Moreau en particulier, présentent l'impression originale comme celle de Sébastien Cramoisy, mais pas la seconde. Si celui-ci n'a pas participé à l'impression de la seconde version des *Sentimens*, on peut considérer que Bluet est passé outre le privilège : mais comme il fait partie du bureau de presse de Mazarin, au même titre que Cramoisy, il s'agit sans doute d'une impression partisane (sauf si cette deuxième impression est destinée à la vente, alors que la première ne l'a pas été : auquel cas, l'ambition de Bluet est à la fois commerciale et partisane). Il en est de même pour la troisième version du pamphlet.

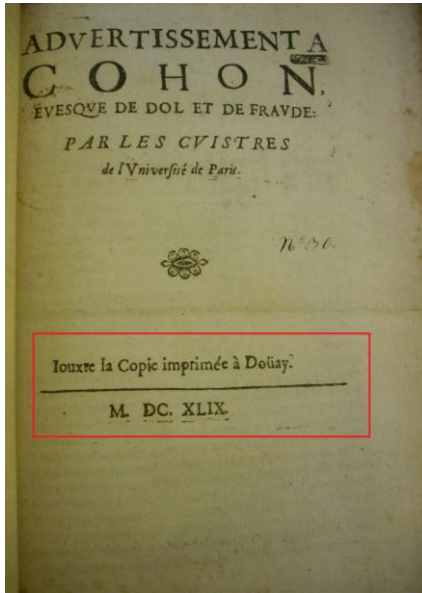
L'histoire mouvementée des Mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : approche matérielle.



Les mazarinades du parti adverse.

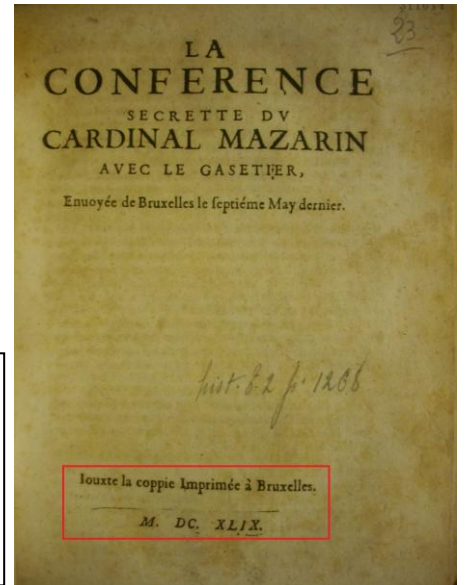
- Des exemples de contrefaçons probables.

Les contrefaçons se repèrent à l'aide de certains indices, à commencer par la mention « Iouxte la copie faite à » :



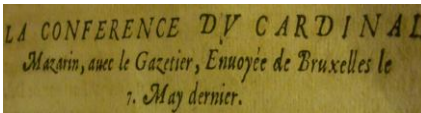
Advertisement a Cohon, evesque de Dol et de fraude : par les cvistres de l'Université de Paris., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/179,14 : « Iouxte la Copie imprimée à Douay »

La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier., 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311044 : « Iouxte la coppie Imprimée à Bruxelles. »



L'histoire mouvementée des Mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : approche matérielle.

- La *Conférence du cardinal Mazarin avec le gazetier* est particulièrement intéressante, parce que les trois exemplaires étudiés de cette mazarinade sont différents (voir tableau correspondant) : en particulier, la page de titre et le titre de départ ne sont pas les mêmes selon les exemplaires :

	Rés 311044.	Rés 367777.	Rés A492751.
Page de titre	<i>La Conférence secrète dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier.</i> 	<i>La Conférence dv cardinal Mazarin avec le gazetier.</i> 	<i>La Conférence dv cardinal Mazarin avec le gazetier.</i> 
Titre de départ	<i>La conférence secrète dv cardinal Mazarin avec le Gazetier, enuoyée de Bruxelles le 7. May dernier.</i> 	<i>La conférence secrète dv cardinal Mazarin avec le Gazetier, enuoyée de Bruxelles le 7. May dernier.</i> 	<i>La conférence dv cardinal Mazarin, avec le Gazetier, Enuoyée de Bruxelles le 7. May dernier</i> 

Or, les différents exemplaires portent tous la mention « Iouxe la copie imprimée à Bruxelles » : il s'agit donc de contrefaçons de contrefaçons !

- Cas limite : les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, et le *Cinqviesme factvm, povr messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du cardinal Mazarin.*

Les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt*, prennent la défense du Maréchal contre les pamphlets de Cohon. Or, d'après Moreau¹³⁸, ces *Defenses* ont été publiées avant le *Cinqviesme factvm, povr messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt*, qui est la suite de quatre autres factums¹³⁹ : « il [*Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt*] avait déjà paru sous le titre de : *Défense de messire Philippe de la Mothe-Houdancourt*, etc. ». Les deux versions

¹³⁸ Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades*. Volume 2, p.370.

¹³⁹ Un factum est un récit polémique, un pamphlet destiné à défendre une partie et à en attaquer une autre : les factums rédigés par le frère du maréchal de la Mothe-Houdancourt défendent ce dernier dans un procès qui l'oppose au cardinal Mazarin.

ont été imprimées par le même homme, François Noël : il s'agit donc de deux émissions de la même mazarinade, et non de contrefaçons.

La diffusion des mazarinades.

Distribution.

L'impression ne règle pas le problème de la diffusion. Du côté de Mazarin comme du côté des Frondeurs, la distribution des libelles est d'une part le fruit d'une réflexion sur le lectorat, et d'autre part, un péril potentiel.

Un cas limite est à considérer au préalable : les copies des pamphlets de Cohon peuvent se faire passer pour des mazarinades frondeuses, ayant le souci d'informer les Parisiens de l'actualité politique, tout aussi bien que pour des libelles favorables au ministre (puisqu'elles reprennent les textes de Cohon). Il est par conséquent difficile de savoir qui s'est chargé de leur distribution.

La diffusion des pamphlets frondeurs.

Plusieurs techniques coexistent, de la distribution directe à la vente par les colporteurs. Vraisemblablement, les pamphlets frondeurs n'ont pas été jetés dans les rues à la manière de tracts, en particulier parce qu'ils n'ont justement pas la forme de tracts : tous ont en effet une page de titre et sont d'une longueur supérieure ou égale à sept pages, ce qui correspond à deux cahiers en format 4°. Au contraire, les tracts (comme ceux distribués par le chevalier de la Valette) sont des libelles courts (quatre pages, c'est-à-dire un cahier en format 4°), sans page de titre. Une exception est cependant à noter : la mazarinade *Les Motifs de l'union du bourgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, ne possède pas de page de titre ; mais ce libelle fait huit pages, ce qui exclut a priori qu'il ait été jeté dans les rues.

S'ils n'ont pas été distribués gratuitement, par qui ces pamphlets ont-ils été vendus ? Les deux principaux canaux de vente sont le colportage et la librairie.

Le colporteur est un marchand ambulant, qui achète les pièces auprès du libraire et les revend à la criée ; il ne peut vendre les mazarinades de plus de soixante-quatre pages (en format 4°)¹⁴⁰. Dans ces conditions, une mazarinade n'a pas pu être vendue par les colporteurs : il s'agit des *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'vn fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, qui fait 152 pages. Inversement, l'*Advertissement charitable à M^r. Cohon evesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne*, du fait de sa petite taille (quatre pages), a probablement été colporté. La pratique du colportage dépend aussi fortement des

¹⁴⁰ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.161.

attentes et des passions du lectorat visé. D'une part en effet, les marchands ambulants choisissent logiquement les pièces à distribuer en fonction de leur succès escompté : ainsi, les mazarinades ayant fait l'objet de réimpressions, ont des chances d'avoir été colportées plutôt que vendues dans une librairie. C'est aussi probablement le cas des mazarinades contrefaites : l'*Advertissement a Cohon, évesque de Dol de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris. Iouxte la Copie imprimée à Doüay.*, une ou plusieurs versions de l'*Apologie de Messievrz dv Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'vn fidel sviet dv Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*, une ou plusieurs versions de *La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier*, une ou plusieurs versions de la *Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant évesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin*. D'autre part, certains titres de mazarinades, très explicites, faisant référence à des événements récents et particulièrement scandaleux, semblent avoir été choisis pour faire l'objet d'une vente à la criée plutôt qu'en librairie : c'est en particulier le cas de la *Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant évesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin*. En outre, il est beaucoup plus facile de colporter des mazarinades frondeuses que des pamphlets en faveur de Mazarin, du fait de l'hostilité générale contre le Cardinal ministre, surtout en 1649 : des quatre années de la Fronde, l'année 1649 est celle qui a vu le plus de mazarinades publiées contre Mazarin.

Dans le cas où l'exemplaire porte une adresse d'impression, il est très probable que celui-ci n'ait pas été vendu par un colporteur, mais par l'imprimeur lui-même, qui est presque toujours également libraire : « si les marchands-libraires n'ont pas toujours un atelier typographique, les imprimeurs, eux, sont tous en même temps libraires, leur femme écoulant au comptoir de sa boutique une partie de la production de l'imprimerie »¹⁴¹.

La distribution des pamphlets en faveur de Mazarin.

Imprimer les pamphlets en faveur de Mazarin n'est déjà pas chose aisée : les distribuer est une gageure.

La distribution clandestine et anonyme, supposée (à tort !) moins dangereuse, a été préférée au colportage pour *Lis & fais* et *A qui aime la verité*. En effet, du fait de l'impopularité notoire de Mazarin, il est très risqué pour ses partisans de se proclamer ouvertement en sa faveur, et encore plus de faire de la propagande pour lui. Ainsi, le colporteur a d'abord à craindre les réactions « d'un public fortement étranger à la notion même de liberté d'expression, d'un public populaire aux réactions vives et spontanées, prompt à s'échauffer, et qui considérait comme une provocation d'entendre crier dans les rues la moindre pièce heurtant le sentiment général »¹⁴². Le chevalier de la Valette a subi les foudres des Parisiens, lorsqu'il a été pris à distribuer les deux pamphlets de Cohon, ce dont témoignent le cardinal

¹⁴¹ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.122.

¹⁴² Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.171.

de Retz dans ses mémoires¹⁴³, et les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris* du 11 février 1649¹⁴⁴. Outre les mouvements d'humeur des Parisiens, ceux qui diffusent les libelles en faveur de Mazarin doivent affronter les représailles du parti ennemi. L'arrestation et la détention du chevalier de la Valette ont ainsi donné lieu à un échange de menaces entre les parlementaires frondeurs et la Cour, d'après Olivier Lefèvre d'Ormesson : « M. Bignon me dit ensuite que samedi un trompette de M. le Prince avoit apporté une lettre à M. de Bouillon, laquelle il avoit envoyée avec le trompette à M. le Prince de Conty, qui la luy avoit renvoyée ; que M. de Bouillon l'avoit renvoyée une seconde fois à M. le Prince de Conty avec son capitaine des gardes. M. le Prince de Conty ayant refusé absolument de l'ouvrir, le capitaine des gardes l'avoit ouverte en sa présence et avoit lu la lettre, par laquelle M. le Prince luy mandoit qu'ayant eu avis que le chevalier de la Valette avoit esté arrêté pour avoir jeté quelques imprimés il luy mandoit qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre de M. le Duc d'Orléans ; ainsy que, selon le traitement qu'on luy feroit, ils avoient des prisonniers, auxquels on feroit le mesme et encore pire ; que les pridonniers qu'ils tenoient n'avoient pas eu sujet de se plaindre du traitement qu'ils avoient reçu jusques à présent ; que M. de Bouillon avoit envoyé cette lettre à M. le président, et ainsy qu'il croyoit que l'on devoit laisser le chevalier de la Valette en prison sans le juger, de crainte de représailles. »¹⁴⁵.

La distribution s'est d'abord faite dans le secret pour *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, auprès d'un public déjà plus ou moins acquis à la cause gouvernementale : « ce Liure flateur n'est destiné qu'aux Confreres de sa Cabale, & aux idolatres de sa fortune insolente & desreglée »¹⁴⁶. Ce n'est que trois mois après la première impression que parait de façon officielle la troisième version du pamphlet. Comment expliquer cette stratégie ? En particulier, pourquoi distribuer des libelles à des partisans (donc déjà convaincus) ? D'après H. Carrier : « d'autres mazarinades n'ont dû qu'au contexte politique dans lequel elles ont vu le jour d'avoir paru sans indication d'imprimeur : ce sont toutes celles qui s'opposent au pouvoir alors en place, lequel n'est pas toujours celui du Roi. Pendant le blocus et durant les mois de 1652 où Paris est aux mains de Condé [...] il n'est pas question que se publie à ciel ouvert la moindre pièce gouvernementale : les libelles de Cohon en 1649, ses *Sentiments d'un fidèle sujet du Roi* [...] trois ans plus tard ne

¹⁴³ « Le lendemain, qui fut le 12 de février, [...] tout le monde s'y entretenait de ce qui était arrivé la veille, à onze heures du soir, dans les halles, où le chevalier de la Valette avait été pris, semant des billets très injurieux pour le Parlement et encore plus pour moi. [...] Comme je le connaissais extrêmement, je lui fis civilité, et je fis même retirer une foule de peuple qui le maltraitait », Cardinal de Retz, *Mémoires*, p.300-303

¹⁴⁴ « Il est ordonné au cappitaine qui commande en la rue des Petits-Champs, de prendre garde à ce qu'il ne soit faict aucun désordre ny dégast en la maison de M. le chevalier de la Vallette et empescher toutes les violences qu'on y voudroit apporter », *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde suivis de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque publiés pour la Société de l'Histoire de France par MM. Le Roux de Lincy et Douët-D'Arcq anciens élèves-pensionnaires de l'Ecole des Chartes. Tome 1*, p.222-223.

¹⁴⁵ Ormesson, Olivier Lefèvre d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Le Fèvre d'Ormesson. Tome 1. 1643-1650*, p.668.

¹⁴⁶ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

pouvaient paraître et circuler que dans le plus grand secret »¹⁴⁷. La parution dans le secret et auprès de partisans traduit le climat d'insécurité dans lequel vivent les pamphlétaires et les gazetiers mazarins, pendant les trois premiers mois de l'année 1652, alors que la tête du Cardinal ministre est mise à prix, et que ce dernier est abandonné par le Vatican¹⁴⁸. Le mode de diffusion n'est pas choisi, mais subi. Le rôle du pamphlet dans un premier temps serait donc moins de convaincre les sceptiques et les opposants que d'encourager les troupes : le public est choisi en quelque sorte par défaut, ce que souligne paradoxalement le soin apporté à la première version, en 74 pages (alors que les autres impressions, destinées à un public plus large, ne font que 54 et 48 pages). La seconde impression a-t-elle été vendue ? Il est difficile de le savoir ; Bluet écrit à Mazarin le 30 mars 1652 : « j'ai fait rimprimer les Sentiments d'un fidèle sujet du roi, qui est la pièce que votre e. a eue et je l'ai fait [sic] publier ». Qu'entend-t-il exactement par « publier » ? H-J Martin et M. Lecocq¹⁴⁹ confondent visiblement cette impression en 54 pages avec la troisième, en 48 pages. Cette dernière a quant à elle bien été vendue en librairie, comme en témoignent les registres du libraire Nicolas¹⁵⁰, à Grenoble.

Prix.

Le prix d'une mazarinade dépend moins de ses qualités matérielles (du soin apporté à la typographie, par exemple) que de son volume. Une mazarinade ordinaire, c'est-à-dire en prose et en deux cahiers (huit pages en format 4°) coûte un sol, d'après H. Carrier¹⁵¹. Sur les vingt-et-unes mazarinades du corpus, dix ont donc dû être vendues pour la valeur d'un sol. Néanmoins, les pièces officielles sont en général plus chères. Il est possible que *Les Motifs de l'union du bourgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, et la *Novvelle proposition faicte par les bourgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol*, qui ressemblent à une pétition, aient été vendus à un prix supérieur à un sol.

Aucune indication de prix n'existe pour l'*Advertissement charitable à M^r. Cohon evesque de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne* et l'exemplaire rés A492743 de la *Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin*, en quatre pages. Les tracts de Cohon *Lis & fais* et *A qui aime la verité*, puisqu'ils ont été jetés dans les rues, n'ont pas été vendus. Qu'en est-il de leurs copies (*Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire sovslever les Parisiens contre le Parlement.*, et *Copie dv II. billet*

¹⁴⁷ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.152-153.

¹⁴⁸ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.297.

¹⁴⁹ Martin, Henri-Jean (dir.), M. Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas : 1645-1668. Tome 1*, p.667.

¹⁵⁰ Martin, Henri-Jean (dir.), M. Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas : 1645-1668. Tome 1*, p.634-635 et 667-668.

¹⁵¹ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.293.

imprime' à S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire svslever les Parisiens contre le Parlement.) et autres impressions (*Evenemens infailibles tovchant l'avthorite' dv Roy envers ses subjects.*) ? Dans l'hypothèse où ces pièces aient été vendues, le prix en a probablement été de un sol (étant donné leur petit volume).

Les sept mazarinades de plus de vingt pages sont les plus onéreuses : ainsi, *Les Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, ont coûté deux livres, d'après les registres du libraire Nicolas¹⁵². Il n'y a en revanche pas d'information pour *La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier*, les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt*¹⁵³, et le *Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*, de De la Mothe-Houdancourt, les *Observations veritables et des-interessees*¹⁵⁴, de Machon, *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest dv 29. decembre*¹⁵⁵ de Sandricourt, et l'*Apologie de Messievrsv dv Parlement*. Il est d'autant plus difficile d'évaluer le prix de l'*Apologie* que cette dernière est vendue par le libraire Nicolas avec chaque exemplaire des *Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy* : quelle est alors la part de l'*Apologie* dans le prix de vente de l'ensemble ? Est-ce une façon d'écouler le stock, en l'accolant à un pamphlet qui a connu un grand succès ?

En effet, en plus du volume, la notoriété d'une pièce vient majorer sa valeur pécuniaire : dans quelle mesure les *Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy*, en ont-ils profité ?

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon ne se distinguent pas fondamentalement de celles de ses adversaires d'un point de vue formel. Elles sont en cela des témoins de leur époque. Leur apparente banalité ne doit cependant pas tromper : ces mazarinades ont été retenues par les historiens de la Fronde (H. Carrier, M. Pernot en particulier) pour leur qualité littéraire, alors que tous les pamphlets (frondeurs ou en faveur de Mazarin) ne se valent pas.

¹⁵² « Quant au prix de vente de 2 livres, il est amplement justifié par la valeur des Sentiments et par les dimensions de l'ouvrage », Martin, Henri-Jean (dir.), M. Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas : 1645-1668. Tome 1*, p.667-668.

¹⁵³ [De la Mothe-Houdancourt, Henri], *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noël, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés A492791.

¹⁵⁴ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

¹⁵⁵ Sandricourt, *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest dv 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309299.

DES CURIOSITÉS LITTÉRAIRES.

ETUDE LITTÉRAIRE DES MAZARINADES D'ANTHYME-DENIS COHON.

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon présentent une certaine originalité : elles émanent en effet d'un prédicateur et non d'un écrivain. Non destinées à être lues en public, ces mazarinades sont néanmoins marquées par le style sermonnaire, peu représenté pendant la Fronde (contrairement au style burlesque par exemple). Elles sont ainsi placées sous la double influence de l'éloquence politique et de l'éloquence sacrée.

Il s'agit donc d'étudier l'ambiguïté des pamphlets d'Anthyme-Denis Cohon, à mi-chemin entre le barreau et la chaire.

L'étude se fonde sur les trois exemplaires suivants¹⁵⁶ :

- [Cohon, Anthyme-Denis], *Les sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309456.
- [Cohon, Anthyme-Denis], *A qui aime la verité*, 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926.
- [Cohon, Anthyme-Denis], *Lis & fais.*, 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926 bis.

Un modèle de pièce « soutenue et raisonnée » : Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.

Les pièces « soutenues et raisonnées » sont précieuses pour les historiens de la littérature, parce qu'elles témoignent de l'univers culturel des élites, de ce qui fait autorité et de ce qui fait mouche au XVII^e siècle. H. Carrier¹⁵⁷ distingue cinq critères caractéristiques de ces pièces. Celles-ci sont d'abord marquées par « le souci de clarté et de rigueur logique : un impératif, puisqu'il s'agit avant tout de persuader ». Elles ont en plus « recours aux exemples et aux leçons du passé, voire d'un passé très lointain, au point que certains libelles se transforment en catalogues d'exemples à l'appui d'une thèse ». Enfin, d'un point de vue stylistique, ces pièces sont caractérisées par l'ampleur de leurs phrases, « la profusion et la violence des images », et « l'emploi fréquent, presque systématique, des procédés et des figures de style les plus voyants et les plus appuyés, tels que l'anaphore et l'interrogation oratoire ». Dans quelle mesure *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme decembre 1651.*, obéissent-ils à cette définition ?

¹⁵⁶ En effet, selon les exemplaires, l'orthographe et la typographie changent.

¹⁵⁷ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, p.202-209.

« *Le souci de clarté et de rigueur logique* »

D'un point de vue formel, *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy.*, ne sont pas aussi rigoureusement organisés que les *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. [...]*¹⁵⁸. Des manchettes dans les marges servent à indiquer les principaux points d'articulation du pamphlet, qui se présente comme une longue dissertation. En dépit de la rareté des connecteurs logiques, chaque argument est nettement discernable, soit que Cohon procède par l'absurde : « Mais en cette occasion n'appuyons pas le droict infailible de ce Cardinal, ny sur les exemples les plus memorables de ce qui s'est veu & pratiqué de tout temps en France », « Mais supposons neantmoins... » ; soit qu'il fasse appel à un argument d'autorité : « il n'est pas iusques aux Payens qui n'ayent sçeu... », « La loy fondamentale de la Souueraineté ne veut-elle pas... ». Les questions rhétoriques font office de jalons : l'attention du lecteur est sans cesse sollicitée, pour que celui-ci ne perde pas le fil de l'argumentation.

Cohon défend la thèse selon laquelle l'arrêt du Parlement contre Mazarin est un crime, et une offense à la fois contre l'Eglise et contre le Roi. La force de l'argumentation va croissant. Dans un incipit pathétique, Cohon tente de convaincre son lecteur de la cruauté et de l'injustice de l'arrêt contre le Cardinal ministre. Le pamphlet prend ensuite une tournure juridique. L'évêque fait le procès de ceux qui font celui de Mazarin, distinguant trois chefs d'accusation : d'abord, Mazarin a « esté iugé par des Iuges incompetans », qui plus est « contre les formes, & contre l'ordre accoustumé de la Iustice », et « sans cause iuste & legitime ». Ainsi, « Le Cardinal est condamné contre les formes de la iustice. ». La transition entre l'incipit faisant appel aux émotions du lecteur, et le réquisitoire est assurée par le décret papal, qui a tout à la fois force de loi et de malédiction, et se trouve donc à cheval sur les registres pathétique et délibératif : « Estranges peines ordonnees par les Papes contre ceux qui oseroient faire violence aux Cardinaux ». Coupable contre le droit ecclésiastique, le Parlement l'est plus encore contre le Roi, d'abord, parce qu'il ne semble pas prêt à lui ouvrir ses coffres, alors que le pays est en proie à de graves difficultés économiques, ensuite, parce qu'il ne lui reconnaît pas une autorité absolue, et en particulier, le pouvoir de faire et de défaire les lois. D'après Cohon, le Roi a le droit d'envoyer en exil puis de rappeler Mazarin, à sa guise, sans que le Parlement puisse s'y opposer : ainsi, « Le Cardinal n'a point viole la Declaration de sa Maieste donne contre luy sur la fin de la minorite. ». La toute-puissance royale est l'argument central du pamphlet. L'arrêt du Parlement n'engage pas seulement le sort du ministre : agir contre Mazarin, c'est agir contre le Roi. Les deux premiers pamphlets de Cohon prédisent dès 1649 le déshonneur et la ruine aux Parisiens, s'ils en venaient à perdre l'amour de leur

¹⁵⁸ Voir Partie II, Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : approche matérielle.

souverain. Agir contre le Roi équivaut à attirer sur soi un opprobre éternel, que promet déjà le décret papal. Cohon appelle ainsi les membres du clergé à œuvrer pour que les Français demeurent fidèles au Roi : « Par le commandement des Papes & des Conciles, les Ecclesiastiques sont obligez d'exhorter le peuple à demeurer fidelle au Roy, & à ne point fauoriser ceux qui se rebellent contre luy. ». Amener le lecteur à considérer non plus seulement Mazarin, mais aussi et surtout le Roi, comme victimes de la malhonnêteté sacrilège du Parlement, et en prendre le lecteur à témoin, telle est l'habileté de Cohon : la rigueur et la clarté du raisonnement sont donc deux qualités largement attribuables aux *Sentimens d'un fidelle sviét du Roy*.

« Le recours aux exemples et aux leçons du passé ».

Il convient d'abord de rappeler que la Fronde n'est en aucun cas un mouvement révolutionnaire. Au contraire, les Frondeurs sont, selon les mots d'H. Carrier « au pied de la lettre, des réactionnaires »¹⁵⁹. L'autorité du Roi n'est remise en question, ni par les Frondeurs, ni bien sûr par les partisans de Mazarin : les deux partis s'entendent pour voir dans la puissance du souverain l'héritage bénéfique d'un passé sacralisé. Le débat de la Fronde porte sur la définition d'une « loi fondamentale¹⁶⁰ », rendant illimitée l'autorité du Roi. Cette « loi fondamentale » est une notion extrêmement floue, entre et au sein des partis. Les Frondeurs s'opposent tous à l'absolutisme de droit divin : « La monarchie traditionnelle reposait donc sur une constitution coutumière et tirait d'une longue pratique sa légitimité, tandis que la monarchie absolue, qui était une innovation, n'avait aucune assise constitutionnelle et semblait à la majorité de l'opinion contemporaine tout à fait illégitime »¹⁶¹. Cohon soutient que l'absolutisme de droit divin « bien loin d'être une nouveauté et une déviation de la monarchie, est au contraire traditionnel en France [et que ce sont] les thèses Frondeuses qui constituent de dangereuses innovations capables d'ébranler l'Etat »¹⁶² : « La loy fondamentale de la Souueraineté ne veut-elle pas que les Roys & les Monarques ne s'engagent pas si estroitement à l'obseruation des loix qu'ils font sur des occasions particulieres, qu'ils ne s'en puissent dispenser legitiment eux memes selon que le demande le bien de leur Estat & de leur seruice : & principalement s'ils accordent vne chose qui de sa nature ne peut estre que forcée, comme quand ils renoncent aux droits essentiels & attachez inseparablement à leur Couronne, entre lesquels vn des plus sacrez, & des plus inuiolables, est sans contredit, la liberté de choisir eux-mesmes les Ministres, dont ils composent leurs Conseils, & à la fidelité desquels ils commettent le secret des affaires publiques ? ». Ainsi, selon Cohon, le Roi, qui a le pouvoir de faire et de défaire les lois, est doublement au-dessus

¹⁵⁹ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.167.

¹⁶⁰ Fondamentale signifie ici : qui sert de base. La tradition est le fondement de la monarchie française au XVII^{ème} siècle.

¹⁶¹ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.163.

¹⁶² Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.220.

d'elles ; le Roi n'a de compte à rendre qu'à Dieu : son autorité est seulement tempérée par le respect des lois ecclésiastiques. Cohon donne l'exemple de trois monarques, qui malgré leur toute-puissance, ont confié le jugement des évêques malhonnêtes à un tribunal ecclésiastique : « Par cét vsage receu & pratiqué si religieusement en France, ou nous voyons que les Roys mesme les plus absolus en des rencontres où il s'agissait de leur Couronne & de leur vie, ne se sont iamais ingerez de iuger de celle des Euesques, mais les ont tousiours renuoyez & reseruez au tribunal de leurs Collegues : on peut apprendre combien fut solide & religieux, l'aduis de la Cour des Pairs, & du premier Parlement de ce Royaume, quand il fit response, comme nous auons dit, au Roy François, que les lois sacrées ne luy permettoient pas de toucher à la personne des Princes de l'Eglise, & qu'il n'appartenoit qu'à la puissance Ecclesiastique de connoistre de leur crime, sans excepter le cas de leze-Maiesté. ». Ces rois ont donc été exemplaires quand le Parlement s'est montré triplement coupable, d'abord en condamnant Mazarin sans respecter la procédure adéquate, en accusant ensuite un innocent (selon Cohon), enfin en s'acharnant sur le Cardinal : « Nous sçauons à quel point la mort du Cardinal de Guise émut sa Sainteté contre vn grand Roy, qui n'en fut l'auteur, que par vne absoluë, & ineuitable nécessité de sauuer sa couronne. Et quelle donc pensons nous que seroit l'indignation de ce tres-heureux Pape, si sous la seule & la simple autorité d'une puissance subalterne, l'on auoit entrepris vne violence, qui à peine fut soufferte ou pardonnée à vne puissance souueraine, de qui les Magistrats tiennent en hommage, tous les droits qu'ils ont de commander aux peuples, & de leur rendre la iustice. ».

L'ampleur des phrases et la « profusion et la violence des images ».

Ces deux caractéristiques vont de paire dans la prose de Cohon, et donnent au pamphlet une tonalité pathétique : Cohon ne laisse aucun répit au lecteur.

L'ampleur de la phrase reflète l'énormité du crime commis contre le cardinal Mazarin : « De tout ce qu'il y a de François, falloit-il en faire des bourreaux par un arrest public & solemnel de la premiere des Cours souueraines de l'Estat ; abandonner à l'audace & à la rage du dernier des hommes, vne teste couronnée de la pourpre Romaine ; la proposer pour rançon des criminels qui l'auroient coupée ; promettre, ou vendre aux voleurs & aux meurtriers l'impunité de leurs excés, pour vn assassinat & pour vn parricide ; & signaler l'effay d'une procedvre si peu chrestienne, sur vne personne honorée de la plus eminente des dignitez sacrées, apres celle du tres-saint, & du tres-heureux Père de tous les fidelles. ». Cette très longue phrase est aussi particulièrement complexe, puisqu'elle ne compte pas moins de sept propositions. L'effet d'ampleur est également accentué par trois autres procédés. D'abord, chaque nouvelle proposition commence par un verbe à l'infinitif : cette régularité sert l'impression de longueur et de liste. Par ailleurs, Cohon ne désigne pas les protagonistes de l'affaire par leurs noms (Mazarin, le Parlement, le Pape), mais par de longues périphrases (elles-mêmes composées d'un groupe nominal et de ses expansions) : le cardinal Mazarin est « vne teste

couronnée de la pourpre Romaine », « vne personne honorée de la plus eminente des dignitez sacrées ». Le Parlement est « la premiere des Cours souueraines de l'Estat ». Le Pape est le « tres-saint, & [le] tres-heureux Père de tous les fidelles. ». Enfin, la redondance volontaire de la conjonction de coordination « et », non seulement allonge la phrase, mais est en plus une figure d'insistance, qui met en relief certains passages clés du discours : « un arrest public & solemnel » (Cohon insiste sur le scandale que constitue la condamnation officielle de Mazarin), « à l'audace & à la rage », « aux voleurs & aux meurtriers », « vn assassinat & pour vn parricide » (c'est ici la cruauté de l'arrêt qui est mise en avant), « du tres-saint, & du tres-heureux Père » (Cohon rappelle enfin la dignité de Mazarin en soulignant celle du Pape, qui lui est à peine supérieure).

Le champ lexical de la mort (et en particulier de la mort violente) est outrageusement développé. Cohon ne craint pas l'hyperbole : « furie [*sic*] », « bourreaux », « plus cruels ennemis », « [derniers] des hommes », « criminels », « voleurs », « meurtriers », aucune expression n'est trop dure pour qualifier les agresseurs potentiels de Mazarin. Quant à la mise à prix de la tête du ministre, il s'agit d'une punition digne « des plus scelerats d'entre tous les Corsaires, & les brigands publics », d'un « prodige d'inhumanité qui doit attirer l'horreur de tous les siecles, & courir d'un opprobre eternel & ineffaçable, ceux qui se glorifient d'en estre les auteurs », d'« vn dessein, ie ne dis pas si pernicieux, mais si bas et si sanglant, ou si contraire à l'humanité », d'« vne violence si tragique », « vn attentat » infâme et atroce, d'« vne blesseure, & [vne infraction] si insupportable de ses immunitéz, & de ses priuileges », « la majesté du Siege Apostolique violée presque au premier chef, par le massacre, & par la mort de l'un de ses membres principaux ». Ainsi, H. Carrier écrit-il à propos de Cohon¹⁶³ : « Rechercher sciemment des expressions qui dépassent, exagèrent, outrent même la réalité, [...] c'est, dira-t-on, et depuis la plus haute antiquité, le trait le plus constant du style polémique. Mais il faut avouer que la rhétorique du XVII^e siècle est allée très loin en ce sens et que Cohon est bien à cet égard un homme de son temps ».

L'emploi des « procédés et des figures de style les plus voyants et les plus appuyés ».

L'exubérance de la prose de Cohon s'exprime également à travers le choix des figures de style, qui appuient le propos (déjà très fort de l'auteur), et visent à discréditer les thèses du parti adverse.

Les anaphores et plus encore les gradations comme figures de l'amplification.

Au moins trois anaphores et deux gradations peuvent être repérées dans *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*. (un exemple seulement de chaque figure de

¹⁶³ Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, p.229.

style sera étudié¹⁶⁴). Cohon commence son pamphlet en soulignant la dureté du sort réservé à Mazarin : « qui ne fremiroit d'horreur à la nouvelle d'une violence si tragique ? Qui de tous ceux qui ont souhaité, & conjuré le plus ardemment sa perte, ne changeroit sa haine & sa vengeance, en effroy & en pitié ? Et qui ne seroit saisi de douleur, voyant ou le nom François malheureusement flétry par l'infamie, & par l'atrocité d'un attentat qui paroistroit d'autant plus iniuste, qu'on auroit voulu l'appuyer de l'autorité des Loix, & de la Justice ; ou le plus venerable de tous les ordres du Royaume outragé [...] ; ou enfin la majesté du Siege Apostolique violée presque au premier chef... ». L'anaphore de « qui ne » doit amener le lecteur à s'interroger sur la légitimité de sa colère : c'est à l'esprit du bourgeois naturellement porté à la modération et à l'ordre que Cohon fait appel. L'anaphore de « ou » est d'autant plus insistante qu'elle permet l'énumération de toutes les conséquences funestes qu'entraîne l'arrêt du Parlement.

Les ennemis de Mazarin sont la cible de l'indignation croissante de Cohon, qui use de termes de plus en plus forts pour les qualifier (ce procédé est celui de la gradation ascendante) : « De tout ce qu'il y a de François, falloit-il en faire **des bourreaux** par un arrest public & solennel de la premiere des Cours souueraines de l'Estat ; abandonner à l'audace & à la rage **du dernier des hommes**, vne teste couronnée de la pourpre Romaine ; la proposer pour rançon **des criminels** qui l'auroient coupée ; promettre, ou vendre **aux voleurs & aux meurtriers** l'impunité de leurs excès, pour **vn assassinat** & pour **vn parricide** ; & signaler l'effay d'une procedvre si peu chrestienne, sur vne personne honorée de la plus eminente des dignitez sacrées, apres celle du tres-saint, & du tres-heureux Père de tous les fidelles. ». Le bourreau n'est pas encore un meurtrier ; « criminels » est un terme plus fort, mais imprécis ; « voleurs » est moins fort que « meurtriers » ; l'assassinat est pire que le meurtre, puisqu'il suppose une préméditation ; le parricide enfin, est dès l'Antiquité considéré comme le plus effroyable des crimes. Il faut enfin noter l'effet de chute : « une procedvre si peu chrestienne » (un parricide est en effet un acte bien peu chrétien), d'autant plus remarquable que l'énumération précédente a usé et abusé de l'emphase. Il s'agit là d'un subtil trait d'ironie.

L'antiphrase.

L'ironie dans les pamphlets de Cohon s'exprime essentiellement par l'antiphrase¹⁶⁵. Le Parlement en est la cible privilégiée. En effet, il a été vu en introduction que, si les évènements de la Fronde sont le résultat d'un certain nombre de tensions, la responsabilité des parlementaires parisiens dans le déclenchement des troubles n'est pas négligeable. Leurs remontrances sont avant tout d'ordre financier d'après M-N Grand-Mesnil¹⁶⁶ : « le 15 janvier 1648, le Roi

¹⁶⁵ L'antiphrase revient à « prêcher le faux pour faire entendre le vrai. L'antiphrase est une contradiction entre le référent (le sujet dont on parle) et le discours (ce qu'on en dit) », Ricalens-Pourchot, Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, p.34.

¹⁶⁶ Grand-Mesnil, Marie-Noële, *Mazarin, la Fronde et la presse. 1647-1649*, p.64 et 67.

vint en personne au Parlement pour faire enregistrer un train d'édits fiscaux, dont l'un créait douze charges supplémentaires de maître des requêtes. C'était menacer les revenus de la partie la plus jeune et la plus agitée de la cour du Parlement. Et « Messieurs du Parlement », comme ils s'appelaient fièrement, n'aimaient guère que l'on touchât à la valeur de leurs charges. ». Aussi, « le Parlement de Paris était-il bien qualifié pour représenter les sujets du Roi ? Certes non, car les magistrats achetaient leurs charges à beaux deniers comptants : ce que l'on appelle la « vénalité des offices » ». Cohon ironise sur le soudain intérêt du Parlement pour le peuple : « D'où vient que ces hommes si subtils & si clairuoyans pour remarquer les déreglemens de la police du Royaume, n'ont ouuert les yeux que lors que l'on a parlé de leur faire ouvrir leurs coffres, & leurs tresors ». L'antiphrase permet de discréditer les arguments du parti adverse : « C'est ainsi donc que le Cardinal quoy qu'agité de tant de disgraces, se trouue neantmoins dans vn estat si aduantageux, que de pouuoir plaider impunément sa cause deuant ses ennemis, & les rendre tesmoins de son innocence, en mesme temps qu'ils voudront estre ses Iuges ».

L'ironie peut aussi prendre la forme de la litote¹⁶⁷ : le premier argument de Cohon est de montrer qu'aucun criminel, pour endurci qu'il soit, n'a jamais été accablé comme l'est Mazarin en 1652 (il faut rappeler que dans le raisonnement de Cohon, Mazarin n'est coupable d'aucun des crimes, ni d'aucune des malversations dont il est accusé). L'évêque fait ainsi remarquer que « deux Euesques Bourguignons, qui estant accusez **entre autres chefs** d'auoir trahy leur Roy & leur patrie, ne furent point citez deuant la Iustice seculiere ». La litote (en gras) porte sur la façon dont Cohon énonce les chefs d'accusation : pour un évêque gallican, il n'est rien de plus grave que de trahir la Patrie et le Roi, représentant de Dieu sur Terre.

Certaines figurent de style tendent à la fois à l'amplification et à la réfutation des théories frondeuses, mais sans user forcément d'ironie.

Les questions rhétoriques sont légion dans *Les Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy.*, et répondent à deux fonctions, à commencer par celle de placer l'adversaire face à ses propres contradictions : c'est par exemple le cas, lorsque Cohon se demande de façon faussement innocente pourquoi les parlementaires ne se sont souciés de l'honnêteté de Mazarin que lorsque celui-ci a voulu leur imposer une nouvelle taxe. La question rhétorique en appelle en outre à l'esprit de modération et à la capacité de discernement du lecteur. Ainsi, Cohon use de différents procédés pour comparer l'attitude de Mazarin avec celle du Parlement, magnifiant l'une pour mieux discréditer l'autre. Cohon « ne [veut] donc point que l'on considere les seruices signalez qu'il [Mazarin] a rendus par ses soins & ses conseils au Roy & à l'Estat. L'Espagne domptée, l'Italie protegée, l'Allemagne pacifiée, les esperances des ennemis & de nos frontieres tousiours reculées » : la

¹⁶⁷ La litote est « un procédé qui consiste à dire moins pour faire entendre plus », Ricalens-Pourchot, Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, p.82.

prétérition¹⁶⁸ est ici renforcée par le parallélisme de construction (un nom de pays suivi d'un adjectif qualificatif épithète), et la gradation ascendante dans le nombre de syllabes (cinq syllabes pour le premier groupe « L'Espagne domptée », six pour le second, sept pour le troisième ; le dernier groupe est démesurément long par rapport aux trois autres, comme si les mérites de Mazarin dépassaient tout ce que Cohon pourrait en dire). Plus encore, comparant Mazarin et le Parlement : « & toutesfois, chose estrange, on **fauorise** le premier, & on **persecute** le second : on fortifie les **iniustes entreprises** de l'vn en differant de le condamner, & on affoiblit les efforts **loüables de l'autre**, en les traittant de desobeysance et de rebellion : Enfin on **absout** en quelque manière le **coupable**, pour faire **paroistre l'innocent** plus criminel & plus odieux que le coupable mesme. ». L'antithèse (en gras) accentuée par le parallélisme de construction, porte sur le couple « juste/injuste », et met en valeur la figure presque christique de Mazarin (ce thème sera développé plus tard).

Les *Sentimens d'vn fidelle sviect dv Roy.*, ne sont pas, contrairement aux *Observations veritables et des-interessees*, qu'une dissertation de droit ecclésiastique, mais témoignent en plus d'une recherche proprement littéraire. Pourquoi Cohon ne s'est-il pas contenté de la force logique du droit ? Pourquoi a-t-il déployé une telle rhétorique, un tel sens de la formule et du pathos ? L'habitude de la chaire semble le rattraper. Cohon sait que l'adhésion à un discours tient à la force de l'argumentation autant qu'à celle de l'émotion : c'est son expérience et son savoir-faire de la prédication qu'il met en œuvre dans ses pamphlets, qui acquièrent ainsi une dimension sermonnaire.

L'originalité des mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : éloquence de la chaire au XVII^e siècle

P. Jacquinet¹⁶⁹ écrit à propos du cardinal de Retz : « Le sermon politique sembla, un instant, vouloir renaître à la faveur des nouveaux troubles civils. Un homme, du moins, un grand ambitieux, osa ramasser cette arme, tombée depuis plus d'un demi-siècle de la main des derniers prédicateurs de la Ligue. L'éloquence frondeuse du Cardinal de Retz n'avait pas seulement pour théâtre le quartier des Halles, ou la grand'chambre du Parlement, ou le salon de la duchesse de Bouillon ; parfois aussi, quand la Fronde, pour frapper un coup plus hardi, ou pour réparer un échec, avait besoin d'un nouvel effort, Retz montait en chaire, et adressait à la foule accourue sur ses pas une homélie pleine d'allusions aux intérêts et aux dangers du moment, et d'exhortations factieuses à peine dissimulées, ou même osait, en vrai Cromwell de la Fronde, lancer l'anathème sur la tête de ses adversaires, et faire à ses auditeurs un devoir de conscience de l'obstination dans la révolte. ». Il ajoute encore que le cardinal de Retz fait figure d'exception. Nul autre prédicateur n'a pris le risque de monter en chaire, pour harranguer la foule en

¹⁶⁸ La prétérition est une figure qui consiste à « attirer l'attention sur des choses qu'on feint de vouloir passer sous silence, de n'y toucher que légèrement et sur lesquelles on insiste cependant », Ricalens-Pourchot, Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, p.107.

¹⁶⁹ Jacquinet, Paul, *Des prédicateurs du XVII^e siècle avant Bossuet*, p.300-304

faveur ou contre Mazarin, pas même Anthyme-Denis Cohon, que son action contre la Réforme dans le diocèse de Nîmes¹⁷⁰ a pourtant préparé à la joute orale (et armée si besoin est). Ce dernier semble n'avoir prononcé qu'un sermon notoire pendant la Fronde, à Bordeaux, le 9 octobre 1650¹⁷¹ (sermon qui lui vaut en retour quelques mazarinades¹⁷²).

Prédicateur, c'est pourtant en tant que pamphlétaire que Cohon prend la défense de Mazarin. Comment expliquer un tel retrait ? D'une part, il a été vu en deuxième partie que travailler pour le Cardinal ministre est une occupation périlleuse, qui se fait dans le secret : Cohon reste à Paris en 1649, alors que la Cour fuit à Saint-Germain-en-Laye, pour faire « de l'espionnage contre les Frondeurs »¹⁷³. Le propre d'un espion est d'être discret. Il faut d'autre part prendre en compte le fait que les pamphlets de Cohon s'adressent au peuple et à la bourgeoisie¹⁷⁴. Cette dernière en particulier, « avec sa foi sérieuse, son esprit d'ordre, et ce qu'elle gardait de sentiments monarchiques jusque sous les drapeaux de la Fronde, ne pouvait entendre sans malaise et sans tristesse un pasteur, un évêque, apportant en chaire l'apologie de la rébellion et de la guerre civile, et proposant l'une et l'autre aux fidèles comme épreuve méritoire et pénitence à offrir à Dieu. Tout le feu d'une parole ardente, toutes les séductions du talent ne pouvaient faire oublier le criant et scandaleux contraste d'un tel langage avec la profession et l'habit de l'orateur »¹⁷⁵. Une apparition de Cohon en public aurait probablement desservi son action en faveur de Mazarin.

L'ambiguïté des pamphlets d'Anthyme-Denis Cohon tient donc au fait qu'ils émanent d'un prédicateur et non d'un écrivain de métier : il s'agit de textes écrits, mais ayant conservé une dimension orale et le ton de la prédication. Il convient de souligner que les éléments qui vont être analysés ne sont pas propres au sermon (en particulier, les marques d'oralité, la violence des images...). Mais c'est parce que ces éléments apparaissent sous la plume d'un prédicateur qu'ils donnent au pamphlet sa dimension sermonnaire.

Captatio benevolentiae.

Le sermon étant un acte de communication, le prédicateur doit s'efforcer de créer un lien avec l'assemblée des fidèles, éveiller son attention par une entrée en matière forte : c'est l'exorde (en général précédé d'une brève citation de l'Écriture), qui amène le sujet du discours.

L'incipit des *Sentimens d'un fidelle sviét du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme decembre 1651.*, s'ouvre sur la figure de Mazarin à laquelle Cohon

¹⁷⁰ Sauzet, Robert, Dupront, Alphonse (dir. de thèse), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^{me} siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694. (Etude de sociologie religieuse). Tome 1*, p.270-319.

¹⁷¹ Darricau, Raymond, *Discours prononcé dans la Cathédrale Saint-André de Bordeaux le 9 octobre 1650 par Anthyme-Denis Cohon, évêque de Dol, en présence de Louis XIV*, Bordeaux, Taffard, 1959.

¹⁷² *Advertissement charitable à M^r. Cohon évesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne*, 4°, [Paris], [1650], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310552.

¹⁷³ Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.116-117.

¹⁷⁴ Voir plus bas l'étude du lectorat des pamphlets d'Anthyme-Denis Cohon.

¹⁷⁵ Jacquinet, Paul, *Des prédicateurs du XVII^e siècle avant Bossuet*, p.300-304.

donne une dimension christique. Anthyme-Denis Cohon est un homme d’Eglise, dont la culture biblique est très étendue. La phrase « celui qui se voit soumis à un jugement si rigoureux, ne considère plus tous les autres hommes, que comme autant de furie & de bourreaux, qui pensent avoir droit de le massacrer » peut faire écho aux versets 12 et 13 du psaume 22 : «¹²De nombreux taureaux sont autour de moi, Des taureaux de Basan m’entourent. ¹³Ils ouvrent contre moi leur gueule, semblables au lion qui déchire et rugit ». La figure du juste, seul face à ses ennemis, condamné comme le plus infâme criminel (« ce genre de condamnation, ou inouï en tant de lieux du monde, ou réservé à la punition des plus scelerats d’entre tous les Corsaires, & les brigands publics »), et blessé au côté (« plonger ses mains dans le sein &, dans le sang de ce Prélat infortuné », « Car est-il bien possible que le souverain Pontife étant blessé de ce coup fatal par le flanc d’un Cardinal ») évoque celle du Christ lors de sa Passion et sa crucifixion. Par ailleurs, le dévouement et la douceur de Mazarin sont mis en valeur de façon récurrente : or, le Christ souffrant est toujours soumis à Dieu ; Il ne se défend pas. Il convient de rappeler que le Roi est le représentant de Dieu sur Terre : Mazarin apparaît comme le serviteur obéissant du Roi, à l’image du Christ obéissant à Dieu. Le ton exagérément pathétique de ces premières lignes veut émouvoir un lecteur cultivé, amateur d’éloquence. Le début des *Sentimens d’un fidelle sviet du Roy* énonce ainsi le sujet du pamphlet (la défense de Mazarin), non comme une démonstration, mais comme une apologie, ou une plaidoirie.

La première phrase de *A qui aime la vérité* constitue d’une certaine façon un exorde, qui accuse d’emblée le Parlement et les Princes frondeurs : « Le Parlement veut dépouiller le Roy de son autorité pour s’en reuestir, les Princes qui se sont vnis au Parlement voudroient bien s’accommoder de son bien & de ses Places ». La force de cet incipit tient autant à la portée de l’accusation (Cohon s’en prend sans détour aux plus hautes autorités de France) qu’à la façon dont celle-ci est énoncée : une phrase relativement courte se mémorise mieux (la parataxe casse la longueur de la phrase et le rythme binaire souligne le parallélisme entre les deux propositions), et apparaît de fait comme l’hypothèse préalable nécessaire à toute démonstration ; dès le début du pamphlet, le ton est donné, autoritaire et didactique : or, le propre d’un sermon est précisément d’être didactique.

Enfin, *Lis & fais* commence par une apostrophe très dure au « pauvre peuple de Paris », donnant à la mazarinade une dimension résolument orale : l’auteur s’adresse d’emblée et directement au lecteur, comme le prédicateur à ses fidèles.

Les marques d’oralité.

Il faut d’abord se souvenir du contexte de diffusion de *Lis & fais*, *A qui aime la vérité* et des *Sentimens d’un fidelle sviet du Roy*. Ces trois mazarinades ont été l’objet d’une impression officielle, par le bureau de presse de Mazarin, de plusieurs réimpressions, et d’une distribution plus ou moins secrète, comme le sont les sermons à la même époque, d’après A. Régent-Susini¹⁷⁶ : « Aux époques

¹⁷⁶ Régent-Susini, Anne, *L’éloquence de la chaire. Les sermons de Saint Augustin à nos jours*, p.28-29.

préclassique et classique, les sermons des prédicateurs célèbres circulent parfois sous le manteau, et sont pillés sans vergogne par des prédicateurs moins doués ou plus paresseux. ».

Ensuite, les trois pamphlets se construisent comme des actes de parole, dans lesquels un auteur toujours anonyme n'hésite pas à dire « je », et à s'adresser plus ou moins violemment au lecteur, selon sa classe sociale, comme le prédicateur s'adresse à ses fidèles : « contrairement à la liturgie, globalement identique dans tout l'Occident chrétien, la prédication joue désormais la carte de l'adaptation et de l'infinie diversité. »¹⁷⁷.

S'adressant aux catégories basses à moyennes de la population parisienne, le ton de Cohon dans *Lis & fais* est à la fois menaçant et méprisant : « Pauvre peuple de Paris que ie plains ta simplicité & ton aueuglement », la simplicité devant ici être entendue comme une naïveté un peu sottise. Cohon ne vouvoie pas ce peuple, mais le tutoie et l'interpelle par une salve de questions rhétoriques : « & crois-tu quand Dieu ne prendroit en main la cause d'un Roy mineur qu'on veut opprimer, quand le Roy n'auroit pas pour te ranger en son deuoir toutes ces braues troupes qui ont mis si bas nostre ennemy auparavant si formidable, crois-tu, dis-ie, que le Duc d'Orleans, le prince de Condé, tant de Princes & grands du Royaume, tout l'Ordre Ecclesiastique, & tant de genereuse Noblesse pussent iamais souffrir la domination illegitime de gens qui leur sont en toutes façons si fort inferieurs. Ouure les yeux pauvre peuple, voy dans quel precipice on t'engage ». L'énumération des grands personnages du royaume prêts à prendre les armes pour le Roi et contre le Parlement (et implicitement contre le peuple de Paris), et le tutoiement, traduisent une certaine condescendance de Cohon à l'égard de ses lecteurs, tenus pour incapables de comprendre les tenants et les aboutissants du jeu politique : « que t'importe que les Presidēs de Nouion & Blancmesnil n'ayent pū auoir la coadjutorerie de l'Euesché de Beauuais [...] : t'imagines-tu que Broussel eust si fort fait ton tribun s'il eust pū obtenir pour son fils la Cōpagnie aux gardes qu'il poursuiuoit ? Que te soucie-tu si le President Viole n'a pū estre admis en la charge de Chancelier de la Reyne & prendrais-tu Coulon pour un grand legislateur [...] ? t'a-on offensé quand on n'a pū satisfaire Giury [...] ? Et crois-tu que les barbes venerables de Vialar & de Bachaumont, & d'autres ieunes fous de cette portée qui se nomment eux-mesmes par railleries les petits peres du peuple & les auteurs des Roys, soient fort propres à reformer l'Estat ? ».

Le ton de *A qui aime la verité* est à peine moins méprisant : le vouvoiement du début du pamphlet (« pauvres bourgeois »), cède la place au tutoiement à la moitié du discours (« pauvre peuple »). Le lecteur interpellé apparaît moins passif que dans *Lis & fais*, y compris dans les questions oratoires : « permettras-tu d'être sacrifié pour des intérêts particuliers de nulle considération » ; il est en outre incité à se faire son avis de la situation (alors qu'il ne l'est nullement dans *Lis & fais*) : « Si tu ne m'en crois pas pour le nombre, donne toy la peine de les compter aux reueuës », « tu peux facilement t'esclaircir de ces veritez, & si tu en doutes tant soit peu, la seconde touche qu'on se prepare de donner à ta bourse ne t'en rendra que

¹⁷⁷ Régent-Susini, Anne, *L'éloquence de la chaire. Les sermons de Saint Augustin à nos jours*, p.59.

trop certain, comme la troisième & la quatrième, qui suivront bien-tost les autres, acheueront de te mettre aux abois si tu ne prens auant cela quelque resolution genereuse pour rompre les fers de la tyrannie qu'on t'impose ».

L'auteur apparaît ainsi comme un bon mais rude berger chargé de ramener ses brebis indociles et imbéciles (c'est-à-dire au sens étymologique du terme, privées de guide et donc d'intelligence), sur la bonne voie, afin de lui éviter la perte.

Cohon en appelle aux figures de l'autorité parisiennes pour faire revenir le peuple sur le droit chemin dans *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*. Il s'agit véritablement d'une mission de salut public. Surtout, il reprend les mêmes menaces que dans *Lis & fais* et *A qui aime la verité*, en s'appuyant non plus sur des menaces de ruine économique, mais sur les écrits des Pères de l'Eglise : « Mais toy Paris, maistresse & capitale de toutes les villes de ce grand Estat, je ne veux point chercher hors de toy les interpretes & les témoins de ton deuoir en cette conjoncture ; je veux seulement te cōduire dans vne assemblée generale de tes anciēns Peres, te faire paroistre en leur presence, & te prier en mesme temps de les considerer, non fragiles & mortels, comme ils ont esté pendant leur voyage sur la terre, mais incorruptibles & glorieux, comme ils sont dans le Ciel, & ils te prononceront pour la seconde fois vne loy sacrée, qu'ils ont faite & publiée au milieu de toy, depuis huict siecles, & te commanderont tres-seuerement de l'observer, sur peine de leur haine, & de leurs censures les plus redoutables ». Cohon se présente ainsi comme l'intermédiaire entre les Saintes Autorités et les hommes, à la manière d'un prophète.

Une dimension prophétique

La crainte aide à la persuasion. Dans les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*, la première manchette dans la marge est intitulée « Estranges peines ordonnees par les Papes contre ceux qui oseroient faire violence aux Cardinaux » : il s'agit d'un anathème extrait d'un décret papal (« *Sexti Decreti libro 5.tit.9.cap.5* »), lancé à l'encontre de ceux qui attenteraient à la vie des gens d'Eglise (et en particulier à celle des cardinaux). Ainsi, « *Que s'il arriue, dit le Pape, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelq'un, ou par luy-mesme, ou par autruy, ait tué vn Cardinal, ou ait donné occasion de le tuer, outre les peines desia marquées : Que toutes les puissances s'esleuent si rigoureusement, & si impitoyablement à la vengeance de ce parricide, que la vie mesme deuienne le supplice de ce maudit coupable, & qu'il soit contrainct d'appeller la mort, qui est la derniere de toutes les miseres, au secours de ses gesnes & de ses tourmens, afin qu'on voye plutost en sa personne vn miroir viuant & animé de la rigueur des Iuges, que de l'insolence des pecheurs.* [Ce sont à présent les mots de Cohon : seule la citation du décret est en italique] Or pourroit-on exprimer avec plus d'emphase & d'énergie, avec vne plus forte & plus ardente exaggeration que ce Pape vient de faire l'execration, l'horreur, la manie qui accompagne le massacre d'un Cardinal de l'Eglise de Rome, & la cRueille effusiō du sang Royal & Apostolique de la Mere des fidelles, en la personne de ses plus augustes membres, & des plus releuez de ses enfans.». Cohon souligne la virulence de ce décret, comme s'il craignait que le lecteur ne l'ait pas bien saisie.

L'ampleur et la complexité de la phrase, l'utilisation de superlatifs à quatre reprises, les hyperboles¹⁷⁸, martellent le même discours : la mise à prix de la tête de Mazarin est un crime abominable. L'argument de la manipulation du peuple ressemble à un appel à la conversion (comme *Les Sentimens d'un fidelle sviét dv Roy.*, s'adresse à un lectorat puissant et cultivé, l'appel à la conversion le concerne à double titre : il a en effet aussi la responsabilité de détromper le peuple, aisément influençable) : « tout homme de bien & tout veritable & bon François est obligé, selon son pouuir [*sic*] d'éloigner la cause d'un mal si deplorable, & d'éclairer l'aveuglement des peuples, en leur faisant voir que cette image affreuse, qu'on leur a dépeinte depuis quelque temps du Cardinal Mazarin, est un fantôme qu'on leur presente & qu'on leur met perpetuellement deuant la veüe pour les effrayer ».

La menace est également très forte dans *Lis & fais*, mais sous un jour beaucoup plus pragmatique : « Prends garde à ce qu'est deuenu ton cōmerce, que tu es à la vueille de crier à la faim, qu'il ny aura plus de rentes payées, que tu vas tomber en vne entière desolation, que ta grandeur est ta foiblesse, que tu es desia exposée à la mercy & au pillage de la canaille & des vagabons, qu'on te saignera de tous costez iusqu'à l'agonie, que tu entretiendras les deux partis à tes despens, que les troupes dont tu pretendes tirer ta deffense te rongeront elles-mesmes iusqu'aux entrailles ». La famine et la ruine sont les deux principales calamités que redoute les Parisiens au XVII^e siècle : il est vrai que la Cour étant retranchée à Saint-Germain-en-Laye, de nombreux commerçants accusent une baisse de leurs commandes et de leurs revenus ; d'autre part, les armées des Princes frondeurs affrontent celles du Roi dans les campagnes : le vainqueur s'y comporte ensuite comme dans un territoire conquis. Les populations rurales, victimes d'exactions en tous genres, fuient en ville où une misère plus grande les attend. Cette misère et le ralentissement de leurs activités préoccupent les Parisiens en 1649. Cohon se pose ainsi en prophète annonçant le malheur aux infidèles, ce qu'illustre la longue énumération des maux qui attendent le peuple de Paris, elle-même renforcée par l'anaphore du pronom « que », qui lui donne un rythme lancinant, comme si la phrase (et le tourment des Parisiens) ne devait jamais s'arrêter. Pourtant, ce n'est pas la misère économique que le peuple doit craindre le plus, mais la perte de l'amour du Roi, qui équivaldrait à une malédiction : « mais considere plus que tout cela que pour plaire aux factieux du Parlement tu te iettes dans la rebellion, que tu prends les armes contre le Souuerain que Dieu t'a donné, & que tu cours risque de perdre son amour, & peut estre ton bon-heur ». Le pamphlet s'achève sur une menace : le poids de l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête du peuple de Paris doit être suffisamment lourd pour l'amener à revoir son engagement dans la Fronde.

C'est aussi sur un appel à la conversion que se termine le troisième pamphlet *A qui aime la verité*, quoique la menace soit moins forte que dans *Lis & fais*. En effet, les maux qui guettent la population sont exprimés au conditionnel : « Où

¹⁷⁸ Ce n'est pas seulement Mazarin que l'on « massacre », c'est la « Mere des fidelles » : la périphrase n'est pas anodine, le terme « Mere » conférant une dimension pathétique au discours. En plus d'être un « parricide », il s'agit d'un matricide.

irois-tu chercher le paiement de tant d'argent que la Cour te doit ? Ne t'aperçois tu-point que si elle faisoit son sejour en quelqu'autre ville tous tes artisans seroient à la faim, & qu'il se dépenseroit à Paris moins de douze millions de liures par an qu'on ne fait ? ». Le Roi apparaît encore comme la source de tout bonheur, matériel et moral : « Declare-toy seulement, & tu seras le maistre de ces factieux criminels qui t'ont armé contre ta patrie : tu auras les benedictions du Ciel, les graces de ton Roy, & l'applaudissement de tous les bons François : Oblige le Parlement à sortir de Paris, & tu obligeras ton Roy à y retourner, et avec luy le bonheur, l'abondance, le commerce, la tranquillité, la seureté, & enfin toute sorte d'opulence, de felicité & contentement ». De même qu'il suffit au pécheur de demander le pardon de ses fautes à Dieu pour qu'Il lui fasse miséricorde, il suffit que le peuple se déclare contre le Parlement pour que le Roi le prenne en pitié et rentre à Paris.

La défense de l'absolutisme de droit divin.

En effet, Cohon défend dans ses pamphlets comme dans ses sermons la monarchie absolue de droit divin. Considère-t-il que le pouvoir du Roi soit limité par ses devoirs à l'égard de Dieu ? Deux opinions s'affrontent : d'après R. Sauzet, « les idées de l'évêque de Nîmes sur le pouvoir royal étaient issues de la pensée de saint Thomas d'Aquin. [...] Cohon, comme Richelieu dans son *Testament politique*, développa dans son sermon du sacre en 1654 le thème des obligations morales des souverains. S'appuyant toujours sur saint Thomas, il proclamait que, plus que les autres, les rois « sont obligés à se considérer afin que leur élévation soit le niveau de leur conduite et que, méditant ce qu'ils sont, leurs têtes couronnées leur fassent souvenir de ne faire jamais action qui ne mérite des couronnes »¹⁷⁹. Au contraire, H. Carrier fait de Cohon un « champion de la monarchie de droit divin » : « les uns, comme Cohon ou Mercier, mettent fortement l'accent sur la puissance presque illimitée que cette origine divine confère au Roi, tandis que les autres ne semblent adhérer à ce principe du droit divin que pour rappeler au souverain les obligations toutes spéciales que lui impose sa situation exceptionnelle d'intermédiaire entre Dieu et son peuple »¹⁸⁰. Dans ses pamphlets, Cohon semble ne donner d'autre limite à l'autorité royale que celle du respect des lois de l'Eglise. En effet, les *Observations veritables et des-interessees*¹⁸¹, qui contredisent *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy.*, comportent deux chapitres rappelant les devoirs du souverain à l'égard de son peuple et de Dieu : le chapitre XV (« Si le Roy peut choisir & retenir aupres de soy des

¹⁷⁹ Sauzet, Robert, « Religion et politique au XVII^e siècle : Anthime-Denis Cohon, Evêque de Nîmes, serviteur de Dieu, du Roi et de la Patrie », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, p.71-72.

¹⁸⁰ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.227.

¹⁸¹ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitulé Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Justice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4^o, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

Ministres, & des fauoris odieux à son peuple ») et le chapitre XVIII (« Que l'autorité Royale est tempérée, & comment. »).

La figure du Roi possède une dimension divine, dans *A qui aime la vérité* en particulier ; d'abord, en tant que souverain-père clément, patient et bienveillant à l'égard de son peuple-enfant : « un Roy, [vn] legitime Souuerain qui vous cheriroit avec tendresse, & ne songeroit qu'à vostre soulagement & à vous rendre heureux » ; ensuite, en tant que roi bafoué, contesté qui aime cependant suffisamment les Français pour avoir pitié d'eux et prendre patience, malgré la gravité de la faute : « Vange plutost ton Roy desobey, mal traicté, offensé, attaqué ».

La « douceur [...] naturelle » de Mazarin (*Lis & fais*) est mise en parallèle avec la douceur du Roi dans *A qui aime la vérité*¹⁸². En particulier, Cohon vante la douceur et l'humilité de Mazarin, face à l'hypocrisie de ses ennemis, ses obligés avant la Fronde, à qui il distribuait des charges avec prodigalité : « Je [Cohon] considere aussi qu'il [Mazarin] n'a iamais fait mal à personne qu'aux ennemis de la France, & sans cette douceur qui luy est naturelle, tu ne verrois pas auiourd'huy, ny le Duc de Beaufort, ny le Mareschal de La Mote¹⁸³ à la teste de tes troupes rebelles ».

Dans les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*, les qualités de Mazarin sont pareillement louées, faisant écho à celles du Roi dans les deux premiers pamphlets : « on verra pour la pluspart, qu'ayant comblé de graces les vns, & pardonné, souffert, ou dissimulé les outrages, il ne s'est procuré l'inimitié & attiré la persecution de tous, que par l'excès de ses largesses enuers les vns, & de sa patience enuers les autres, l'oubly des injures ne luy estant pas moins naturel, que les souuenir l'est pour l'ordinaire au reste des hommes, & sa bonté ayant paru si rare & si invincible, que ses ennemis sont touiours en estat de pouuoir l'offenser, ou se reconcilier avec luy impunement, sachant qu'ils font la guerre ou la paix avec vn homme qui ne se vange point. Je ne veux donc point que l'on considere les seruices signalez qu'il a rendus par ses soins & ses conseils au Roy & à l'Estat. L'Espagne domptée, l'Italie protegée, l'Allemagne pacifiée [...]. Que l'on n'ait égard purement qu'à l'innocence de ses mœurs & de sa conduite ».

Pièces singulières, rigoureusement construites, sermons à l'adresse du peuple parisien, panégyriques en faveur de Mazarin et véritables charges contre les Frondeurs, les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon ont-elles cependant eu le succès escompté ? Quel a été leur retentissement ?

¹⁸² Ces deux pamphlets, en effet se répondent, en témoigne le tableau de correspondances en annexe 29.

¹⁸³ Le maréchal de la Mothe-Houdancourt se défend des accusations portées par Cohon dans *Lis & fais* et *A qui aime la vérité* à travers deux mazarinades, composées par son frère, Henri de la Mothe-Houdancourt : *Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*, et *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & af-fiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*

RETENTISSEMENT DES MAZARINADES D'ANTHYME-DENIS COHON.

Un écho paradoxal.

L'affaire du chevalier de la Valette : la mauvaise cible.

Les premiers pamphlets d'Anthyme-Denis Cohon sont diffusés dès le début du mois de février 1649¹⁸⁴. *Lis & fais* et *A qui aime la verité* font grand bruit à Paris, ce dont témoignent d'abord les multiples réimpressions dont ils ont été l'objet, et les réponses qu'ils suscitent : mais l'émotion tient-elle au contenu des mazarinades, ou aux circonstances de leur distribution ?

En effet, la cible des réponses n'est pas Anthyme-Denis Cohon¹⁸⁵, mais celui qui a été chargé par Mazarin (ou plus probablement par Naudé) de répandre les libelles à Saint-Germain-en-Laye et à Paris, à savoir le chevalier de la Valette¹⁸⁶. L'affaire du chevalier de la Valette a fait scandale, depuis son arrestation rocambolesque jusqu'à sa libération grâce à l'intervention royale. En témoignent les mémoires du marquis de Montglat¹⁸⁷, d'Omer Talon¹⁸⁸, et du cardinal de Retz¹⁸⁹ ; les journaux d'Olivier Lefèvre d'Ormesson¹⁹⁰, de Jean Vallier¹⁹¹, de Dubuisson-Aubenay¹⁹² ; les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde*¹⁹³ ; plusieurs mazarinades aussi (en plus des sept mazarinades-réponses) :

- *Svite et cinqviemes arrivee dv covrier François, apportant tovtes les Nouvelles de ce qui s'est passé depuis sa quatriéme arriuée iusques à present.*, 4°, Paris, Rolin de la Haye, 1649.
- [Saint Julien], *Le cinqviemes covrier François, tradvit fidellement en Vers Burlesques.*, 4°, Paris, Clavde Bovdeville.

¹⁸⁴ Voir la chronologie des mazarinades.

¹⁸⁵ En effet, le *Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer.*, est la seule des mazarinades-réponses à reconnaître Anthyme-Denis Cohon comme l'auteur des pamphlets (Voir II, Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : approche matérielle).

¹⁸⁶ Jean-Louis, chevalier de la Valette, est le fils naturel ou bâtard du duc d'Epemon. Général de l'armée navale des Vénitiens en 1645, il est à l'époque de la Fronde lieutenant général des armées du Roi. (Cardinal de Retz, *Mémoires*, note p.221)

¹⁸⁷ *Memoires de François de Paule de Clermont, Marquis de Montglat, Mestre de Camp du Régiment de Navarre, Grand-Maître de la Garderobe du Roi, & Chevalier de ses Ordres. Contenant L'Histoire de la Guerre entre la France & la Maison d'Autriche durant l'Administration du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin, sous les Regnes de Loüis XIII. & de Loüis XIV. depuis la déclaration de la Guerre en 1635. jusques à la Paix des Pirenées en 1660. Tome III.*, Lyon, bibliothèque municipale, A326039, p.30-31.

¹⁸⁸ *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e ; précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque ; suivis de l'analyse des documents historiques qui s'y rapportent ; par MM. Michaud de l'Académie Française et Poujoulat. Tome 6. Omer Talon.- L'abbé de Choisy. [...]*, p.331-332

¹⁸⁹ Cardinal de Retz, *Mémoires*, p.300-303 et p.1364-1365, note 2.

¹⁹⁰ Ormesson, Olivier Lefèvre d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Le Fèvre d'Ormesson. Tome I. 1643-1650*, p.647-669.

¹⁹¹ Vallier, Jean, *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657). Tome 1. Du 1^{er} janvier 1648 au 7 septembre 1649*, p.206-218.

¹⁹² Dubuisson-Aubenay, François-Nicolas Baudot, *Journal des guerres civiles de 1648 à 1652, publié par G. Saige. Tome I*, p.154-176.

¹⁹³ *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde suivis de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque publiés pour la Société de l'Histoire de France par MM. Le Roux de Lincy et Douët-D'Arcq anciens élèves-pensionnaires de l'Ecole des Chartes. Tome I*, p.222-223 et 246.

- *Relation fidele de ce qui s'est passe' de plvs remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Jusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces.*, 4°, Paris, Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy, 1649.
- *Divers arrests de la covr de Parlement, Tant sur la venuë de l'Herault, Procez du Cheualier de la Valette, qu'autres affaires. Des 12.13.15. &16. Feburier 1649.*, 4°, Paris, Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy., 1649.

Pourtant, d'après le marquis de Montglat : « A S. Germain la Reine & son Conseil voiant que le siège de Paris tiroit en longueur, & qu'il y entroit toujourns des vivres, firent imprimer quantité de feüilles volantes pour faire connoître au Peuple l'erreur où il étoit, de se passionner comme il faisoit pour le Parlement, qui n'agissoit que pour son intérêt particulier & non pour celui du public ; au lieu que le Roy qui étoit son maître légitime & naturel souverain, lui tendoit les bras pour le recevoir dans ses bonnes graces, & ne demandoit qu'à rentrer dans Paris pour le proteger, & y faire revenir l'abondance & le commerce : que ce bonheur ne dependoit que de sa volonté, mais qu'il ne le connoissoit pas, tant il étoit aveuglé : mais que s'il vouloit ouvrir les yeux & prendre un meilleur conseil, en sortant de sa rebellion & rentrant dans son devoir, il chasseroit le Parlement pour jouir de la presence de Sa Majesté. Le Chevalier de la Valette se chargea de faire courir ces billets, mais il fut surpris le soir qu'il en jettoit par les rües, & aussi-tôt fut mis à la Bastille, où on voulut lui faire son procez : mais la Reine manda qu'elle traiteroit les prisonniers qu'elle avoit entre les mains, de même qu'il seroit traité : & ainsi cette procédure finit. ». Le procès du chevalier de la Valette n'a même pas eu lieu.

Pourquoi donc un tel engouement ? D'abord, le chevalier de la Valette n'est pas un simple soldat au service de Mazarin, mais bien le lieutenant général des armées du Roi au moment de la Fronde : « homme de considération, lequel a longtemps commandé, même avoit été général des armées de la République de Venise, étant dans Paris, et ayant obtenu passe-port du parlement pour se retirer », d'après Omer Talon. En tant que fidèle du Cardinal, le chevalier est considéré par les Frondeurs comme un criminel et un traître, envers le Roi et envers le Parlement. Le *Iournal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement, depvis le commencement de ianvier M. DC. XLIX.*, insiste sur « la consequence & enormité du crime » : c'est bien un « procez Criminel » que le Parlement veut tenter au chevalier de la Valette. Par ailleurs, les conditions de son arrestation, et les proportions que prend ensuite l'affaire, en font un évènement mémorable de la Fronde.

Tout commence la nuit du 11 février 1649 dans le quartier populaire Saint-Honoré, près des Halles¹⁹⁴, entre vingt-trois heures et minuit (ce sur quoi les sources sont concordantes, exceptions faites des mémoires d'Omer Talon, qui la situent à l'aube : « à **six heures du matin** », et du journal de Jean Vallier¹⁹⁵, qui la

¹⁹⁴ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, p.369 et 406.

¹⁹⁵ Vallier, Jean, *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657). Tome 1. Du 1^{er} janvier 1648 au 7 septembre 1649*, p.206.

situé au contraire plus tôt dans la soirée : « **sur les neuf heures du soir** »). Le chevalier de la Valette est surpris en pleine distribution de pamphlets antifrondeurs : « Celui qui s'aperçut le premier de ce honteux procédé, et qui releva l'une de ces mauvaises pièces, fut un hôtelier demeurant vers la Croix-du-Tiroir, nommé Foignac, qui, l'ayant lue, courut incontinent après le carrosse de ce chevalier et l'arrêta bien aisément avec l'aide et le secours de son voisinage », selon le journal de Jean Vallier¹⁹⁶. Acquis à la cause parlementaire, les Parisiens s'en prennent au chevalier de la Valette, qui est « pris et conduit prisonnier, garanti du peuple, qui le vouloit mettre en pièces, pour avoir été surpris, semant et débitant par la ville certaines feuilles imprimées contre le Parlement, venant de Saint-Germain, d'où on les lui envoyait dans des sacs de farine »¹⁹⁷. L'arrestation prend même une allure épique à travers les mémoires du cardinal de Retz. Le chevalier de la Valette y apparaît comme une sorte de dangereux fanatique dévoué à la cause de Mazarin, prêt à assassiner Retz¹⁹⁸ : « Le lendemain, qui fut le 12 de février, [...] tout le monde s'y entretenait de ce qui était arrivé la veille, à onze heures du soir, dans les halles, où le chevalier de la Valette avait été pris, semant des billets très injurieux pour le Parlement et encore plus pour moi. Il fut amené à l'Hôtel de Ville, et je le trouvai sur les degrés comme je descendais de la chambre de Mme de Longueville. Comme je le connaissais extrêmement, je lui fis civilité, et je fis même retirer une foule de peuple qui le maltraitait. Mais je fus bien surpris quand je vis qu'au lieu de répondre à mes honnêtetés, il me dit d'un ton fier : “ Je ne crains rien ; je sers mon Roi. ” ». Les détails que donnent les contemporains dans leurs récits de cette fameuse nuit (le sac de farine contenant les libelles, la course des bourgeois après le carrosse, la fuite du moine¹⁹⁹ alors que le chevalier est arrêté) confèrent à l'évènement une dimension dramatique (au sens étymologique du terme), théâtrale, voire burlesque. C'est peut-être l'une des raisons qui ont conduit les Frondeurs, en particulier Saint-Julien, à s'en moquer dans leurs mazarinades.

Les ennuis du chevalier de la Valette deviennent affaire d'Etat, avec l'intervention de la Cour dès le 14 février : de qui vient cette faveur ? Les sources sont sur cette question quelque peu confuses. D'après le journal de Jean Vallier, c'est le prince de Condé qui le premier réagit à la capture de la Valette : « Trompette de la part de la cour de Saint-Germain déclarant qu'on y avouoit tout ce qui fait avoit été par le chevalier de la Valette, surpris en semant de nuit les libelles ci-dessus. M. le Prince en a écrit en cette conformité à M. le Duc de Bouillon, avec menace de traiter des officiers qu'il a du régiment de ce duc, de la même sorte que ce chevalier sera traité de par deçà ». Ce que confirme le *Journal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement, depuis le commencement de ianvier*

¹⁹⁶ Vallier, Jean, *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657). Tome 1. Du 1^{er} janvier 1648 au 7 septembre 1649*, p.206.

¹⁹⁷ Dubuisson-Aubenay, François-Nicolas Baudot, *Journal des guerres civiles de 1648 à 1652, publié par G. Saige. Tome 1*, p.154-155.

¹⁹⁸ « Le chevalier de la Valette, esprit noir mais déterminé, et d'une valeur propre et portée à entreprendre, ce qui n'a pas été ordinaire à celle de notre siècle, avait formé le projet de nous tuer, M. de Beaufort et moi, sur les degrés du Palais [...]. La cour a toujours nié ce complot à l'égard de notre assassinat ; car elle avoua et répéta même le chevalier de La Valette à l'égard des placards. », Cardinal de Retz, *Mémoires*, p.303.

¹⁹⁹ Le moine en question ferait partie de l'ordre des Récollets et s'appellerait Sébastien Larmet (Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades, Trois volumes. Volume 1*, p.341).

M. DC. XLIX.²⁰⁰. Mazarin a-t-il pris part à la défense du chevalier ? La théorie de la manipulation de la Reine et du Roi par le Cardinal ministre est suggérée dans la *Relation fidele de ce qui s'est passé de plus remarquable au Parlement, Depuis le 10. Fevrier 1649. Jusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces.* : « Toute la suite de l'affaire fait assez cognoistre que le Cardinal Mazarin est l'auteur de cette supercherie, digne d'un esprit artificieux comme le sien : Mais la conuiction a paru toute entiere par vne Lettre de Cachet enuoyée de S.Germain, laquelle faisant aduoüer au Roy les pratiques & menées du Cheualier de la Valette, iustifie clairement que c'est luy qui en a donné les ordres, ayant encor le Seau à sa deuotion, & les Secretaires d'Estat dans sa dependance. ». Du reste, il est difficile de saisir le rôle exact de la Reine : actif, selon les mémoires du marquis de Montglat²⁰¹ ou en retrait derrière Mazarin et le prince de Condé ? Quoi qu'il en soit, c'est grâce à l'intervention de la Cour que le Parlement a renoncé au procès intenté au chevalier de la Valette, par crainte de représailles : « Et sur ce delibéré, & l'aduis des Generaux pris, la Cour auroit arrêté qu'il seroit sursis au iugement de cette affaire, attendu les inconueniens qui pourroient arriuer si on condamnoit ledit Cheualier, ce qu'il ne pouuoit esuiter si le procez estoit jugé, attendu la consequence & enormité du crime : il estoit à craindre que ceux du parti contraire ne se vengeassent sur des personnes d'autre consideration, é d'autre merite, que ledit Cheualier, quand il leur en tomberoit entre les mains. »²⁰². Le chevalier demeure cependant enfermé à la Bastille du 15 février au 4 avril 1649²⁰³, ses biens sont saisis par le Parlement : « Apres cela il auroit esté proposé & delibéré si on vendroit sa vaisselle d'argent, & ses meubles : la Cour auroit arrêté & ordonné, que la vaisselle d'argent, trouuée appartenir audit Cheualier de la Vallete, seroit portée à la monnoye pour estre conuertie, & l'argent employé à la leuée & subsistance des gens de guerre ; & que le reste des meubles demeureroit saisi & arrêté, iusques à ce qu'autrement la Cour en eust ordonné »²⁰⁴. L'affaire se conclut donc par une saisie, sans condamnation : un dénouement inattendu pour ce qui ressemble finalement à une baudruche, malgré une certaine postérité, dont témoignent les *Courriers* de Saint-Julien, en particulier dans *Le covrier bvrlesque*

²⁰⁰ « Apres quoy la Cour voulant trauailler au iugement du procez criminel fait au Cheualier de la Vallette, Monsieur le premier President auroit dit, que Monsieur le Duc de Boüillon luy auoit enuoyé vne lettre, que Monsieur le Prince de Condé luy auoit escrite ; par laquelle leuë, ledit Seigneur Prince aduoüoit l'action dudit Cheualier de la Vallette (quoy qu'elle fust bien criminelle) disant ne deuoit estre traité sinõ comme prisonnier de Guerre, attendu que ce qu'il auoit fait, il en auoit eu ordre du Roy (ou plustost des Ministres :) », *Journal, de ce qui s'est fait es assemblees dy parlement, depuis le commencement de ianvier 1649. Ensemble par addition ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps.*, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311541, p. 75.

²⁰¹ « La Reine manda qu'elle traiteroit les prisonniers qu'elle auoit entre les mains, de même qu'il seroit traité ». *Memoires de François de Paule de Clermont, Marquis de Montglat, Mestre de Camp du Régiment de Navarre, Grand-Maître de la Garderobe du Roi, & Cheualier de ses Ordres. Contenant L'Histoire de la Guerre entre la France & la Maison d'Autriche durant l'Administration du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin, sous les Regnes de Louïs XIII. & de Louïs XIV. depuis la déclaration de la Guerre en 1635. jusques à la Paix des Pirenées en 1660. Tome III.*, Lyon, bibliothèque municipale, A326039, p.30-31.

²⁰² *Journal, de ce qui s'est fait es assemblees dy parlement, depuis le commencement de ianvier 1649. Ensemble par addition ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps.*, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311541, p.79

²⁰³ Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.315.

²⁰⁴ *Journal, de ce qui s'est fait es assemblees dy parlement, depuis le commencement de ianvier 1649. Ensemble par addition ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps.*, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311541, p.80.

*de la gverre de Paris, Enuoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour diuertir son Altesse durant sa prison.*²⁰⁵, composé en 1650 : « Le Ieudy, fut pris la Vallette,/ Fruict de l'Esperrone brayette,/ Mais de ces fruicts qui sont bastards,/ Il fut pris semant des placards,/ Placards qu'il croyoit pour recolte/ Deuoir produire vne reuolte,/ Et qui n'eurent aucun effet,/ Si ce n'est que par eux fut fait/ A cette homme pourpoint de pierre/ Qu'il eut le reste de la guerre ».

Cohon n'est jusqu'alors guère inquiété : il le sera exactement une semaine plus tard... pour tout autre chose que ses pamphlets.

L'affaire Cohon : une ironie de calendrier.

Les ennuis de Cohon n'ont pas directement à voir avec les pamphlets qu'il rédige en faveur de Mazarin. D'après le *Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement, depvis le commencement de ianvier M. DC. XLIX.*, dès le 15 février (soit le jour même où le Parlement décide de surseoir au procès intenté contre le chevalier de la Valette, après l'intervention du prince de Condé !) « L'on fit plainte à la Compagnie de quelques lettres qui auoient esté surprises, par lesquelles on donnoit aduis à S. Germain de tout ce qui se passoit à Paris, des manquements au fait de la guerre, & fautes qui se commettoient tant à S. Germain qu'à Paris, des remedes pour les reparer & ny plus tomber, & des moyens pour venir à bout des entreprises, & reduire Paris au point que le desiroient ses ennemis. Messieurs Broussel et Mesnardeau, auroient esté commis pour informer de la verité, & des auteurs d'icelles, pour en faire rapport à la Cour, & en suite ordonner ce que de raison ». Le scandale éclate le 18 février 1649, alors qu'une des lettres de Cohon adressée à Mazarin est interceptée et lue en plein Parlement : « Du Ieudy dix-huictiesme Fevrier [...] ensuite monsieur Mesnardeau enquis s'il auoit interrogé ceux qu'on auoit trouuez quelques jours auparauant chargez des lettres dont est parlé cy-dessus, ayant respondu qu'ouy, ledit sieur President de Nouion auroit dit qu'il luy en estoit tombé vne entre les mains, escrite par le sieur Cohon Euesque de Dol, au cardinal Mazarin, dont il croyoit que la lecture deuoir estre faite à la Compagnie : A l'effect dequoy l'ayant baillée à celuy des Messieurs qui tenoit lors le Bureau ; il en fit la lecture : la teneur estoit telle & en cette forme. ». L'évêque de Dol est mis en cause, ainsi que le « sieur Euesque d'Aire nommé en icelle [lettre] », et « le sieur de Laulne Conseiller au Chastellet, [...] visiblement reconnu estre de leur cabale ; & auoir intelligence avec le Cardinal Mazarin ; trahissant pour le seruir, son honneur, sa patrie & les seruices de la maison du Duc de Cheureuse ». Dans son *Journal des guerres civiles de 1648 à 1652*, Dubuisson-Aubenay écrit : « Confirmation de ce qu'on disoit hier [17 février, le récit étant daté du 18] que, sur ce qu'une lettre fut interceptée, écrite par l'évêque de Dol, Cohon, il a été arrêté et a des gardes dans son logis ; et que, parce que dans cette lettre, qui porta plusieurs avis à Saint-Germain, il est dit que l'évêque d'Aire, résolu de se dérober de Paris et de s'en aller en cour, lorsqu'il y seroit, en diroit

²⁰⁵ [Saint Julien], *Le covvrier bvrlesqve de la gverre de Paris, Enuoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour diuertir son Altesse durant sa prison. Ensemble tout ce qui se passa jusques au retour de Leurs Majestez. Iouxte la copie imprimée à Anvers, Et se vend à Paris, au Palais.*, 4°, Paris, 1650, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310467, p.18.

davantage, ledit évêque d'Aire, Boutaut, a de même été arrêté et a des gardes dans sa maison. Il fut arrêté, soupant chez le sieur Thévenin, près de la porte Richelieu, par un exempt des gardes du prince de Conti ».

Comment l'affaire s'est-elle ensuite développée ? La lettre de Cohon à Mazarin a été publiée sous forme de mazarinade, sans commentaire autre que le titre : « Lettre interceptée Du sieur Cohon, cy-deuant Euesque de Dol, contenant son intelligence & cabale secrette avec Mazarin ». Cette mazarinade a vraisemblablement eu du succès, puisqu'il s'agit de la pièce la plus conservée du corpus, malgré son petit format (quatre ou sept pages) et sa valeur strictement informative²⁰⁶. Ainsi, Olivier Lefèvre d'Ormesson affirme être en possession d'une copie de la lettre : « Le jeudy 18 février, sur le rapport fait d'une lettre interceptée imputée à M. l'évesque de Dol, le parlement ordonna que l'évesque de Dol et l'évesque d'Aire seroient ouys et interrogés, et que le nommé de Launes, conseiller au Chastelet, et intendant de M. de Chevreuse, seroit pris au corps, et MM. Le Nain et Laisné furent commis. J'ai copie de cette lettre. »²⁰⁷. C'est à partir de cette mazarinade que s'est construite la chaîne des réponses contre Cohon²⁰⁸.

L'affaire Cohon, comme celle du chevalier de la Valette, a été retenue par les contemporains, en témoignent les mémoires du cardinal de Retz, les journaux d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, de Jean Vallier, de Dubuisson-Aubenay, en plus du *Iournal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement, depvis le commencement de ianvier M. DC. XLIX.* et des *Courriers de Saint-Julien (Svitte et sixiesme arrive'e dv covrier François, apportant tovtes les Nouvelles de ce qui s'est passé depuis sa cinquiesme arriuée iusques à present., Le sixiesme covrier François, tradvrit fidellement en Vers Burlesques., et Le covrier bvrlesqve de la gverre de Paris, Enuoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour diuertir son Altesse durant sa prison.)*. Pourquoi ? Il faut d'abord rappeler la personnalité d'Anthyme-Denis Cohon, dont il a déjà été question en première partie : un caractère fort, entreprenant, et une réelle capacité à affronter l'opposition (y compris par la lutte armée). Arrêté, Cohon ne se démonte pas, contrairement à l'évêque d'Aire, et refuse de répondre aux questions des commissaires : « Ce iour au Parlement on lût:/ La Lettre qui surprise fut/ De Cohon à son Eminence/ Sa lettre leuë à l'Audience,/ La Cour dit qu'on l'obserueroit:/ Et gardes on luy donneroit,/ Comme on feroit à son confrere/ Certain quidam Euesque d'Aire./ De plus qu'on prendroit au collet/ Vn Conseiller du Chastelet/ Homme d'vne mesme farine/ Launé dont l'ame est Mazarine:/ Mas chacun fut bien estonné/ Qu'on ne trouua plus de Launé,/ Il eut le vent de cette affaire,/ Tandis que quelque Commissaire/ Suiuant cet Arrest prit son vol/ Chez Cohon Euesque de Dol/ Pour apprendre ses monopoles,/ Mais il n'en eut que deux paroles,/ Assauoir que les Iuges Lais/ Pouuoient retourner au Palais,/ Qu'il ne connoissoit que le Pape,/ Et comme mordant à la grappe/ Il repetoit souuent cela,/ Quand doctement le regoula/ Le Iuge qui l'alla confondre/ Si bien qu'il ne pût rien respondre:/ Car apres auoir rapporté/

²⁰⁶ Les tracts sont en effet d'habitude moins bien conservés que les autres libelles.

²⁰⁷ Ormesson, Olivier Lefèvre d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Le Fèvre d'Ormesson. Tome 1. 1643-1650*, p.669.

²⁰⁸ Voir la chronologie des mazarinades.

Qu'aux faits de cette qualité/ Qui n'est qu'interroger vn homme,/ On se passoit d'aller à Rome,/ Et qu'il demandoit ce renuoy/ Contre l'autorité du Roy/ Qui sur les Euesques de France/ Garde tousiours pleine puissance,/ Sans courir à sa Sainteté/ Sur tout en leze Majesté,/ Il luy cita quelque Concile,/ D'exemples plus de quatre mille,/ Et trop puis qu'il demeura sot/ Sans pouuoir respondre vn seul mot ;/ Sinon, Messieurs, au Pape au Pape,/ Je vais disner, on met ma nappe,/ Adieu ne m'importez pas/ Laissez-moy prendre mon repas/ Surquoy ces Messieurs emporterent/ Certains papiers qu'ils rencontrerent/ Et quelqu'autre brinborion/ Au cabinet dudit Cohon ;/ Et vinrent chez l'Euesque d'Aire/ Qui ne fit pas tant de mystere,/ Mais apres auoir protesté/ Pour ceux de cette qualité/ Leur franchise & leur priuilege,/ Il respondit dessus vn siege. »²⁰⁹.

D'autre part, si le chevalier de la Valette est défendu par le prince de Condé, Cohon bénéficie du soutien de quelques ecclésiastiques, qui réagissent immédiatement à son arrestation. « Messeigneurs les Evêques de Valence, de Riez, de Toulon, d'Agen, de Sarlat, de Lavaur, de Périgueux, d'Avranches, d'Orléans, de Vannes, de Saintes, de Bayeux, de la Feuillade, nommé à l'Evêché de Gap, assemblés chez Mgr. l'Archev. de Toulouse à la semonce de Mrs. les Agents du Clergé. », tiennent une assemblée le 18 février dans l'après-midi, afin de préparer une défense en faveur de l'évêque de Dol, d'après le procès-verbal²¹⁰ : « venant en ce lieu, un Conseiller [...] a dit, que ce matin dans le Parlement on avoit lu une lettre sans seing ni adresse, écrite à un Domestique de Mgr. le Cardinal Mazarin, laquelle contenoit l'état des affaires de cette ville, dont la Cour croit que Mgr. l'Ev. De Dol étoit l'auteur [...]; qu'en cette rencontre si importante, le silence du Clergé seroit pris pour une reconnoissance de la jurisdiction séculière, & un abandonnement de ses immunités, & qu'il sembloit nécessaire de s'opposer à cette procédure, & d'en faire plainte à Mgr. le Prince de Conti, afin que par son autorité l'Eglise soit maintenue en ses droits, & les Prélats renvoyés libres dans leurs Diocèses : sur quoi il a requis la Compagnie de vouloir délibérer. ». Il est en outre prévu de faire appel à plusieurs figures d'autorité parisiennes, afin de faire libérer les évêques de Dol et d'Aire : « M. le Prince de Conti », à qui les Prélats se proposent de « faire connoître [...] l'intérêt qu'il avoit en la cause de l'Eglise. », « sera visité par six de Mgrs. les Prélats, pour se plaindre à lui de l'injure faite à l'Ordre & à la dignité de l'Eglise, par la détention de Mgrs. les Evêques de Dol & d'Aire [...] ; il importe à la réputation de son Altesse, que dans un lieu où elle a le commandement, les Ministres de Jesus-Christ ne soient pas privés de la liberté publique. [...] si Mgr. le Prince de Conti s'excuse en disant que le Parlement est saisi de cette affaire, comme de celle des passe-ports, il sera supplié, comme Ecclésiastique, d'interposer ses favorables offices auprès de Mrs. du Parlement pour la Conservation des libertés de l'Eglise ». Par ailleurs, « Il a encore été

²⁰⁹ [Saint Julien], *Le sixiesme covrier François, tradvit fidellement en Vers Burlesques.*, 4°, [Paris], Claude Boudeville, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312438, p.8.

²¹⁰ Moreau, Gabriel-François, Duranthon Antoine, *Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France, Depuis l'année 1560, jusqu'à présent, rédigés par ordre de matières ; Ouvrage Entrepris sous la direction de M. l'Evêque de Mâcon, Autorisé par les Assemblées de 1762, 1768, 1770, 1772, 1775, & imprimé par ordre du Clergé. 10 volumes. Volume 3. Pièces justificatives des procès-verbaux des Assemblées du Clergé contenues dans ce troisième Volume. Pièce justificative n° IV (Assemblée de 1650)*, p.54.

proposé par quelques-uns de Mgrs. d'informer Mgr. l'Archev. de Paris de l'état de cette affaire, & de lui représenter, que, comme Evêque du lieu, il est obligé de ne souffrir pas que par entreprise, on arrête des Evêques dans un lieu où il a seul l'autorité légitime ». Enfin, il « a été arrêté que Mr. le Premier-Président sera visité par trois de Mgrs. les Evêques, qui lui représenteront combien l'Arrêt que le Parlement a donné contre Mgrs. de Dol & d'Aire, est contraire aux immunités de l'Eglise ». C'est ainsi par protestation et pétition que les Prélats manifestent leur soutien à Cohon et à l'évêque d'Aire : « Il a été aussi ordonné aux Agents de faire dresser un acte de protestation au nom de tous les Prélats contre la procédure de Mrs. Du Parlement, contenant que par pure entreprise & contre les immunités de l'Eglise, ils ont connu des causes des Ecclésiastiques & même des Evêques ; protesteront de la nullité de tout ce qui est par eux sera fait en cette affaire, d'en demander la cassation au Roi & à son Conseil, dès qu'ils auront la liberté d'aller à la Cour ». Le soutien des ecclésiastiques n'a visiblement pas été d'une grande efficacité, puisque Cohon ne sera libéré que le 11 mars 1649, après la conférence de Rueil (alors que l'évêque d'Aire est libéré le 24 février²¹¹). Du côté de Saint-Germain-en-Laye, en revanche, aucune aide ne se manifeste.

Enfin, l'affaire de la lettre interceptée, contrairement à celle des tracts, s'éternise, d'après les comptes-rendus de séance du *Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement* : la correspondance entre Mazarin et Cohon est découverte le 18 février ; le 19, a lieu l'interrogatoire des deux évêques, dans lequel Cohon s'illustre par sa morgue : « Du Vendredy dix-neufiesme Fevrier 1649. Monsieur le Nain auroit dit, que suiuant l'arresté du iour precedent, ils estoient allez Monsieur Laisné & luy pour interroger les Euesques de Dol & d'Aire ; que le premier n'auoit voulu respondre, le sieur d'Aire apres plusieurs contestations auoit respondu aux protestations ordinaires que les responses ne luy pourroient nuire ny preiudicier, ny à la iurisdiction Ecclesiastique, comme il apparoissoit par les procez verbaux qu'ils auoient dressez ; & à l'esgard du Sieur de Laulne que ne l'ayant trouué chez luy, ils auoient tout saisi. ». L'affaire Cohon est encore évoquée à la date du 25 février²¹², du 9²¹³ et du 10 mars²¹⁴. Il n'est pas

²¹¹ Du mercredi 24 (février), « L'évêque d'Aire n'a plus de gardes et va librement partout ; celui de Dol est gardé et on dit au Parlement qu'il y répondra, nonobstant ses exceptions et déclinements de juridiction », Dubuisson-Aubenay, François-Nicolas Baudot, *Journal des guerres civiles de 1648 à 1652, publié par G. Saige. Tome 1*, p.172-173.

²¹² « Du leudy vingt-cinquesme Fevrier.

Ce iour toutes les Chambres assemblées à l'ordinaire, apres quelques propositions touchant le procez des Euesques d'Aire & de Dol, ensemble du sieur Laulne Conseiller au Chastelet : La Cour auroit commis deux de Messieurs, pour interroger les nommez la Railliere, & Launay Graué prisonniers. », *Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement, depvis le commencement de ianvier M. DC. XLIX. Ensemble par adition Ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la Ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps*, p.84.

²¹³ « Le Mardy neufuiesme Mars 1649.

On auroit aussi parlé de l'affaire de l'Euesque de Dol, qui auoit de nouveau refusé de respondre, & demandé d'estre r'enuoyé à ses luges, sur quoy la Cour auroit renuoyé l'affaire au Parquet ; & le reste de la matinée auroit esté employé à examiner le Compte de Cantarini », *Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees dv parlement, depvis le commencement de ianvier M. DC. XLIX. Ensemble par adition Ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la Ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps*, p.362.

²¹⁴ « Le Mercredy 10. Mars 1649.

« En suite auroit esté proposé de trauailler au iugement du procez de l'Euesque de Dol :mais s'estant trouué qu'il n'y auoit point encor de Conclusions du Procureur General, iceluy mandé en la Chambre, & enquis de la raison, respondit qu'ayant iugé cette affaire de consequence, il auoit chargé monsieur Bechser l'vn de ses Substituts, pour

fait récit de la libération de l'évêque : comme pour le chevalier de la Valette, la procédure engagée contre l'évêque de Dol semble en rester là, malgré le scandale des débuts et la longueur de l'affaire.

Moins que le contenu des pamphlets et de la lettre, c'est vraisemblablement la personnalité des protagonistes et les circonstances de leur arrestation, qui ont éveillé l'intérêt de l'opinion publique. Quel écho ont rencontré les arguments de *Lis & fais, A qui aime la verité* et des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.* ?

Les pamphlets de Cohon ont-ils changé le cours de la Fronde ?

Il faut admettre que non : que sont trois pamphlets parmi les milliers d'autres en circulation entre 1648 et 1652 ? Cependant, l'entreprise de Cohon est-elle vaine ? Encore une fois, non : *Lis & fais, A qui aime la verité* et *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, ont suscité une vive émotion, et même une certaine crainte, parmi les Frondeurs.

La question du lectorat.

Qui dit réaction dit lecture : il s'agit d'abord, pour tenter d'évaluer l'influence des pamphlets d'Anthyme-Denis Cohon, d'en étudier le lectorat. *Lis & fais, A qui aime la verité* et *Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, ne s'adressent pas à la même catégorie sociale de lecteurs. Cohon interpelle directement ses lecteurs, « pauvres bourgeois de Paris », « Pauvre peuple » (*A qui aime la verité*), « Pauvre peuple de Paris », « pauvre peuple », « peuple abusé » (*Lis & fais*). De plus, la question des taxes et des impôts (« la seconde touche qu'on se prépare de donner à ta bourse »²¹⁵) apparaît dans les deux pamphlets : or la noblesse n'en paie pas ; enfin, ces deux mazarinades ont été distribuées dans le quartier populaire Saint-Honoré, près des Halles. Ces différents éléments permettent de conclure que leur cible est un public non noble, la bourgeoisie et le peuple. D'après H. Carrier²¹⁶, la bourgeoisie n'est pas une catégorie homogène, et se définit à la fois de manière juridique (le bourgeois étant le « citoyen qui, faisant sa résidence

l'examiner, & fait aduertir les autres Substituts pour venir avec luy y prendre Conclusions : & quelques vns de Messieurs, luy ayant dit qu'il eust à donner ses Conclusions dans cette matinée, ledit Sieur Procureur General se seroit retiré. », *Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees du parlement Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees du parlement, depuis le commencement de ianvier M. DC. XLIX. Ensemble par adition Ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la Ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps*, p.363.

« Suite du 10. Mars.

En suite de ce Monsieur le Procureur General, ayant apporté à la Cour les conclusions par luy prises au procez du Sieur Cohon Euesque de Dol, il dit que Hachet Escheuin estoit à la porte qui demandoit à entrer », *Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees du parlement Iovrnal de ce qui s'est fait es assemblees du parlement, depuis le commencement de ianvier M. DC. XLIX. Ensemble par adition Ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la Ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps*, p.366. L'affaire Cohon est éclipsée par celle de cet « Escheuin » : il n'en est plus fait mention ensuite.

²¹⁵ *A qui aime la verité.*, 4^o, [Saint-Germain-en-Laye], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926.

²¹⁶ Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.539-555.

habituelle dans la capitale, jouit d'une situation de fortune suffisante pour être inscrit sur les rôles de taxes municipales », et de manière sociale (le bourgeois est celui qui ne travaille pas de ses propres mains). C'est à cette catégorie que semble prioritairement destiné *A qui aime la vérité* : d'abord, parce qu'il a été vu que le ton de Cohon y est moins condescendant que dans *Lis & fais* ; ensuite, Cohon fait plusieurs fois allusion à la fortune de son lecteur : « videz le fonds de vos bourses » (tous les Parisiens n'ont pas de « bourse », autrement dit un pécule, au XVII^e siècle), « la seconde touche qu'on se prépare de donner à ta bourse ». Disposant d'un certain revenu, ce « peuple » apparaît constitué de marchands et non d'artisans : « Où irois-tu chercher le paiement de tant d'argent que la Cour te doit ? Ne t'aperçois tu-point [sic] que si elle faisoit son séjour en quelqu'autre ville tous tes artisans seroient à la faim ». Enfin, les allusions au bien public supposent que le lecteur ait une connaissance au moins partielle de la vie politique et sociale de Paris : « le bien public se fust bien porté », « c'est estre fort modéré, grand œconome & bon mesnager des deniers publics... ».

Le peuple de Paris n'est pas une réalité plus facile à appréhender que celle de la bourgeoisie, sauf sous son aspect économique : il semble en effet que cette catégorie sociale se caractérise par sa grande pauvreté²¹⁷. Son opinion est encore plus instable que celle de la bourgeoisie : la versatilité du peuple en fait une force difficile à contrôler pour les partis frondeur et mazarin, qui doivent pour autant s'efforcer de le maintenir sous leur coupe, du fait de son importance démographique. La conscience de la puissance politique du peuple devient particulièrement aiguë au moment de la Fronde. D'une manière générale, c'est donc à un public à conquérir que s'adressent les pamphlets de Cohon. C'est aussi à un public géographiquement déterminé : la Fronde ne s'arrête pourtant pas aux portes de Paris. Il est cependant probable que Cohon ne s'adresse qu'au peuple parisien « de souche » : « Considere combien l'estat où tu te trouues est different de cette opulence qui t'a rendüe **la ville du monde la plus heureuse** » (*Lis & fais*).

Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651. visent manifestement un lectorat bien plus restreint. En effet, il s'agit en premier lieu d'un pamphlet très long (de 48 à 74 pages), et très érudit : il est peu probable que pour une mazarinade destinée au menu peuple de Paris, l'auteur ait pris la peine de donner pour chacune de ses citations la version originale (latine) dans les marges, et la référence exacte de ses sources (l'auteur a-t-il pris en compte le fait que le lecteur puisse en avoir utilité ?). Par ailleurs, de même que le lieu de diffusion des deux premiers pamphlets de Cohon n'a manifestement pas été choisi au hasard, celui des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.* est révélateur. Les *Sentimens* ont d'abord été distribués au sein même du parti de Mazarin, milieu érudit s'il en est, puis vendus en plein Parlement, au prix élevé de deux livres (alors qu'il a été vu que la majorité des mazarinades se vendent pour un sol). Ces trois éléments conjoints amènent à penser que les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, s'adressent au monde des clercs en général, milieu possédant les ressources financières et culturelles nécessaires pour s'approprier le pamphlet, dans tous les sens du terme.

²¹⁷ « Ce petit peuple de Paris est pauvre, d'une pauvreté, il est vrai, immémoriale, mais évidemment aggravée par les troubles », Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, p.556.

Qui a peur d'Anthyme-Denis Cohon ?

Lis & fais et A qui aime la verité.

Gratuits, amplement diffusés, tirant parti de la publicité involontaire que leur offrent les démêlés juridiques du chevalier de la Valette, les deux premiers pamphlets de Cohon sont ceux qui ont eu le plus de succès, ce dont témoigne le grand nombre d'impressions dont ils ont été l'objet. Ce sont aussi ceux qui ont touché le lectorat le plus large, du peuple de Paris jusqu'aux grands corps de l'Etat. Redoutant que *Lis & fais et A qui aime la verité* ne viennent troubler les esprits crédules, les auteurs frondeurs prennent la plume et répondent vigoureusement :

- *Les Motifs de l'union du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Responce aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*²¹⁸ : « Il est vray, Madame, que ces bruits ont d'abord trauaillé les plus foibles d'entre nous, & que quelques esprits disposez à tout croire sont entrez en quelque soupçon de ceux qui se sont volontairement offerts à nous, pour proteger nostre iuste deffense contre les oppressions de ce Cardinal Estranger : Mais cette vaine terreur s'est bien-tost abbatuë, quand on leur a fait voir que ce n'estoit qu'une suite des artifices de leur plus signalé Enemy, & que ces propositions estoient si fort esloignées de toute apparence, qu'elles faisoient voir l'impertinence de celui qui les proposoit ».
- *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*²¹⁹ : « Les Parisiens sont bons, mais ne sont pas si badauts, comme les nomment les libelles iettez, qu'ils ne recognoissent fort bien les fourbes. ».
- *Lettre escrite av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Avec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville*²²⁰ : le titre de cette mazarinade est trompeur. La *Lettre* n'a vraisemblablement pas été écrite par une plume issue d'un milieu populaire ; le ton en est beaucoup trop doux et modéré pour refléter véritablement les sentiments du « *Peuple de Paris* » : « c'est un tesmoignage infailible de nos desseins, & de cette douceur qui nous est naturelle selon l'adueu mesme de tous les peuples. ». N'est-ce pas manquer d'assurance que d'assurer à toute force la loyauté du peuple envers le Parlement ? La *Lettre escrite av chevalier de La Valette* s'organise en deux partie. Aux arguments très pragmatiques et donc très percutants de l'évêque, répondent ceux du prétendu « *peuple de Paris* », beaucoup plus abstraits : « mais

²¹⁸ *Les Motifs de l'union du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Responce aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux*, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312809.

²¹⁹ *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*, Paris, Pierre du Pont, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311658.

²²⁰ *Lettre escrite av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Avec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville.*, 4°, Paris, Mathieu Colombel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312158.

ayant des sentiments tout contraires & tres certains nous les retenons, & si l'on ne void point sortir nos troupes comme tu nous le reproche ; c'est que nos armes sont douces, c'est que nous espargnons le sang de ceux qui combattent pour nous », « comme j'ignore les mécontentemens legitimes des vns & des autres, je n'ay pas suiet ny de les vanger ny de les plaindre, & de croire que tendant à ce qu'ils quittent et abandonnent, ils agissent plus pour leur interest que pour les miens, ie veux bien croire que le refus pour quelque raison que ce soit leur a esté fait des aduantages que leur vertu a exigé aussi bien que leur mérite : mais de me persuader que ce soit esté là les organes & les motifs du bon ordre qu'ils ont mis aux affaires presentes, & du prompt secours qu'ils ont donné à ma misère ; les premieres impressions que i'ay prises de la parfaite cognoissance que i'ay de la probité de leurs personnes demeure victorieuse de ces sentimens. ». Cette attention portée à la voix du peuple et la faiblesse des réfutations montrent que les arguments de Cohon ont fait mouche et qu'il est à craindre que les Parisiens, loin d'être doux et dociles, ne commencent à se méfier des parlementaires.

- *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'. Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*²²¹ : « refuter en me delassant quelques Libelles qui m'ont esté communiquez par l'vn de mes amis, afin d'empescher les sinistres effets qu'ils produiroiët en abusât de ta simple credulité . [...] & nous vous fiez point à ce Nil qui cache ses débordemens sous le tranquile flux de ses eaux : à ce serpent qui jette son venin au trauers des fleurs : à ce fin empoisonneur qui presëte la mort dans vn breuuage sucré : en vn mot, à ce subtil Politique qui vous veut cõduire à vostre perte sous les pretextes specieux de vostre bië. ».
- *Relation fidele de ce qvi s'est passe' de plvs remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Iusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces.*²²² : « le Cheualier de la Valette fut choisi comme le plus fidele emissaire du Cardinal, pour insinuer cette mes-intelligence dans les esprits capables de se laisser surprendre à ces fausses persuasions, & disperser en public des Placarts imprimez capables d'exciter vne sedition, & souleuer les Peuples contre l'autorité legitime du Parlement. »
- *La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier.*²²³ : « Gaz. [...] La premiere piece que j'ay fait, a esté ce grand libelle qui fut ietté par plusieurs nuits dans toutes les ruës de Paris, par lequel ie croyois certainement qu'il ne seroit pas plutost veu, que le peuple deuenant furieux, se ietteroit sur le Parlement avec tant de rage qu'il le

²²¹ *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'. Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*, 4°, Paris, Cardin Besongne, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312354.

²²² *Relation fidele de ce qvi s'est passe' de plvs remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Iusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces.*, 4°, Paris, Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311932.

²²³ *La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier.*, 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311044.

déchireroit en pieces, le mangeroit iusques aux os, & n'y en auroit pas vn déjeuner des crocheteurs ou des harangeres. [...] Et neantmoins au contraire, cela ne fit, se semble, que leur ouvrir les yeux, & les obliger de s'vnir plus fortement pour la protection et la defence du Parlement, & l'huile que l'on pensoit deuoir allumer le feu de leur colere contre ces Messieurs, ne fit que l'accroistre contre vous, avec tant d'ardeur, que si on les eust voulu croire, ils fussent venus la teste baissée vous enleuer de Saint Germain, & faire un arrest personnel, au lieu de celuy qu'ils ont fait imprimer, & enuoyé par toutes le prouinces. *Le Card.* Il est vray que cela a quelque apparence d'abord, & qui semble surprendre vn esprit qui ne suit que ses sens, sans autre reflection. Mais pour peu qu'on vueille l'éplucher l'artifice est trop grossier pour n'estre pas connu. [...] Ce n'est pas le moyë d'arrester vn esprit fortement préoccupé, de s'opposer d'abord au principal motif de la fougue, vne populace émeuë ne s'amuse pas à resonner ». La réponse du cardinal Mazarin résume la crainte des Frondeurs.

Un autre indice de l'influence des pamphlets de Cohon est la grande diversité des mazarinades-réponses, qui impliquent les milieux :

- Militaire, par les *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, et le *Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*
- Religieux, par la *Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat.*
- Politique, par *L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'. Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*, et la *Relation fidele de ce qvi s'est passe' de plvs remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Iusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces.*

Certaines mazarinades semblent émaner ou s'adresser à des catégories sociales déterminées : la *Lettre escrite av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Avec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville.* veut se faire passer pour un cri du menu peuple parisien ; *Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Responce aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux.*, ont vraisemblablement été rédigés par un auteur appartenant aux classes moyennes à supérieures de la société parisienne.

Lis & fais et *A qui aime la verité* ont-ils cependant vraiment convaincu ? D'après M. Pernot : « De telles brochures, composées avec beaucoup de soin, enchaînant logiquement les arguments avec le souci de démontrer et de convaincre,

n'emportent pas l'adhésion du public : elles font appel à l'intelligence de leurs lecteurs plus qu'à leur passion politique et, dans une époque de bruit et de fureur comme la Fronde, c'est là une faiblesse réelle. »²²⁴. Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon ne sont pas au goût des Parisiens, et interviennent en pleine Fronde parlementaire : elles ont de fait bien peu de chance d'avoir un quelconque effet sur les esprits, malgré les craintes du parti frondeur. L'émoi a donc été plus vif dans les bureaux de presse qu'au sein de la population.

*Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy. Svr l'arrest du
Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*

Le troisième pamphlet d'Anthyme-Denis Cohon a fait moins de scandale, ce dont témoigne la liste relativement réduite des réponses qu'il a suscitées²²⁵. Par ailleurs, ses lecteurs ont sans doute été moins nombreux que ceux de *Lis & fais et A qui aime la verité.*, dont il sera fait cas plus loin.

L'*Apologie de Messievrz du Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentimens d'un fidel sviet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*²²⁶, constitue à la fois une réponse structurée au libelle de Cohon et une sorte de pastiche. En effet, les procédés rhétoriques (en particulier d'emphase) paraissent empruntés aux *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*²²⁷. Il en est ainsi des séries de questions rhétoriques, dont la première ouvre la mazarinade : « Faut-il que iusques à present nous ayons vescu dans l'erreur ; & qu'aveuglés par l'iniustice de nos precedētes idées nous n'ayōs iamais esté sensibles aux semōces de la verité ? Faut-il que l'ēpire de nos respects abusant trop facilēmēt de notre simplicité, nous ait soumis aux oracles de nos Parlemens, & que cette captiuité trop seruile de nos obeïsāces, se soit si puisāmēt emparée de nos esprits, qu'elle ne nous ait seulement permis de voir l'iniustice la plus euidente de leurs Arrests ? Faut-il que nous n'ayons point sçeu que nostre Areopage n'estoit qu'un repaire de voleurs ? que nostre Senat n'estoit qu'un Consistoire de parricides & d'assassins ? [...] Que nos Parquets n'estoient rēplis que de meurtriers & de sanguinaires ? Que l'épée & les balances de nostre Iustice n'estoiēt maniées que par des mercenaires, & que nos vies & nos iours ont esté iusques à present à la disposition Souueraine, des Bourreaux les plus inhumains, les plus sacrileges & les plus impies ? ». Cet incipit a de plus en commun avec celui des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy* l'ampleur de la prose et l'emploi de l'antiphrase. L'auteur de l'*Apologie* réutilise les mêmes hyperboles : le « parricide », les « bourreaux », les « meurtriers », dans un registre ironique (tout en reprochant quelques lignes plus loin à Cohon ses « amplifications empoulées » !). Le recours aux exemples du passé est également récurrent, souvent tirés de « l'histoire Grecque ». Il faut

²²⁴ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.229.

²²⁵ Voir II, Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : approche matérielle.

²²⁶ *Apologie de Messievrz du Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentimens d'un fidel sviet du Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 318056.

cependant souligner que cette *Apologie* n'a pas la tonalité sermonnaire des *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*, ne serait-ce que parce que l'auteur semble avoir une piètre opinion de la justice ecclésiastique : « Est-ce tout vostre pouuoir Messieurs du Clergé ? [...] Ah, vos armes sont trop foibles, vos forces sont trop impuissantes, vos espées sont trop courtes : Laissez laissez agir le bras seculier ne soyez point ialoux de l'autorité de nos Parlemens, leurs foudres sont inuiolables, & si la proscription ne peut point terracer, elle esbranlera du moins bien asseurement le C. Mazarin ». L'auteur de l'*Apologie* cite fréquemment (à douze reprises) et longuement les *Sentimens* : il ne se contente donc pas d'en résumer le propos. De même, il reprend les trois arguments principaux des *Sentimens* pour y répondre selon la méthode même qu'utilise Anthyme-Denis Cohon (feindre d'accepter ce que propose l'adversaire, puis aussitôt le réfuter) :

- Premier argument, les privilèges ecclésiastiques ne dispensent pas le cardinal Mazarin de la justice séculière : « Il est temps d'esbranler les trois principaux fondements de son discours, & de faire voir en premier lieu que l'arrest de proscription n'a point estre porté par des Iujes incompetants, & que le Clergé mesme ne pouuoit en cette occasion pretendre à l'honneur de iuger le Mazarin sans empieter sur vne autorité, qui ne luy est donnée ny par les loix de l'Estat ny par ses priuileges »
- Second argument, le cardinal Mazarin n'a pas été condamné contre les formes de la justice : « Passons à la seconde preuue dont cét Autheur Mazarin s'est efforcé d'apuyer la nullité de l'arrest de proscription, qu'il pretend auoir esté porté *contre les formes & contre l'ordre accoustumé de la iustice* ».
- Troisième argument, le Parlement a de bonnes raisons de mettre à prix la tête de Mazarin : « Ile ne me reste plus qu'à ébranler le troisieme & dernier fondement de ces Sentimens pretendus, pour en acheuer entierement la defaite ; c'est ce que ie m'en vay faire avec autant de facilite, que plus il m'est aisé de prouuer que l'Arrest de proscription n'a point esté donné comme cet autheur pretëd [sans cause iuste & legitime]. »

Ainsi, la mazarinade emprunte paradoxalement beaucoup au pamphlet qu'elle contredit, comme si celui-ci avait un effet à la fois attractif et répulsif. Le style de l'évêque n'a pas laissé indifférent, puisque l'un de ses contradicteurs semble en avoir été impressionné.

Il n'en est pas de même pour les *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.* Cette mazarinade est exceptionnelle, à plus d'un titre, et d'abord pour ses qualités matérielles (dimensions impressionnantes, richesse de l'ornementation, qualité de la composition typographique, organisation extrêmement soignée et prix conséquent)²²⁸. Même imprimés par l'imprimeur ordinaire du Roi Sébastien

²²⁸ Voir partie II, Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon : approche matérielle.

Cramoisy, les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*. font pâle figure face à l'opulence des *Observations veritables et des-interessees*. Cette mazarinade est la seule qui implique la forme autant que le fond pour détruire la crédibilité du pamphlet adverse. Lequel s'en trouve néanmoins valorisé, d'une certaine manière : il n'aurait pas été besoin d'un tel déploiement de force pour une mazarinade insignifiante. Le contenu est à la hauteur de la présentation. D'après H. Carrier, les connaissances de Louis Machon, archidiacre de Toul, en histoire, en théologie et en droit²²⁹, sont très étendues. Aussi, les *Observations veritables et des-interessees* ne sont pas qu'une simple reprise des arguments de Cohon, il s'agit d'un véritable traité de droit politique et théologique, dont la solidité est nettement supérieure à celle de l'*Apologie* : « Je sçay bien qu'il se trouue vne Apologie qui porte dans son titre, qu'elle destruit toutes les raisons de ce fauteur de la Tyrannie, que i'ay leuës & considerées ; Mais l'honneur que ie dois au grand Senat que l'on offense, & la douleur que i'ay de voir qu'on veut que nous baisions le Bourreau qui nous estrangle, ont tiré de moy ces Obseruations veritables & desinteressées, pour suppleer à ce que ie n'ay point remarqué dans ce discours vn peu hasté, & pour inuiter vn troisieme soustenant plus fort & plus solide que nous, qui fasse connoistre à tout le monde, l'imposture de ce Paradoxe, & la malice de celuy qui s'en dit l'Auteur. [...] Mais puis qu'on veut surprendre les simples, & tromper ceux qui croient tout ce qui est imprimé, il importe pour la satisfaction des gens de bien, & pour l'instruction des bons François, qu'on fasse voir l'erreur de tant de calomnies, & qu'on donne vne connoissance sommaire du pouuoir & de la maiesté de ce Tribunal des Dieux, qui est l'vnique & veritable support de cette Monarchie. »²³⁰.

La troisième réponse aux *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy* émane d'un auteur particulièrement virulent et prolifique, et l'un des rares à apposer son nom (ou au moins son pseudonyme) sur la page de titre de ses mazarinades. *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest du 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*²³¹, du « sieur de Sandricovrt » est la seconde édition augmentée du *Procez du cardinal Mazarin tire' du greffe de la covr, avec les chefs d'accvsation proposez par la France, contre l'insolence de son Ministere. Presenté à Son Altesse Royale, par le Sieur de Sandricovrt*²³², à laquelle l'auteur a ajouté une très vive apostrophe contre

²²⁹ « Sa bibliothèque renfermait alors plus de trois mille volumes concernant principalement la théologie, l'histoire et le droit », Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, p.46.

²³⁰ [Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Justice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

²³¹ Sandricourt, *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest du 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309299.

²³² Sandricovrt, *Procez du cardinal Mazarin tire' du greffe de la covr, avec les chefs d'accvsation proposez par la France, contre l'insolence de son Ministere. Presenté à Son Altesse Royale, par le Sieur de Sandricovrt*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309649.

Anthyme-Denis Cohon²³³ : injurié (« Cet Infame Suiet qui se fait tout blanc de Fidelité », « quelque lâche François du Naturel de ces Rauaillacs », « ce grand Estalleur de Canons, de Decrets, & de Respects », « Double Mazarin fieffé », « Bastisseur de Sepulcres qui r'enferme de vilaines Carcasses avec des Marbres blancs »), Cohon est aussi comparé à un scorpion (« I'ay remarqué tant de Fourbes, tant de Figures, & tant de beaux Pretextes dans cét Escriuain pour colorer ses Inuectiues contre le Parlement de Paris, qu'il caresse d'abord comme les Scorpions, pour captiuer la patience de son Lecteur, & pouuoir plus finement darder le poison qu'il répand à la fin ») et à un esclave (« Tullius vient à la rencontre pour ietter le venim par la plume de cét Esclaue »). L'agressivité verbale de l'auteur contre Cohon va jusqu'à la menace physique : « i'écraseray la beste sur la playe pour seruir de contrepoison à sa baue, & luy repointeray le couteau dans les Intestins, avec les paroles mesmes de ce grand homme d'Estat ». La violence de ce pamphlet est comparable à celle de la *Novvelle proposition faite par les bovrgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol.*, qui suggère déjà en 1649 d'attacher Cohon « à la queuë d'un cheval », après l'affaire de la lettre interceptée.

Les mazarinades-réponses traduisent davantage l'indignation qu'une réelle crainte. La parole de Cohon butte contre celle des Frondeurs, qui répondent point par point à chaque argument des *Sentimens d'un fidelle sviét dv Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, à l'exception de la mazarinade de Sandricourt. En effet, en avril 1652, Mazarin est en exil, Condé est maître de Paris. La situation est difficile pour les partisans du Cardinal, dont le parti semble bien abbatu. Pourtant, et bien qu'il soit impossible de savoir dans quelle mesure les Parisiens ont pu être touchés par les arguments de Cohon, ceux-ci ont peut-être rencontré un meilleur accueil que *Lis & fais* et *A qui aime la verité*. En effet, ces deux pamphlets s'adressent à un public fondamentalement acquis aux idées du Parlement, alors que le lectorat des *Sentimens d'un fidelle sviét dv Roy.* ne l'est pas à celles de Condé, qui a refusé de prêter serment au Roi majeur. Il a été vu que le Parlement, la bourgeoisie, le monde des clercs en général, hostiles à Mazarin, rechignent à suivre le Prince dans sa lutte contre l'autorité légitime. La troisième mazarinade de Cohon, défendant l'absolutisme de droit divin, ne va donc pas complètement à l'encontre de cette opinion, de plus en plus prépondérante à mesure que s'installe la terreur condéenne.

²³³ Moreau écrit à propos du *Complot et Entretien bvrlesque* : « Seconde édition du *Procès du cardinal Mazarin*, etc. L'auteur a ajouté, au commencement, une invective contre *les Sentimens d'un fidèle sujet du roi sur l'arrêt du 29 décembre.* » (Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades. Volume 1*, p.219.).

CONCLUSION

L'INTERET DES MAZARINADES D'ANTHYME-DENIS COHON.

Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon sont dignes d'intérêt en tant qu'objets d'abord, parce qu'elles témoignent de la vie de l'imprimé au XVII^e siècle, et en particulier pendant la Fronde. D'un strict point de vue matériel, ces pièces ne présentent aucune réelle originalité : elles ont été rédigées et produites dans le secret, comme la plupart des mazarinades, leur forme (volume, présentation), très sobre, ne diffère pas fondamentalement de celle des pamphlets du parti adverse. Ce qui tend à montrer que Frondeurs et partisans de Mazarin jouent à armes égales en termes de propagande pendant la Fronde. Les mazarinades de Cohon permettent donc d'appréhender le double pouvoir qui s'exerce sur la capitale, de 1648 à 1653 : d'un côté, le pouvoir royal, de l'autre, celui de la Fronde. De fait, il est plus dangereux d'être du côté de Mazarin, que de celui du Parlement, alors que c'est bien ce dernier qui mène la révolte contre l'autorité tenue pour légitime. Cohon en fait l'expérience en 1649, indirectement, puisque c'est le chevalier de la Valette qui subit la répression parlementaire, quand Cohon aura affaire avec la justice une semaine plus tard pour tout autre chose que ses mazarinades (quoique les deux affaires soient vraisemblablement liées, la première ayant contribué à éveiller le soupçon pour la seconde). Il est si inconfortable d'être un mazarin, que les pamphlets de Cohon sont doublement anonymes (ni le nom de l'auteur, ni celui de l'imprimeur ne sont mentionnés sur les libelles) : c'est grâce à la bibliographie matérielle et par le biais des témoignages de contemporains, qu'il est possible de reconstituer l'histoire de ces pamphlets, et de prouver la paternité de Cohon, qui n'est en rien évidente pour les historiens. C. Moreau prend beaucoup de précautions quant à l'attribution de *Lis & fais* et *A qui aime la vérité* à Cohon : « Baillet, cité par Prosper Marchand, attribue le second billet [*A qui aime la vérité*] au chevalier de La Valette lui-même ; mais il est plus probable qu'il a [sic] été écrit par Cohon, évêque de Dol, comme le premier [*Lis & fais*] »²³⁴. L. Moreri est encore plus prudent en ce qui concerne *Les Sentimens d'un fidelle sviét dv Roy. Svr l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.* : « On le croit auteur d'une pièce qui fut faite en faveur du cardinal Mazarin, intitulée : les *Sentimens d'un fidèle sujet du roi, sur l'arrêt du parlement du 29 décembre 1651, contre le cardinal Mazarin, in-4°.* »²³⁵. Ainsi, c'est toute la chaîne de l'imprimé qui se dévoile : de l'impression à la distribution, en passant par la contrefaçon.

Si les mazarinades de Cohon ne se distinguent pas en tant qu'objets des autres libelles, il n'en est pas de même d'un point de vue littéraire. En effet, les

²³⁴ Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades. Volume 1*, p.4.

²³⁵ Moreri, Louis, « Cohon », *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, [...], Tome 3*, p.796.

causes de la Fronde, le ressentiment des Français contre Mazarin, la mauvaise réputation de ce dernier, sont connus : il n'est pas difficile d'imaginer les reproches et les insultes que les Frondeurs ont pu écrire dans leurs mazarinades. En revanche, il est moins évident de se faire une idée de la défense de la Cour : d'autant moins évident, que les pamphlets favorables à Mazarin ne sont pas nombreux. Bien entendu, ni les mazarinades frondeuses, ni les mazarinades gouvernementales ne sont objectives : l'excès, l'emphase, l'hyperbole sont leurs caractéristiques principales. Ce qui ne signifie pas qu'elles n'aient aucun intérêt documentaire : selon l'adage, pas de fumée sans feu ! Les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon sont un parfait exemple de cette ambivalence. Elles permettent d'appréhender une partie des enjeux politiques, économiques et sociaux de la Fronde : Cohon dénonce dans ses trois pamphlets l'hypocrisie du Parlement, et la place prépondérante des intérêts particuliers dans la lutte politique. Il est difficile de ne pas lui donner raison. *Lis & fais* et *A qui aime la vérité* éclairent la période du blocus de Paris : Cohon, en sa qualité d'espion au service de Mazarin, est sur place pour constater les faits, et les rapporter (non sans quelque déformation, mais le fond n'en demeure pas moins vrai). Il dresse ainsi le bilan économique du blocus, qui explique en partie le choix de la bourgeoisie d'affaires de se rallier au parti de la Cour. Par ailleurs, ces deux mazarinades donnent une idée des personnalités frondeuses les plus actives, et de leurs intérêts personnels à renverser Mazarin. *Les sentimens d'un fidelle sviect du Roy. Svr l'arrest du Parlement du vingt-neufiesme decembre 1651.*, sont une dissertation de droit ecclésiastique, érudite et solidement construite, et un panégyrique pathétique en faveur de Mazarin. Cette mazarinade illustre donc l'univers culturel des catégories sociales les plus élevées, et la place de la chaire dans cet univers.

Mais ce que les mazarinades d'Anthyme-Denis Cohon révèlent, précisément dans leurs excès, c'est le climat de violence, de tension, de diffamation, qui règne sur la France entre 1648 et 1653. La démesure dont fait preuve Anthyme-Denis Cohon dans ses pamphlets est à l'image de la démesure fondamentale de la Fronde, révolte qui, il faut le souligner, a failli renverser la monarchie. Diable pour les uns, martyr pour les autres, la figure de Mazarin cristallise les passions. Les mazarinades de Cohon sont le pendant exact de celles de ses adversaires.

COHON REMERCIE, HONORE... ET OUBLIE.

L'inébranlable loyauté de Cohon a été récompensée par le Roi et Mazarin, dès 1649 semble-t-il : « la paix qui intervient le 11 mars 1649 rendit la liberté à Cohon et le sauva des fureurs populaires. Comme compensation, sans doute, il reçut en commende l'abbaye bénédictine du Tronchet, au diocèse de Dol, dont il prit possession le 23 avril 1649 »²³⁶. Il est également permis de croire que le choix de Cohon pour accompagner la famille royale en province en 1650 résulte à la fois

²³⁶ Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.147.

de la reconnaissance de son talent de prédicateur et d'une volonté d'honorer l'évêque. A Bordeaux, ville frondeuse s'il en est, Cohon est sollicité pour prononcer un discours devant le Roi, la Reine, Mazarin et la Cour, ainsi que « tous les Corps et Bourgeois de la Ville »²³⁷, le 9 octobre 1650. C. Robert écrit que « Son éloquence fut récompensée par une nouvelle abbaye, celle de Flaran, au diocèse d'Auch »²³⁸. En fait, les avis sur le succès de Cohon sont partagés : comme C. Robert, B. Hauréau affirme que l'exercice oratoire de Cohon a été un succès : « Il parla de l'autorité du prince, de la fidélité due par les sujets et des profits de la paix publique. Les auditeurs émus crièrent : Vive le roi ! Le roi, qui n'entendait pas souvent ce cri dans les rues de Paris, remercia l'orateur de l'avoir provoqué par son éloquence, et lui donna l'abbaye de Flaran, au diocèse d'Auch, après l'avoir récemment pourvu de l'abbaye du Tronchet, au diocèse de Dol »²³⁹. M. Pernot n'est pas de cet avis. L'entreprise en Guyenne n'aurait pas obtenu les résultats escomptés : « Le 5 octobre, [...] Anne d'Autriche et Louis XIV font leur entrée dans la ville [Bordeaux]. L'accueil qu'on leur réserve est particulièrement froid. Le Parlement refuse de rendre visite à Mazarin et la bonne société boude la reine. Le 14 octobre, une déclaration royale décharge la Guyenne d'une grande partie des tailles à titre de dédommagement pour les ravages perpétrés par les soldats. Le lendemain, la Cour quitte Bordeaux sans y avoir remporté un véritable succès sur la Fronde des princes »²⁴⁰. Sans doute, Cohon ne se serait-il pas vu gratifié d'une nouvelle abbaye, si le Roi avait été mécontent de lui ; mais son triomphe a vraisemblablement été modeste²⁴¹.

La Fronde achevée, Mazarin²⁴², contrairement à son habitude, continue d'honorer Cohon : « Il donna à son fidèle Cohon un logis dans son propre palais, lui confia l'éducation de ses neveux et le chargea du rapport sur les placets et mémoires adressés au ministre »²⁴³. Surtout, Cohon est désigné pour prononcer le discours de sacre de Louis XIV, dans la cathédrale de Reims, le 7 juin 1654. S'ouvre alors le dernier chapitre de sa vie : mais ce n'est pas une paisible retraite qui attend l'évêque, plutôt une nouvelle période mouvementée, et très contrastée.

Les ennuis commencent un an à peine après la fin de la Fronde, alors que Cohon croit pouvoir se jouer impunément du droit ecclésiastique²⁴⁴. En 1654, il

²³⁷ Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.148.

²³⁸ Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.148.

²³⁹ Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, p.124-125.

²⁴⁰ Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, p.185.

²⁴¹ C. Moreau écrit à propos de la mazarinade *Le Départ de Leurs Majestés de la ville de Bordeaux, avec toutes les particularités de ce qui s'est passé en leur séjour de ladite ville, depuis la déclaration, ensemble le rétablissement de tous les officiers qui s'en étoient retirés, avec les victoires de l'armée dans la Champagne et dans la Lorraine* : « J'y vois que l'évêque de Dol, Cohon, prêchant sur la paix, sur l'autorité du prince et les devoirs des sujets, tira des larmes de tous les assistants avec de grands cris de : Vive le roi ! » (*Bibliographie des Mazarinades. Volume 1*, p.296). Cette mazarinade est de toute évidence une pièce gouvernementale, ce qui doit conduire à en relativiser les propos.

²⁴² Il faut remarquer que la gratitude que témoigne Mazarin à l'égard de Cohon est exceptionnelle, car le ministre est réputé ingrat.

²⁴³ Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.150.

²⁴⁴ Ironie de l'histoire, c'est sur le droit ecclésiastique et le strict respect des formes de la justice que Cohon a construit, quelques années plus tôt, la défense de Mazarin dans les *Sentimens d'un fidelle sviet du Roy*.

prend ainsi la décision de faire des ordinations à Paris, alors que « l'évêque diocésain seul peut autoriser un acte qui dépend de sa juridiction »²⁴⁵. L'affaire fait scandale : des placards contre Cohon (la Fronde est décidément encore très présente dans les esprits) sont même affichés en 1655 sur les portes des églises de la capitale. L'indignation est telle que l'évêque saisit la première occasion de quitter Paris. Le 20 juin 1655, l'évêque de Nîmes, Hector Douvrier, meurt : Cohon demande et obtient de Mazarin la permission de retourner dans son ancien diocèse.

Le second épiscopat de Cohon est caractérisé par une intense activité pastorale, et de nombreuses controverses, qui vont jusqu'à lui faire souhaiter de quitter Nîmes. Ainsi, Cohon se soucie d'une part de conforter la religion catholique en Languedoc, comme il l'a déjà fait entre 1633 et 1644. B. Hauréau résume en ces termes l'action de l'évêque : « il éleva des croix sur les places, restaura les églises, appela dans sa ville épiscopale et dota convenablement les religieuses de Saint-Joseph, les Annonciades, les Visitandines, les sœurs de la Providence, établit un séminaire qu'il plaça sous la tutelle des Pères de la Doctrine chrétienne, et rédigea pour son diocèse des Ordonnances synodales, qui furent publiées en 1670, in-8° ». Ces réussites ne doivent cependant pas faire ignorer les nombreuses controverses qui troublent cette seconde expérience nîmoise. D'abord, Cohon n'obtient ses bulles²⁴⁶ qu'en 1657, après moult supplications : d'après L. Ménard, sa conduite lors de son premier épiscopat et l'affaire des ordinations contre le droit, peuvent en partie expliquer les atermoiements du Pape²⁴⁷.

Le nouvel évêque de Nîmes se trouve ensuite confronté à de violentes querelles politico-religieuses, qui mettent à mal son autorité dans le diocèse et même son crédit auprès de Mazarin. Cohon trouve à son arrivée à Nîmes en décembre 1657 la ville déchirée entre protestants et catholiques : le divorce entre les deux camps a été consommé à l'occasion des élections consulaires de Nîmes, la même année. Cohon ne cherche pas à apaiser les tensions, mais au contraire à écraser les protestants : il refuse ainsi toute négociation pour ramener le calme, et prépare une intervention armée pour imposer les consuls catholiques à l'Hotel de Ville de Nîmes. Or, les protestants disposent non seulement de solides ressources financières et d'appuis politiques, mais aussi d'hommes du peuple prêts à prendre les armes. La situation dégénère le 30 décembre 1657, une émeute oppose papistes et huguenots, faisant plusieurs morts. Cohon doit même quitter Nîmes, pour aller chercher du renfort à l'extérieur. Le triomphe des protestants est total, bien que le pouvoir royal finisse par reprendre le contrôle de la ville, en nommant lui-même les consuls. Cependant, les responsables de l'émeute de décembre 1657, catholiques et protestants, sont amnistiés : c'est donc un échec pour Cohon, d'autant plus douloureux qu'il est personnellement mis en cause dans le déroulement de l'affaire. En particulier, des voix s'élèvent pour dénoncer

²⁴⁵ Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.152.

²⁴⁶ Une bulle est une « lettre officielle du pape accompagnant une provision (un pourvoi) d'un bénéfice » (d'après la définition du portail lexical du CNRTL).

²⁴⁷ Ménard, Léon, *Histoire des évêques de Nîmes, Où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette Ville pendant leur Episcopat, par rapport à la Religion. Tome second*, p.57.

l'intransigeance de l'évêque, à l'origine de l'émeute ; d'aucuns insinuent que l'excès de boisson serait responsable de cette inflexibilité. R. Sauzet rapporte ainsi plusieurs témoignages de contemporains, fustigeant le comportement de Cohon : « Le récit protestant conservé dans les manuscrits d'Aubais voit également en Cohon le responsable de l'échec des négociations en faisant, non sans malveillance, de la boisson la cause de la décision de se porter sur l'hôtel de ville : « [...] l'évêque ayant mené le comte à dîner chez lui et toute sa suite, on y beut du muscat largement et il s'y fit si grande débauche que, les esprits étant echauffez par le vin, il fut résolu que, sans plus entrer en négociation, on exécuteroit l'arrêt du conseil et qu'on mettroit en possession les consuls syndiquants » ». Gatigues, un des correspondants de Mazarin, « se plaignait de son côté amèrement de Cohon qui « ne désiste pas dans ses brouilleries », qui protège des « brouillons » voire qui n'est « pas maître de lui même » ». Mazarin lui fait à son tour de vifs reproches : « Mazarin dut rappeler durement à l'ordre l'évêque de Nîmes « au nom de Dieu, faites en sorte que nous n'ayons plus de teste rompue de toutes ces décisions » ». La situation de Cohon est donc très compromise en Languedoc, même après l'amnistie prononcée par le Roi, à tel point qu'il en vient à souhaiter de quitter le diocèse : « Mais les passions, une fois soulevées, se calment bien lentement. Cohon fut de nouveau dénoncé²⁴⁸. Les habitants et les consuls de Nîmes demandaient un autre évêque ; il n'aspirait, de son côté, qu'après un changement de résidence, et, pour des motifs qui nous sont restés inconnus, cette mutation lui était obstinément refusée. [...] la volonté du roi l'enchaînait à Nîmes. »²⁴⁹. Son attitude même envers les protestants se modifie : contrairement à ce qu'affirme C. Robert²⁵⁰, Cohon apparaît moins imposant, moins intransigeant avec les réformés. Moreri écrit : « il ménagea les ministres protestants plus qu'il n'avoit fait auparavant, & vécut avec eux dans une assez bonne intelligence. [...] Mais loin de leur rien accorder au préjudice de la religion catholique, le prélat s'opposoit, autant qu'il le pouvoit, à leurs tentatives, pour l'affermissement & l'accroissement de la prétendue-réforme ». Le Cohon des années 1660 n'est plus celui des années 1630.

La fin de sa vie est ainsi douloureuse, d'autant plus que Mazarin, son ami et principal soutien politique, décède en 1661. Cohon meurt quant à lui en 1670 à Nîmes, où il est enterré.

Pamphlétaire et prédicateur de talent, évêque controversé, précepteur des neveux de Mazarin, prédicateur du Roi : comment une telle personnalité a-t-elle pu basculer dans l'oubli ? Est-ce le fait de l'éloignement géographique : à Nîmes pour le reste de ses jours, Cohon ne peut plus guère participer à la vie politique de la France. Ou bien la figure de Cohon a-t-elle été effacée par la gloire de ses successeurs, Bossuet en particulier ? Son nom aurait pourtant mérité plus d'égards de la postérité.

²⁴⁸ De quoi Cohon a-t-il été accusé ? Hauréau ne le précise pas.

²⁴⁹ Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, p.127-128.

²⁵⁰ « il obtint de grands succès contre les protestants, auxquels il en imposa par sa science et son éloquence », Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24*, p.158-159.

Sources

JOURNAUX ET MEMOIRES.

Aubery, Antoine, *Memoires pour l'histoire dv cardinal duc de Richelieu. Tome cinqviesme.*, Cologne, Pierre Marteau, 1667, Lyon, bibliothèque municipale, 801050, p.440.

Cardinal de Retz, *Mémoires*, dans *Œuvres*, éd. établie par Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, [Paris], Gallimard, 1984, p.300-303 et p.1364-1365, note 2.

Dubuisson-Aubenay, François-Nicolas Baudot, *Journal des guerres civiles de 1648 à 1652, publié par G. Saige. Tome 1*, Paris, H. Champion, 1883, p.154-176.

Memoires de François de Paule de Clermont, Marquis de Montglat, Mestre de Camp du Régiment de Navarre, Grand-Maître de la Garderobe du Roi, & Chevalier de ses Ordres. Contenant L'Histoire de la Guerre entre la France & la Maison d'Autriche durant l'Administration du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin, sous les Regnes de Louïs XIII. & de Louïs XIV. depuis la déclaration de la Guerre en 1635. jusques à la Paix des Pirenées en 1660. Tome III., Amsterdam, 1727, Lyon, bibliothèque municipale, A326039, p.30-31.

Moreau, Gabriel-François, Duranthon Antoine, *Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France, Depuis l'année 1560, jusqu'à présent, rédigés par ordre de matières ; Ouvrage Entrepris sous la direction de M. l'Evêque de Mâcon, Autorisé par les Assemblées de 1762, 1768, 1770, 1772, 1775, & imprimé par ordre du Clergé. Dix volumes. Volume 3. Pièces justificatives des procès-verbaux des Assemblées du Clergé contenues dans ce troisième Volume. Pièce justificative n° IV (Assemblée de 1650)*, Paris, Imprimerie de Guillaume Desprez, 1767-1780, p.54.

Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e ; précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque ; suivis de l'analyse des documents historiques qui s'y rapportent ; par MM. Michaud de l'Académie Française et Poujoulat. Tome 6. Omer Talon.- L'abbé de Choisy. Par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion Fils. Mémoires de Omer Talon, avocat général en la cour du parlement de Paris, continués par Denis Talon, son fils ; publiés, avec des fragments inédits, par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion Fils, Paris, Editeur du commentaire analytique du Code Civil, 1839, p.331-332 (disponible sur le [site <http://books.google.fr/books?id=9KsFAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=m%C3%A9moires+d'omer+talon&hl=fr&sa=X&ei=TdPtUOvTCZS5hAfCxoDAAg&ved=0CDUQ6AEwAA#v=onepage&q=m%C3%A9moires%20d'omer%20talon&f=false>](http://books.google.fr/books?id=9KsFAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=m%C3%A9moires+d'omer+talon&hl=fr&sa=X&ei=TdPtUOvTCZS5hAfCxoDAAg&ved=0CDUQ6AEwAA#v=onepage&q=m%C3%A9moires%20d'omer%20talon&f=false)), (consulté le 7/11/2012).

Ormesson, Olivier Lefèvre d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Le Fèvre d'Ormesson. Tome 1. 1643-1650*, Paris, Imprimerie Impériale, 1860, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 104/19, p.647-669.

Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde suivis de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque publiés pour la Société de l'Histoire de France par MM. Le Roux de Lincy et Douët-D'Arcq anciens élèves-pensionnaires de l'Ecole des Chartes. Tome 1, Paris, Jules Renouard et C^{ie}, 1846, Lyon, bibliothèque municipale, A499758, p.222-223 et 246.

Vallier, Jean, *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657). Tome 1. Du 1^{er} janvier 1648 au 7 septembre 1649*, Paris, Librairie Renouard, 1912, Lyon, bibliothèque municipale, A499829, p. 206-218.

SOURCES IMPRIMEES CONTEMPORAINES DE LA FRONDE.

Journal, de ce qui s'est fait es assemblees du parlement, depuis le commencement de ianvier 1649. Ensemble par addition ce qui s'est passé de plus memorable, tant en la ville de Paris, qu'ailleurs, pendant le mesme temps., 4°, Paris, Jacques Langlois, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311541.

Divers arrests de la covr de Parlement, Tant sur la venuë de l'Herault, Procez du Cheualier de la Valette, qu'autres affaires. Des 12.13.15. &16. Feburier 1649., 4°, Paris, Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy., 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311933.

Recit de ce qui s'est passé à la Conference de Ruel ; où se void le sujet du retardement de la paix, causé par Mazarin. Auec la plainte par luy faite à ses Confidens. En vers bvrresques., 4°, Paris, [1649], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310345.

Relation fidele de ce qui s'est passe' de plvs remarquable au Parlement, Depuis le 10. Feburier 1649. Iusques'à la fin du mois. Enuoyée aux Provinces., 4°, Paris, Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311932.

[Saint Julien], *Le cinqviesme covrrier François, tradvit fidellement en Vers Burlesques.*, 4°, Paris, Claude Boudeville, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310290.

[Saint Julien], *Le covrrier bvrlesque de la gverre de Paris, Enuoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour diuertir son Altesse durant sa prison. Ensemble tout ce qui se passa jusques au retour de Leurs Majestez. Iouxte la copie imprimée à Anvers, Et se vend à Paris, au Palais.*, 4°, Paris, 1650, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310467.

[Saint Julien], *Le sixiesme covrier François, tradvit fidèlement en Vers Burlesques.*, 4°, [Paris], Claude Boudeville, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312438.

Sandricourt, *Procez dv cardinal Mazarin tire' dv greffe de la covr, avec les chefs d'accvsation proposez par la France, contre l'insolence de son Ministere. Presenté à Son Altesse Royale, par le Sieur de Sandricovrt*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309649.

Svitte et cinqviesme arrivee dv covrier François, apportant tovtes les Nouvelles de ce qui s'est passé depuis sa quatriéme arriuée iusques à present., 4°, Paris, Rolin de la Haye, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310289.

Svitte et sixiesme arrive'e dv covrier François, apportant tovtes les Nouvelles de ce qui s'est passé depuis sa cinqviesme arriuée iusques à present., 4°, Paris, Rolin de la Haye, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310291.

MAZARINADES ANONYMES.

Advertissement a Cohon, evesqve de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris., 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/178,30.

Advertissement a Cohon, evesqve de Dol et de fravde : par les cvistres de l'Vniversité de Paris., 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/179,14.

Advertissement charitable à M^r. Cohon evesqve de Dol en Bretagne, et de fravde en Gvyenne, 4°, [Paris], [1650], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310552.

Apologie de Messievr dv Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'vn fidel sviét dv Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651., 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309465.

Apologie de Messievr dv Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'vn fidel sviét dv Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651., 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310978.

Apologie de Messievr dv Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'vn fidel sviét dv Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651., 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 318056.

Apologie de Messievr dv Parlement. Respondant de poinct en poinct au Libelle intitulé, Les Sentiments d'vn fidel sviét dv Roy. Sur l'Arrest du Parlement du 29. Decemb. 1651., 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 327836.

Conseil necessaire donne' avx bovrgeois de Paris pour la conseruation de la Ville contre les desseins de Mazarin, & les libelles qu'il a fait semer., 4°, Paris, Cardin Besongne, [1649], Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312358.

L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'. Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement., 4°, Paris, Cardin Besongne, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312354.

L Anti-Desinteresse', ov l'Eqvitable censevr des libelles semez dans Paris sovs le nom dv Des-interesse'. Commencant par ces mots, Pauvre peuple abusé ; désille tes yeux : et tendant à desvnr les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement., 4°, Paris, Cardin Besongne, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/179, 45.

La Conference secrette dv cardinal Mazarin avec le gasetier, Enuoyée de Bruxelles le septième May dernier., 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311044.

La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier, 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 367777.

La Conference dv cardinal Mazarin avec le gazetier, 4°, [Paris], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés A492751.

Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310234.

Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311375.

Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311723.

Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312809.

Les Motifs de l'vnion du bovrgeois de Paris, avec le Parlement, representez à la Reyne : seruans de Response aux Libelles jettez dans Paris. Où est descouuerte la fausse Politique des deux Ministres Cardinaux, 4°, Paris, Nicolas Bessin, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/191,110.

Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat., Paris, Pierre du Pont, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311658.

Lettre envoye'e a Dom Francisco Maria del Monacho, Sycilien, Superieur des Theatins, Predicateur & Confesseur du Cardinal Mazarini. Où il est sommairement respondu aux Libelles diffamatoires jettez à Paris par les Ennemis de l'Estat., 4°, Paris, Pierre du Pont, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312642.

Lettre escrite av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Auec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville., 4°, Paris, Mathieu Colombel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312158.

Lettre escrite av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Auec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville., 4°, Paris, Mathieu Colombel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312190.

Lettre escrite av chevalier de La Valette sous le Nom du Peuple de Paris. Auec la responce aux placards qu'il a semez par ladite Ville., 4°, Paris, Mathieu Colombel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/179,46.

Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin, 4°, Paris, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311352.

Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin, 4°, Paris, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312153.

Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin, 4°, Paris, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312643.

Lettre intercepte dv sievr Cohon, cy-devant evesque de Dol, contenant son intelligence et cabale secrette avec Mazarin, 4°, Paris, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés A492743.

Novvelle proposition faicte par les bovrgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol., 4°, Paris, Nicolas Jacquard, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311376.

Novvelle proposition faicte par les bovrgeois de la ville et favx-bovrgs de Paris, à messievr de Parlement, contre la Lettre dv sievr Cohon, Evesque de Dol., 4°, Paris, Nicolas Jacquard, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312375.

MAZARINADES DONT L'AUTEUR EST IDENTIFIÉ.

[De la Mothe-Houdancourt, Henri], *Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, 311896.

[De la Mothe-Houdancourt, Henri], *Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309360.

[De la Mothe-Houdancourt, Henri], *Cinqviesme factvm, povr Messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt dvc de Cardone et mareschal de France. Contenant les inivstes et extraordinaires procedures faites contre luy, par les artifices du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noel, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311069.

[De la Mothe-Houdancourt, Henri], *Defenses de messire Philippes de la Mothe-Hovdancovrt, dvc de Cardonne et mareschal de France, av libelle iette' dans Paris par le Cheualier de la Vallette, & affiché à Saint-Germain en Laye, par l'ordre du cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, François Noël, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés A492791.

[Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309374.

[Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310844.

[Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon*

Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie., 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 318057.

[Machon, Louis], *Observations veritables et des-interessees, sur vn escrit imprimé au Louure, intitule' Les Sentimens d'un fidelle sviet du Roy, Contre l'Arrest du Parlement du 29. Decembre 1651. Par lesquelles l'autorité du Parlement, & la Iustice de son Arrest contre le Mazarin, est plainement deffenduë ; & l'imposteur qui le condamne entierement refuté. Par vn bon Ecclesiastique tres-fidelle sujet du Roy. Premiere partie.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,4.

Sandricourt, *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest dv 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309299.

Sandricourt, *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest dv 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311402.

Sandricourt, *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest dv 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311425.

Sandricourt, *Le Complot et Entretien bvrlesqve svr l'arrest dv 29. decembre contenant les principavx chefs d'accvsation proposez par la France contre le Ministere du Cardinal Mazarin.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312921.

MAZARINADES D' ANTHYME-DENIS COHON.

Mazarinades originales d'Anthyme-Denis Cohon.

[Cohon, Anthyme-Denis], *A qui aime la verité*, 4°, [Saint-Germain-en-Laye], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926.

[Cohon, Anthyme-Denis], *Les Sentimens d'un fidelle svbiet dv Roy. Svur l'Arrest du Parlement du vingt-neufième Decembre 1651.*, 4°, Paris, Louvre, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309276.

[Cohon, Anthyme-Denis], *Les sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Sur l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme decembre 1651.*, 4°, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 255/51,3.

[Cohon, Anthyme-Denis], *Les Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Sur l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 309456.

[Cohon, Anthyme-Denis], *Les Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Sur l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310843.

[Cohon, Anthyme-Denis], *Les Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Sur l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 318055.

[Cohon, Anthyme-Denis], *Les Sentimens d'un fidelle sviet dv Roy. Sur l'arrest dv Parlement du vingt-neufiesme Decembre 1651.*, 4°, Paris, 1652, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 327835.

[Cohon, Anthyme-Denis], *Lis & fais.*, 4°, [Saint-Germain-en-Laye], 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 312926 bis.

Contrefaçons de *Lis & fais* et *A qui aime la verité*.

Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire sovslever les Parisiens contre le Parlement., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310275.

Copie dv billet imprime' a S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire sovslever les Parisiens contre le Parlement., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311302.

Copie dv II. billet imprime' à S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire sovslever les Parisiens contre le Parlement., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 310276.

Copie dv II. billet imprime' à S. Germain en Laye, qvi a este' seme' dans Paris par le chevalier de La Valette. Tendat à faire sovslever les Parisiens contre le Parlement., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, SJ IF 247/179,4.

Evenemens infailibles tovchant l'avthorite' dv Roy envers ses subiects., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 311303.

Evenemens infailibles tovchant l'avthorite' dv Roy envers ses subiects., 4°, 1649, Lyon, bibliothèque municipale, Rés 367774.

DISCOURS D'ANTHYME-DENIS COHON.

Darricau, Raymond, *Discours prononcé dans la Cathédrale Saint-André de Bordeaux le 9 octobre 1650 par Anthyme-Denis Cohon, évêque de Dol, en présence de Louis XIV*, Bordeaux, Taffard, 1959, bibliothèque Sainte-Geneviève, Fonds général : retrait Monte-Charge BR 117474.

Bibliographie

INSTRUMENTS DE TRAVAIL.

Abes. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, *IdRef. Le référentiel des autorités Sudoc*, [2011], (disponible sur <<http://www.idref.fr/autorites/autorites.html>>).

Calas, Frédéric, *Leçons de stylistique*, Paris, Armand Colin, 2011, p.69-81.

CNRTL, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, *Portail lexical*, [2012], (disponible sur le site <<http://www.cnrtl.fr/portail/>>).

Delalain, Paul, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la librairie*, Paris, Au cercle de la librairie, de l'imprimerie de la papeterie, du commerce de la musique et des estampes, 1892.

Fouché, Pascal (dir.), Péchoin, Daniel, Schuwer, Philippe, *Dictionnaire encyclopédique du Livre. Trois volumes*, Paris, Le cercle de la librairie, 2002.

Gaudriault, Raymond, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII^e et XVIII^e siècles.*, Paris, CNRS Editions, J. Telford, 1995.

Hoeffler, Johann Christian Ferdinand (dir.), *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Quarante-six volumes. Volume 11. Volume 43*, Paris, Firmin Didot, 1864, p.69-71 (*Volume 11*), p.814-817 et 991-992 (*Volume 43*).

Lepreux, Georges, *Gallia Typographica ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution. Série Parisienne (Paris et Île-de-France). Cinq tomes en sept volumes. Tome 1. Livre d'or des imprimeurs du Roi. I^e partie : chronologie et biographie*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1911.

[Lottin, Jean-Rich], *Catalogue chronologique des libraires et libraires-imprimeurs de Paris, Depuis l'an 1470, époque de l'établissement de l'Imprimerie dans cette Capitale, jusqu'à présent : On y a ajoint I^o Le Catalogue des mêmes Libraires, &c. disposé par ordre alphabétique des noms propres. II^o Le Catalogue des mêmes Libraires, &c. disposé par ordre alphabétique des noms de baptême. III^o Le Tableau des XXXVI Imprimeurs de Paris, avec la chronologie de leurs prédécesseurs, en remontant à l'Edit de 1686, qui les fixe à ce nombre. IV^o La Notice Chronologique des Libraires, Libraires-Imprimeurs, & des Artistes qui se sont occupés, à Paris, de la Gravure & de la Fonte des Caractères Typographiques, depuis l'Etablissement de l'Imprimerie dans la Capitale, jusqu'à présent*, Paris, Jean-Rich Lottin de S. Germain, 1789.

Mellot, Jean-Dominique, Queval, Elisabeth, Monaque, Antoine (coll.), *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500 – vers 1810)*, [Paris], Bibliothèque nationale de France, 2004.

Michaud, Louis-Gabriel (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne. Quarante-cinq volumes. Volume 8*, Paris, Thoisnier-Desplaces, 1843-1865, p.533-534.

Renouard, Philippe, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires et fondateurs de caractères en exercice à Paris au XVIIème siècle*, Nogent le Roi, Librairie des arts et métiers-éditions, 1898.

Ricalens-Pourchot, Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, Paris, Armand Colin, 2003.

Roman d'Amat, Jean-Charles (dir.), *Dictionnaire de biographie française publié sous la direction de Roman d'Amat archiviste paléographe conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale avec le concours de nombreux collaborateurs. Volume 9. Fascicule XLIX*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1960, p.138-139.

Saint-Allais, Nicolas Viton de, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France. Tome premier*, Paris, Valade, imprimeur du Roi, 1816, p.527 (disponible sur le site <http://books.google.fr/books/about/Dictionnaire_encyclop%C3%A9dique_de_la_noble.html?hl=fr&id=m3ZUAAAAYAAJ>), (consulté le 12/03/2013).

OUVRAGES GENERAUX.

Contexte politique, économique et social.

Au blason des armoiries, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, « Dérogeance », 2005-2013, (disponible sur le site <<http://www.blason-armoires.org/institutions/d/deroigeance.htm>>), (consulté le 9/02/2013).

Carrier, Hubert, *Le labyrinthe de l'Etat : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde 1648-1653*, Paris, H. Champion, 2004.

Duccini, Hélène, *Histoire de la France au XVII^e siècle*, [Paris], Editions Sedes, 2000.

Pernot, Michel, *La Fronde. 1648-1653*, Paris, Editions Tallandier, 2012.

La situation de l'imprimerie.

Arbour, Roméo, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, [Genève], Droz, 2003, p.7-26 (Introduction).

Martin, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle. Deux tomes. Tome 2. Troisième partie. Première section. La mutation du siècle (1643-1665)*, Genève, Droz, 1969, p.556-665.

La vie littéraire au XVII^{ème} siècle et le sermon.

Aron, Paul (dir.), Saint-Jacques, Denis, Viala, Alain, « Sermon », *Le dictionnaire du littéraire*, 3^{ème} éd, [Paris], Quadrige PUF, 2010, p.711-712.

Jacquinet, Paul, *Des prédicateurs du XVII^e siècle avant Bossuet*, Th. Lettres, Paris, Didier et C^{ie}, 1863, p.300-304.

Griselle, Eugène, *Le ton de la prédication avant Bourdaloue.*, Paris, Gabriel Beauchesne & C^{ie}, 1906 [remarqué, mais non lu].

Hurel, Augustin Jean, *Les orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV. Deux tomes. Tome 1*, Paris, Didier et C^{ie}, 1872.

Landry, Jean-Pierre, « Bourdaloue dans la prédication du XVII^{ème} siècle », *Résurrection*, n°105-106, Décembre 2005-Janvier 2006 (disponible sur le site < <http://www.revue-resurrection.org/-No105-106-L-eloquence-sacree-> >), (consulté en mars 2013).

Régent-Susini, Anne, *L'éloquence de la chaire. Les sermons de Saint Augustin à nos jours*, Paris, Seuil, 2009, p.9-76.

OUVRAGES PARTICULIERS.

Les mazarinades.

Ouvrages.

Carrier, Hubert, *Les Muses guerrières : les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle : courants, genres, culture populaire et savante à l'époque de la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1996.

Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 1. La conquête de l'opinion*, Genève, Droz, [Paris], [diff : Champion], 1989.

Carrier, Hubert, *La presse de la Fronde : les Mazarinades. Tome 2. Les hommes du livre*, Genève, Droz, Paris, [diff :] Champion, 1991.

Grand-Carteret, John, *L'Histoire - La vie - Les mœurs et la curiosité : par l'Image, le Pamphlet et le Document (1450-1900). Cinq tomes. Tome troisième. Partie 2, La Fronde et les Mazarinades*, Paris, Librairie de la curiosité et des Beaux-arts, 1928, p.31-60.

Grand-Mesnil, Marie-Noële, *Mazarin, la Fronde et la presse. 1647-1649*, Paris, Armand Colin, 1967.

Martin, Henri-Jean (dir.), M. Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas : 1645-1668. Deux tomes. Tome 1*, Genève, Droz, Histoire et civilisation du livre, 1977, p.634-635 et 667-668.

Recherches Internationales sur les mazarinades, *Géolocalisation des mazarinades (fonds, collections, catalogues, etc.)*, [2011] (disponible sur <www.mazarinades.net>), (consulté le 20/11/2012).

Recherches Internationales sur les mazarinades, <www.mazarinades.org>, [2012], (consulté le 20/11/2012).

Bibliographies.

Moreau, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades, Trois volumes*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1850-1851.

Moreau, Célestin, *Choix de mazarinades publié pour la société de l'Histoire de France par C. Moreau. Deux tomes*, Paris, Jules Renouard et C^{ie}, 1853, p.179-190 (*Tome 1*), p.118, 123-125 et 314-319 (*Tome 2*).

Anthyme-Denis Cohon.

Chéruel, Adolphe, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV. Quatre tomes. Tome 3*, Paris, Hachette, 1879-1880, p.148-150.

Duine, François, « Cohon. Evêque de Nîmes et de Dol, Précepteur des neveux de Mazarin, Prédicateur du Roi », *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Deuxième Série. Tome 24*, Imprimerie Laval, 1908, p.55-116 (Suite), p.141-186 (Fin), (disponible sur le site <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k411391q.image.langFR.r=commission%20historique%20de%20la%20mayenne>>), (consulté le 5/11/2012).

Duine, François, *Un politique et un orateur au XVII^e siècle. Cohon évêque de Nîmes et de Dol. Essai de bio-bibliographie avec documents inédits*, Rennes, Imprimerie Fr. Simon, 1902.

Halbert, Odile, « Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes, comte et évêque de Dol », (disponible sur le site <www.odile-halbert.com/Histoire/Celebre/Cohon.htm>), (consulté le 1/12/2012).

Hauréau, Barthélemy, « Cohon, Anthyme-Denis », *Histoire littéraire du Maine. Tome troisième*, Paris, Dumoulin, 1871, p.107-129. (disponible sur le site <http://books.google.fr/books?id=TpANAAAAIAAJ&printsec=frontcover&dq=éditions:SP6OGc_FmK8C&hl=fr&sa=X&ei=Vb7tUOu4Kc3K0AXg9ICYCA&ved=0CGUQ6AEwCDgK#v=onepage&q&f=false>), (consulté le 24/11/2012).

Kerviler, René, « Cohon », *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Livre premier, Les Bretons. Vingt-quatre volumes. Volume 10. Fascicule vingt-sixième*, Rennes, Librairie générale de J. Plihon et L. Hervé, 1897, p.44-49 (disponible sur le site <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6116498p/f336.image.r=%20cohon.langFR>>), (consulté le 5/11/2012).

Ménard, Léon, *Histoire des évêques de Nîmes, Où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette Ville pendant leur Episcopat, par rapport à la*

Religion. Deux tomes. Tome second, La Haye, Chez Pierre Gosse Marchand Libraire, 1737, p.19-44 et p.56-99 (disponible sur le site < <http://books.google.fr/books?id=ZM4AAAAcAAJ&printsec=frontcover&dq=histoire+des+%C3%A9v%C3%AAsques+de+nimes&hl=fr&sa=X&ei=XgCUUYjfEoewhAeWj4DQBA&ved=0CEYQ6AEwBA#v=onepage&q=histoire%20des%20%C3%A9v%C3%AAsques%20de%20nimes&f=false> >), (consulté le 15/5/2013).

Moreau, Célestin, « Samuel Godon, sieur de la Raillère », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, publié par Léon Téchener. Trente-troisième année, Paris, Léon Téchener Fils, 1867, p.277 (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55225070.image.langFR.r=bulletin%20du%20bibliophile%20et%20du%20biblioth%C3%A9caire> >), (consulté le 7/11/2012).

Moreri, Louis, « Cohon », *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, qui contient en abrégé l'histoire fabuleuse Des Dieux & des Héros de l'Antiquité Païenne : les vies et les actions remarquables Des Patriarches ; des Empereurs ; des Rois ; des Princes illustres ; des Grands Capitaines ; des Papes ; des saints Martyrs & Confesseurs ; des Peres de l'Eglise ; des Evêques ; des Cardinaux & autres Prélatés célèbres ; des Hérésiarques et des Schismatiques : L'Histoire des Religions & Sectes des Chrétiens, des Juifs & des Païens : Des Conciles généraux & particuliers : Des Auteurs anciens & modernes ; des Philosophes ; des Inventeurs des Arts, & de ceux qui se sont rendus recommandables en toute sorte de Professions, par leur Science, par leurs Ouvrages, & par quelque action éclatante : l'établissement et le progrès Des Ordres Religieux & Militaires ; & la Vie de leurs Fondateurs : les généalogies Des Familles illustres de France, & des autres Pays d'Europe : la description Des Empires, Royaumes, Républiques, Provinces, Villes, Isles, Montagnes, Fleuves et autres lieux considérables de l'ancienne & de la nouvelle Géographie, où l'on remarque la situation, l'étendue & la qualité du Pays ; la Religion, le Gouvernement, les Mœurs & les Coutumes des Peuples : Par M^{re} Louis Moréri, Prêtre, Docteur en Théologie. Nouvelle Edition, dans laquelle on a refondu les Supplémens de M. l'Abbé Goujet. Le tout revu, corrigé & augmenté par M. Drouet. Dix tomes. Tome3*, Paris, Les libraires associés, 1759, p.795-796 (disponible sur le site < <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5497481f.r=le+grand+dictionnaire+historique+moreri.langFR> >), (consulté le 5/11/2012).

Pierre, Benoist, *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p.79, 368-369, 376-377, 394-396.

Ranum, Orest Allen, *Les créatures de Richelieu : secrétaires d'Etat et Surintendants des finances. 1635-1642.*, Paris, A. Pedone, 1966.

Réeb, Alphonse, « Un évêque, ami et correspondant de Mazarin », *La revue du Midi*, [Nîmes], [Imprimerie Gervais-Bedot], 1888.

Robert, Charles, « Anthyme-Denis Cohon, évêque et comte de Dol. Son rôle pendant la Fronde », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du*

département d'Ille-et-Vilaine. Tome 24, Rennes, Imprimerie Marie Simon et Cie, 1895, p.111-166 (disponible sur le site <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k207777j.image.langFR.r=bulletin%20et%20m%20moires%20de%20la%20société%20archéologique%20du%20département%20d'ille%20et%20vilaine> >), (consulté le 6/11/2012).

Sauzet, Robert, Dupront, Alphonse (dir. de thèse), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVII^e siècle. Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694. (Etude de sociologie religieuse). Deux tomes. Tome 1*, Th. doct., Paris IV, 1976, p.270-319.

Sauzet, Robert, « Religion et politique au XVII^e siècle : Anthime-Denis Cohon, Evêque de Nîmes, serviteur de Dieu, du Roi et de la Patrie », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, Paris, Société d'Histoire religieuse de la France, janvier-juin, 2012, p.68-81.

